



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)

M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)

M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

M. RAOUT Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)

M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)

M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Règlement intérieur lié au fonctionnement de l'organe délibérant du SIAVED

N° CS20240627001

N° ACTES : 5.2

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;

Considérant que les communautés comprenant au moins une commune de 1 000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Considérant que le comité syndical du SIAVED a été installé le 13 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Sur ces bases, le Comité Syndical décide :

- d'adopter le règlement intérieur du syndicat tel qu'il figure en Document à la présente délibération.
- de charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du 03 JUIL. 2024
Le Président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) - Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)
M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)
Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

- M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)
- M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)
- M. RAOUD Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)
- M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)
- M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Bureau Syndical du SIAVED

N° CS20240627002

N° ACTES : 5.2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2122-22, L. 5211-9 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral portant extension de périmètre du syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets du 22 décembre 2023,

Vu les statuts du syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets ;
Considérant qu'à la suite de l'extension de périmètre du SIAVED, à la nouvelle élection du Président, à la recomposition du bureau et à l'élection de ses membres, il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération pour mentionner les conditions de délégations de pouvoir au bureau,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Sur ces bases, le Comité Syndical décide :

- de déléguer au Bureau Syndical du SIAVED les attributions figurant dans l'annexe ci-jointe ;
- de rappeler que, lors de chaque réunion du Comité Syndical, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le Bureau, par délégation du Comité Syndical ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du 03 JUL. 2024
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tel : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



DELEGATION DE POUVOIRS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL DU SIAVED

A - Attributions en matière d'administration générale :

- Toutes décisions d'approuver et de signer les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage ;

B - Attributions en matière financière :

- Toutes décisions relatives à l'attribution de subventions : versement, modification, annulation et conventions s'y rapportant ;

C - Attributions en matière de ressources humaines :

- Toutes décisions relatives à la création et la suppression de postes au tableau des effectifs ;
- Toutes décisions relatives à la création, la suppression de postes d'agents non permanents (vacataires, apprentis, contrats aidés ...) ;
- Toutes décisions relatives aux accords, conventions, protocoles relatifs à la gestion du personnel portant sur la gestion du temps, sur la politique de régime indemnitaire, à la politique de prestations d'actions sociales/ avantages collectifs ;
- Toutes décisions relatives à la création et au fonctionnement des instances paritaires (Comité Technique, ...) ;

D - Attributions en matière de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés/ de gestion de la fonction tri- conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives/ en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés :

- Toutes décisions relatives aux conventions avec les différents organismes publics et privés dont les éco-organismes ;
- Toutes décisions relatives aux subventions et participations ;
- Toutes décisions relatives aux conventions et avenants concernant la reprise des matériaux issus de la collecte sélective ;
- Toutes décisions relatives à la signature de conventions de mise à disposition d'équipements gérés par le SIAVED à d'autres collectivités ou territoires et de mise à disposition d'équipements gérés par d'autres collectivités ou territoires au SIAVED



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS) M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)
M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)
M. RAOUT Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)
M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)
M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Délégation de pouvoirs du Comité syndical au Président du SIAVED

N° CS20240627003

N° ACTES : 5.2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2122-22, L. 5211-9 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral portant extension de périmètre du syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets du 22 décembre 2023,

Vu les statuts du syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets,

Considérant qu'à la suite de l'extension de périmètre du SIAVED, à la nouvelle élection du Président, à la recomposition du bureau et à l'élection de ses membres, il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération pour mentionner les conditions de délégations de pouvoir au président,

Conformément à l'article 5211-10 alinéas 5 et 6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président, les vice-présidents et autres membres du bureau syndical ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical à l'exception :

- 1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2° de l'approbation du compte administratif,
- 3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale, à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,
- 4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement de coopération intercommunale,
- 5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- 6° de la délégation de la gestion d'un service public,
- 7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

L'article L5211-10 du CGCT autorise le comité syndical à déléguer à son président, ainsi qu'aux vice-présidents ayant reçu délégation, une partie de ses attributions.

Cette délégation de pouvoirs, au bénéfice du président, a pour objectif de faciliter le processus décisionnel du SIAVED et d'optimiser les démarches et procédures liées au fonctionnement du syndicat et à la gestion des projets.

Aussi, il est proposé au comité syndical de déléguer au président l'ensemble des attributions telles que précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération, autres que celles citées ci-dessus.

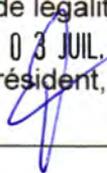
En application de l'article L5211-10 du CGCT, le président doit rendre compte à chacune des réunions du comité syndical des décisions prises en vertu de cette délégation.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Sur ces bases, le Comité Syndical décide :

- **de déléguer au Président du SIAVED les attributions figurant dans l'annexe ci-jointe ;**
- **d'autoriser le Président, en application de l'article L5211-9 et L5211-10 du CGCT, à déléguer à un ou plusieurs vice-présidents ou conseillers délégués l'exercice des attributions définies dans l'annexe ci-jointe ;**
- **d'autoriser le Président, en application des articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT à réaliser des délégations de signature auprès du directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services, au directeur général des services techniques, aux directeurs des services techniques et aux responsables de service dans le cadre des attribution définies dans l'annexe ci-jointe ;**
- **de charger le Président de l'exécution de la présente délibération.**

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du **03 JUIL. 2024**
Le Président,



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

SIAVED
Producteur de Ressources

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

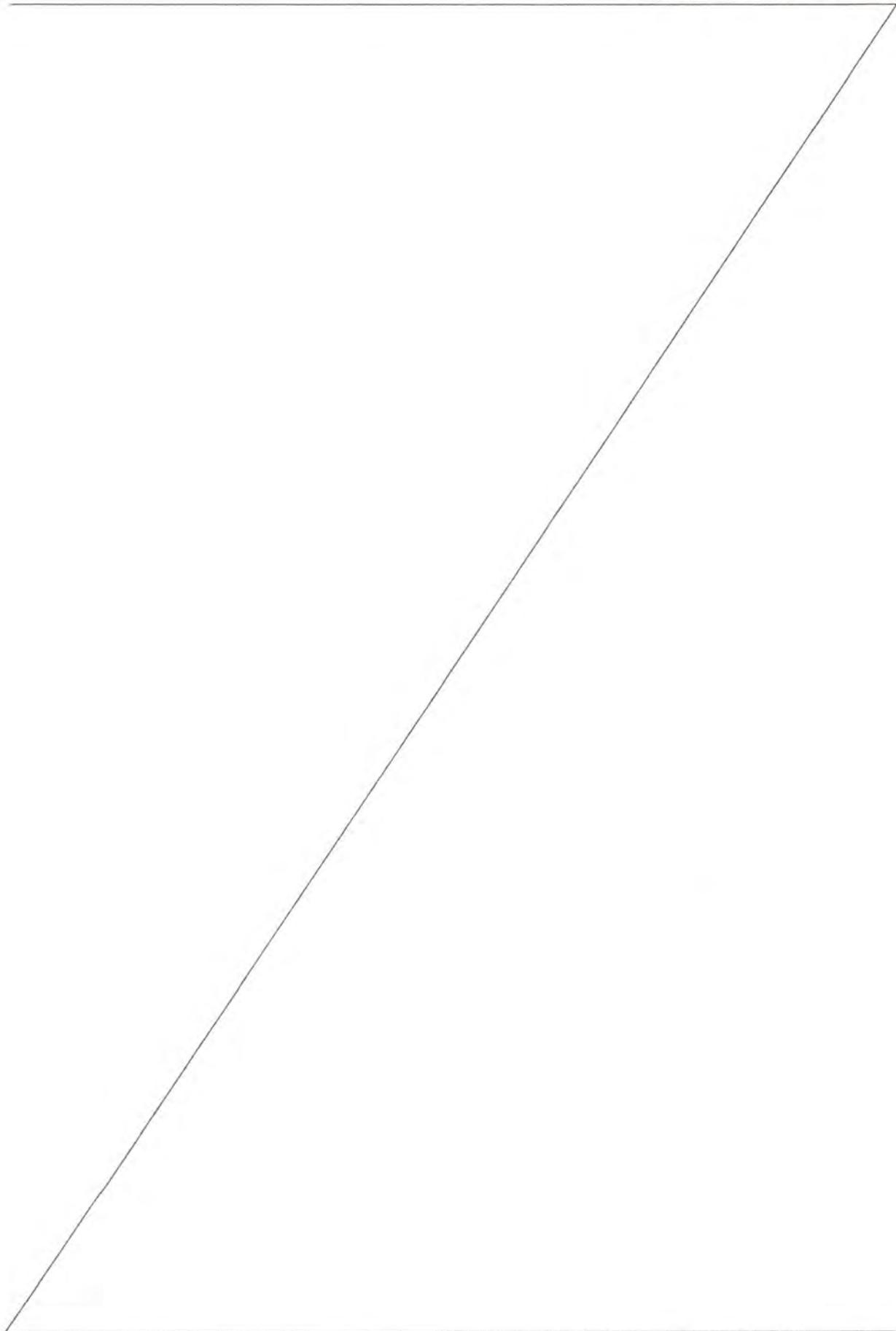
Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



ID : 059-255900953-20240627-CS20240627003-DE





DELEGATION DE POUVOIRS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT DU SIAVED

A° - Attributions en matière financière :

Procéder dans les limites fixées par le budget :

a) à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en euro ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisables ou variables), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

b) à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires. Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR – ou un TAUX FIXE,

c) à la réalisation des opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites ci-après définies.

Au titre de la délégation, le Président pourra :

- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et de contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées en A-a,

- plus généralement décider de toute opération financière emprunts,
- demander des subventions et des aides financières auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Etat, de l'ADEME, du FEDER ou de tout autre organisme susceptible d'apporter son aide financière,
- créer, modifier et supprimer des régies comptables nécessaires à la bonne marche des services.

B° - Attributions en matière d'Administration générale :

➤ 1/ la commande publique et les contrats spéciaux :

- Toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs modifications conformément aux réglementations applicables en matière de commande publique lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Toutes décisions de constitution, de modification de groupement de commande et de constitution de jury de concours.
- Toutes décisions de résilier les marchés publics et accords-cadres soumis ou non aux dispositions réglementaires applicables en matière de commande publique.
- Toutes décisions relatives à la saisine pour avis des commissions consultatives des services publics locaux.
- Toutes décisions relatives à la constitution et à la désignation des membres des commissions consultatives des services publics locaux

➤ 2/ Les assurances :

- Toutes décisions relatives à l'acceptation des indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance, protocoles d'accord, d'indemnités versées à des tiers à la suite d'un sinistre.
- Toutes décisions relatives au règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels le SIAVED est impliqué.

➤ 3/ Les affaires juridiques :

- Intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées sans aucune restriction et de poursuivre le litige par toutes les instances et tous les degrés de juridiction, et en particulier, à user de tous les moyens propices à la défense des intérêts du SIAVED. Cette délégation porte sur l'ensemble des procédures contentieuses envisageables portées devant les juridictions administratives, civiles ou pénales, en tous niveaux, et de toutes natures de procédures ainsi que, dans les mêmes conditions, devant toutes les instances non juridictionnelles. La présente délégation permet notamment au Président, dans le cadre de toutes les affaires relevant de la matière pénale, d'effectuer pour le compte du syndicat une constitution de partie civile, une citation directe, un dépôt de plainte ou toute démarche procédurale relevant de l'action publique ou de l'action civile.
- Toutes décisions relatives à la désignation de tous auxiliaires de justice pour assister le syndicat dans les procédures citées ci-dessus.

- Toutes décisions relatives à la fixation des rémunérations honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice
- Toutes décisions relatives au versement d'indemnités à la suite d'une médiation, un contentieux.
- Toutes décisions relatives à la fixation d'indemnité d'éviction, de fin de contentieux.

➤ **4/ Les autres actes :**

- Toutes décisions relatives à l'organisation de jeux concours y compris la constitution de jury, règlement de jeu concours ainsi que tous les frais afférents à l'organisation de jeux concours y compris le transport.
- Toutes décisions relatives à l'organisation et la visite du Pavillon Pédagogique du SIAVED et autres sites y compris l'ensemble des frais liés à cette organisation concernant la compétence principale.
- Toutes décisions relatives aux autorisations au titre du droit à l'image, ainsi que les cessions des droits de représentation et de reproduction des biens appartenant au SIAVED ou dont le SIAVED s'est assuré de la possible cession, à titre onéreux ou gratuit.
- Toutes décisions relatives à la fixation et au versement d'indemnités relatives aux dommages de travaux publics.
- Toutes décisions d'adhésion à des organismes, associations autres que des établissements publics.
- Toutes décisions relatives au renouvellement de l'adhésion aux associations ou organismes et paiement de cotisations annuelles.
- Toutes décisions relatives à la gestion, la vente, l'échange et l'acquisition de gré à gré de biens mobiliers.

C° - Attributions en matière de Ressources Humaines :

Toutes décisions relatives à la fixation des modalités de prise en charge des frais de déplacements et de représentation applicables aux agents et élus.

- Toutes décisions relatives aux conditions de rémunération des agents non titulaires.

D° - Attributions en matière de gestion patrimoniale et foncière :

- Toutes décisions relatives à la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Toutes décisions relatives d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges.

- Toutes décisions relatives à la conclusion, à la gestion et à la révision de louages de choses (convention de mise à disposition de biens meubles et immeubles du domaine public et privé temporaire ou d'occupation précaire, pris en location ou données en location).

- Toutes décisions relatives à la conclusion et la signature de conventions de rachat et vente de matériels hors d'usage.
- Toutes décisions relatives à l'ensemble des dépôts de demande de permis relatifs à l'urbanisme tels que le permis de construire et les déclarations de travaux, le permis de démolir, le permis d'aménager.
- Toutes décisions relatives à l'établissement ou la modification des limites de propriétés (DA, DMPC, bornages, ...), les procès-verbaux et à la fixation de reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

E°- Attributions en matière de compétence de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés/ gestion de la fonction tri-conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives/ collecte des déchets ménagers et assimilés :

- Toutes décisions relatives à la signature de conventions correspondant aux apports d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les Déchets Ménagers Banals (DIB), les conventions d'élimination, les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) qui n'entrent pas dans le domaine de l'exclusion des délégations tel que défini par l'article 5211-10 du CGCT, et négocier le prix des prestataires en fonction des volumes et de la nature du déchet, tout en précisant que celui-ci ne pourra être inférieur au prix de revient.
- Toute décision concernant la préparation, la consultation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des contrats de vente d'électricité, ainsi que toute décision concernant leurs avenants
- Toutes décisions relatives à la présentation à des appels d'offres par le Siaved, conformément au prix fixé par délibération de l'organe délibérant
- Toutes décisions relatives avec les organismes repreneurs, tout contrat de rachat matières, leur renouvellement ou tout avenant nécessaire.
- Toutes décisions relatives aux contrats de vente de certificats d'économie d'énergie.
- Toutes décisions relatives aux déclarations ICPE.
- Toutes décisions relatives à l'établissement et l'approbation des différents règlements notamment les collectes de déchets.
- Toutes décisions relatives à l'accessibilité relevant des collectes.



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Lourches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)

M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)

M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

M. RAOUL Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)

M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)

M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Modification de la composition des commissions permanentes

N° CS20240627004

N° ACTES : 5.2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-2 et L. 5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral portant extension de périmètre du Syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets du 22 décembre 2023,

Vu les statuts du Syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets ;

Vu la délibération CS20240313005 du 13 mars 2024 portant sur la création de 9 commissions permanentes,

Vu la délibération n° CS20240328002 du 28 mars 2024 portant sur la composition des commissions permanentes,

Vu la délibération CC-2024-028 de Valenciennes Métropole en date du 16 avril 2024 portant sur la nomination de Monsieur Hervé BROUILLARD en qualité de délégué titulaire au sein du SIAVED, à la suite de la vacance de poste de Monsieur François DUCATILLON,

Considérant qu'à la suite de l'installation de Monsieur Hervé BROUILLARD dans ses fonctions de délégué titulaire au sein du SIAVED, il convient de procéder à la mise à jour du tableau de composition des commissions permanentes,

Considérant que Monsieur Hervé BROUILLARD s'est inscrit pour siéger, pour la durée du mandat en cours, au sein des commissions « Réseau de chaleur » et « Communication »,

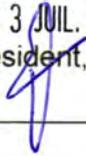
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Sur ces bases, le Comité Syndical décide :

- **d'arrêter la nouvelle composition des commissions permanentes, conformément aux listes annexées ;**
- **de charger le Président de l'exécution de la présente délibération.**

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du 03 JUIL. 2024
Le Président,



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 059-255900953-20240627-CS20240627004-DE

SLOW

**MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES
du SIAVED**

TRI	
Membres :	DEPREZ Marie-Josée (CA2C) GOETGHELUCK Alain (CA2C) DUFOUR Stéphane (CAMVS) HANNECART Michel (CAMVS) PIETTE Fabrice (CAMVS) DELCROIX Jacques (CAPH) DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) WAELKENS Philippe (CAPH) BUSTIN David (CAVM) DELANNOY Jean-Luc (CAVM) FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) RAOUT Michel (CAVM) VANESSE Didier (CAVM) BRICOUT Patrice (CCCO) DENIS Jean-Claude (CCCO) CINO Georges (CCCO) ERLEM François (CCPM) GUIOST Benoît (CCPM) SARRAUTE Philippe (CCPM) GERNET Gilbert (CCPS)

DECHETERIES	
Membres :	DEPREZ Marie-Josée (CA2C) GOETGHELUCK Alain (CA2C) HENNEQUART Michel (CA2C) LEFEBVRE Bertrand (CA2C) QUONIOU Henri (CA2C) BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) DUFOUR Stéphane (CAMVS) POURBAIX Hervé (CAMVS) WILLOT Didier (CAMVS) DELCROIX Jacques (CAPH) DUBOIS Jacques (CAPH) TONDEUR Jean-Marie (CAPH) TRIFI Patrick (CAPH) BERRIER Jean-Roger (CAVM) DELANNOY Jean-Luc (CAVM) DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) VANESSE Didier (CAVM) DELCROIX Séverine (CCCO) TOMMASI Evelyne (CCCO) DRUESNES Danièle (CCPM) ERLEM François (CCPM) EUSTACHE Philippe (CCPM) GERNET Gilbert (CCPS)

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Membres :	PLATEAU Marc (CA2C) DUVEAUX Michel (CAMVS) WILLOT Didier (CAMVS) DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) KOWALCZYK Patrick (CAPH) RAOUT Michel (CAVM) SUDZINSKI Xavier (CAVM) ZINGRAFF Raymond (CAVM) GAMBIEZ Daniel (CCCO) GOUY Eric (CCCO) TOMMASI Evelyne (CCCO)
-----------	--

CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE - DASRI

Membres :	MARECHALLE Didier (CA2C) HANNECART Michel (CAMVS) CARON Bernard (CAPH) DENHEZ Jean-Michel (CAPH) LEGRAIN Didier (CAPH) REGNIEZ Claude (CAPH) SAUVAGE Daniel (CAPH) BAUDRIN Philippe (CAVM) DUBRULLE José (CAVM) GUIOST Benoît (CCPM) MEAUSOONE Gautier (CCPM) SARRAUTE Philippe (CCPM) LEMEITER Jean-Marc (CCPS)
-----------	--

RESEAU DE CHALEUR

Membres :	NICAISE Véronique (CA2C) PIETTE Fabrice (CAMVS) LEGRAIN Didier (CAPH) REGNIEZ Claude (CAPH) BERRIER Jean-Roger (CAVM) BROUILLARD Hervé (CAVM) DUBRULLE José (CAVM) DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) POPULIN Agostino (CAVM) SUDZINSKI Xavier (CAVM) DELCROIX Séverine (CCCO) EUSTACHE Philippe (CCPM)
-----------	--

SENSIBILISATION ET PREVENTION DES DECHETS

Membres :	<p>RICHARD Jérémy (CA2C) DUVEAUX Michel (CAMVS) DUBOIS Jacques (CAPH) KOWALCZYK Patrick (CAPH) SAUVAGE Daniel (CAPH) WAELKENS Philippe (CAPH) FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) POPULIN Agostino (CAVM) BRICOUT Patrice (CCCO) CINO Georges (CCCO) SEMAILLE Denis (CCPS)</p>
-----------	---

FINANCES – PROSPECTIVES FINANCIERES

Membres :	<p>HENNEQUART Michel (CA2C) LEFEBVRE Bertrand (CA2C) MARECHALLE Didier (CA2C) NICAISE Véronique (CA2C) QUONIOU Henri (CA2C) RICHARD Jérémy (CA2C) DECAGNY Arnaud (CAMVS) MAHIEUX Marjorie (CAMVS) CARON Bernard (CAPH) DELATTRE Jean-François (CAPH) DENHEZ Jean-Michel (CAPH) TRIFI Patrick (CAPH) VÉNIAT Michel (CAPH) BAUDRIN Philippe (CAVM) GIADZ Thierry (CAVM) DENIS Jean-Claude (CCCO) DRUESNES Danièle (CCPM) MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM) FLAMENGT Georges (CCPS)</p>
-----------	--

RESSOURCES HUMAINES

Membres :	<p>PLATEAU Marc (CA2C) BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) MAHIEUX Marjorie (CAMVS) GIADZ Thierry (CAVM) FLAMENGT Georges (CCPS)</p>
-----------	--

COMMUNICATION

Membres :	<p>POURBAIX Hervé (CAMVS) TONDEUR Jean-Marie (CAPH) BROUILLARD Hervé (CAVM) ZINGRAFF Raymond (CAVM) LEMEITER Jean-Marc (CCPS) SEMAILLE Denis (CCPS)</p>
-----------	--



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS) M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)
M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)
M. RAOUD Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)
M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)
M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Lilliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Fonctionnement du Syndicat

Objet : Mandat donné au Président pour signer les procès-verbaux et conventions de mise à disposition liés au transfert de compétence

N° CS20240627005

N° ACTES : 5.2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales (ci-après CGCT) et notamment ses articles L. 5211-18 et L. 5711-1 ;

Considérant que conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 1321-1 du CGCT, un transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition du Syndicat des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

Considérant que cette mise à disposition, conformément au second alinéa de l'article L. 1321-1 du CGCT, est constatée par un procès-verbal contradictoire ;

Vu les modèles de Procès-verbal et de convention de mise à disposition annexés ;

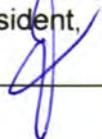
Considérant la possibilité de donner mandat au Président pour signer avec les sociétés cocontractantes les Procès-verbaux et les conventions de mise à disposition relatifs au transfert de compétence ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide :

- **de donner mandat au Président, Monsieur Charles LEMOINE, pour signer les Procès-verbaux et les conventions de mise à disposition relatifs au transfert de compétence ci-joints en annexe ;**
- **d'indiquer que le Président peut adapter le modèle d'avenant annexé à la présente délibération ;**
- **de charger d'une manière plus large Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.**

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du **03 JUIL. 2024**
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tel. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

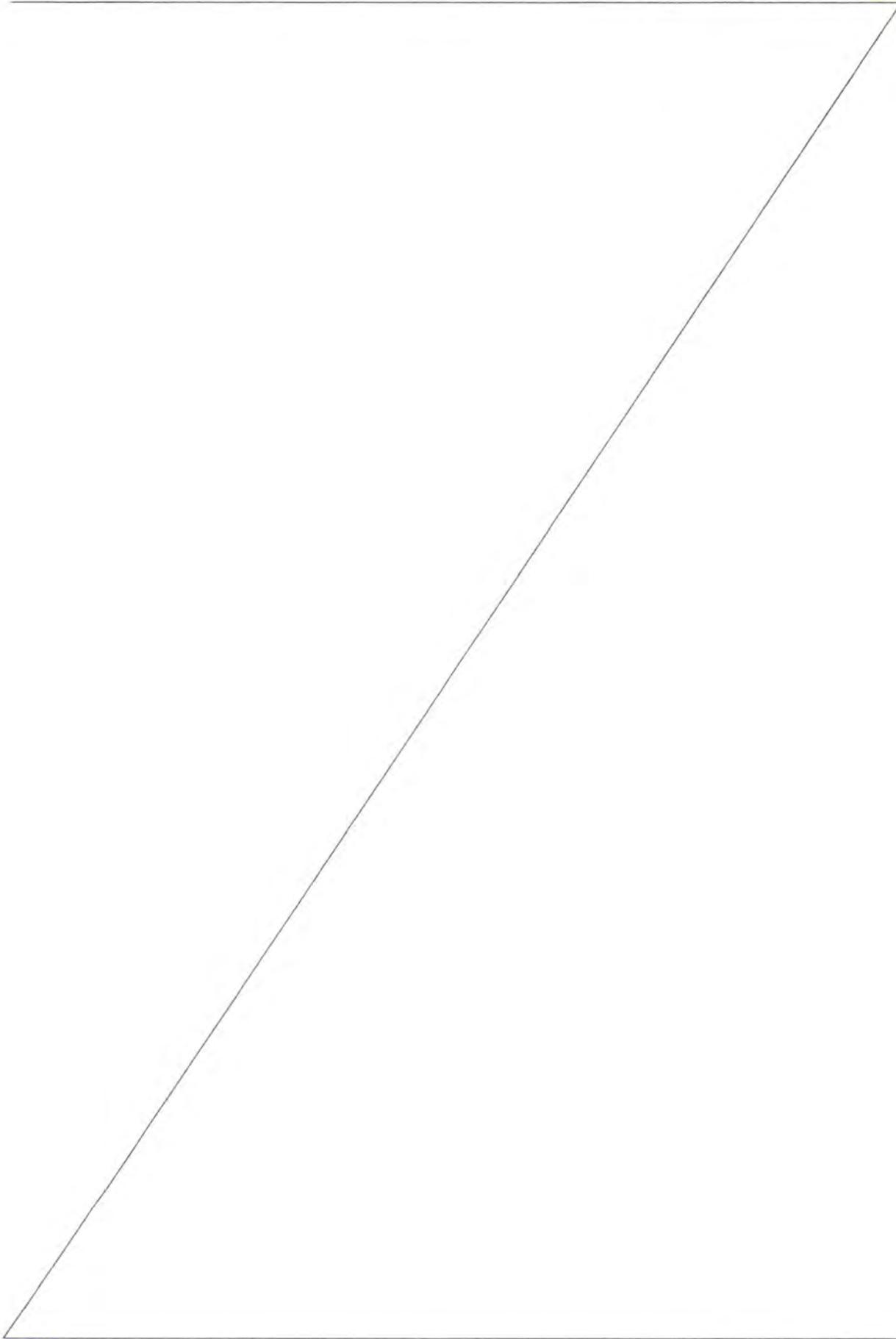
Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



ID : 059-255900953-20240627-CS20240627005-DE





DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Lourches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS) M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

- M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)
- M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)
- M. RAOUL Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)
- M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)
- M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Convention d'adhésion à la centrale d'achats du syndicat mixte La Fiche Numérique 59 62 SIAVED pour bénéficier de prestations liées aux usages numériques

N° CS20240627006

N° ACTES : 1.1

Le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59 62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de Numérique.

Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes. Pour ce faire le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéo-protection,
- Services de télécommunications et communications électroniques.

Le Syndicat mixte a par ailleurs lancé l'expérimentation d'un réseau public LoRa pour l'Internet des Objets.

En ce qui concerne plus précisément les services numériques essentiels «Mairie connectée», ceux-ci ne se limitent pas à la simple fourniture de services. Ils prévoient en outre l'intervention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale par la signature d'une convention tripartite. Ce dernier accompagnera les bénéficiaires dans la mise en œuvre de ces services afin de garantir leur bonne appropriation et la meilleure adaptation aux besoins de la collectivité.

L'adhésion à la centrale d'achats permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés.

L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Vu les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 en matière de services numériques, pour l'économie des ressources du SIAVED en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

Ne prennent pas part au vote les élus, même indirectement, soumis à un conflit d'intérêt, conformément à l'Article L2131-11 du CGCT.

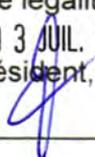
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide :

- **d'approuver l'adhésion du SIAVED à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats pourra offrir en matière de télécoms tel que la fourniture d'accès à internet, VPN, téléphonie, CLOUD.**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats.**

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du **03 JUIL. 2024**
Le Président,



Syndicat Inter-Arrondissement...
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@staved.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

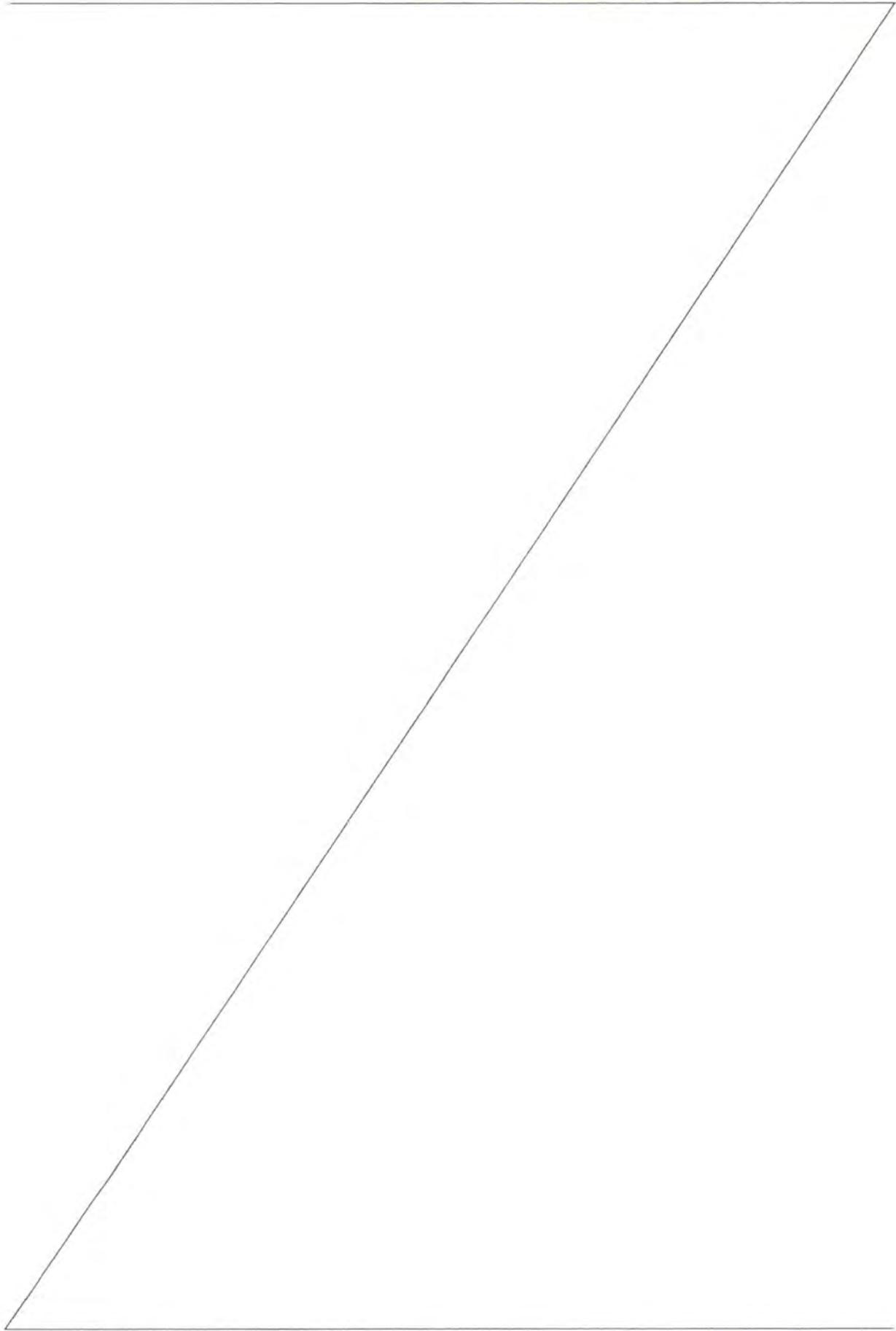
Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



ID : 059-255900953-20240627-CS20240627006-DE





DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) - Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)

M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)

M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

M. RAOUD Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)

M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)

M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Charte d'utilisation du système d'information et des technologies de l'information et de la communication

N° CS20240627007

N° ACTES : 4.1

Le développement des technologies de l'information et de la communication conduit le personnel et les élus du SIAVED à utiliser dans leur travail quotidien l'outil informatique, les réseaux et les services de communication numérique pour l'exécution de leurs missions. Cette utilisation peut comporter un certain nombre de risques à la fois technique mais également juridique pouvant engager la responsabilité de la collectivité et de ses agents.

A cette fin, la charte d'utilisation du système d'information et des technologies de l'information et de la communication, jointe en annexe, définit les conditions d'accès et les règles d'utilisation des moyens informatiques et téléphoniques et des ressources extérieures via les outils de communication du SIAVED.

Elle a également pour objet de sensibiliser les utilisateurs aux risques d'utilisation de ces ressources en termes d'intégrité et de confidentialité des informations traitées. Ces risques imposent le respect de certaines règles de sécurité et de bonne conduite.

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la charte d'utilisation du système d'information et des technologies de l'information et de la communication au sein du SIAVED, telle que présentée en annexe ;
- d'autoriser le Président à communiquer, appliquer cette charte auprès du personnel et des élus du SIAVED.

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du 03 JUIL 2024
Le Président,



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOULICHY-LES-MINES
Tel : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets

Comité Syndical du jeudi 27 juin 2024

Délibération n° CS20240627007 / n° Actes : 4.1

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 059-255900953-20240627-CS20240627007-DE





DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- **Présents : 46**
- **Votants : 51**
- **Excusés : 6**
- **Absents : 15**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)

M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)

M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

M. RAOUT Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)

M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)

M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Compte de Gestion pour 2023 – Budget Principal (05500)

N° CS20240627008

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Principal (05500),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2023 ci-annexé et dressé par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Wallers, Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2023 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du 03 JUIL. 2024
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,

Charles LÉMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

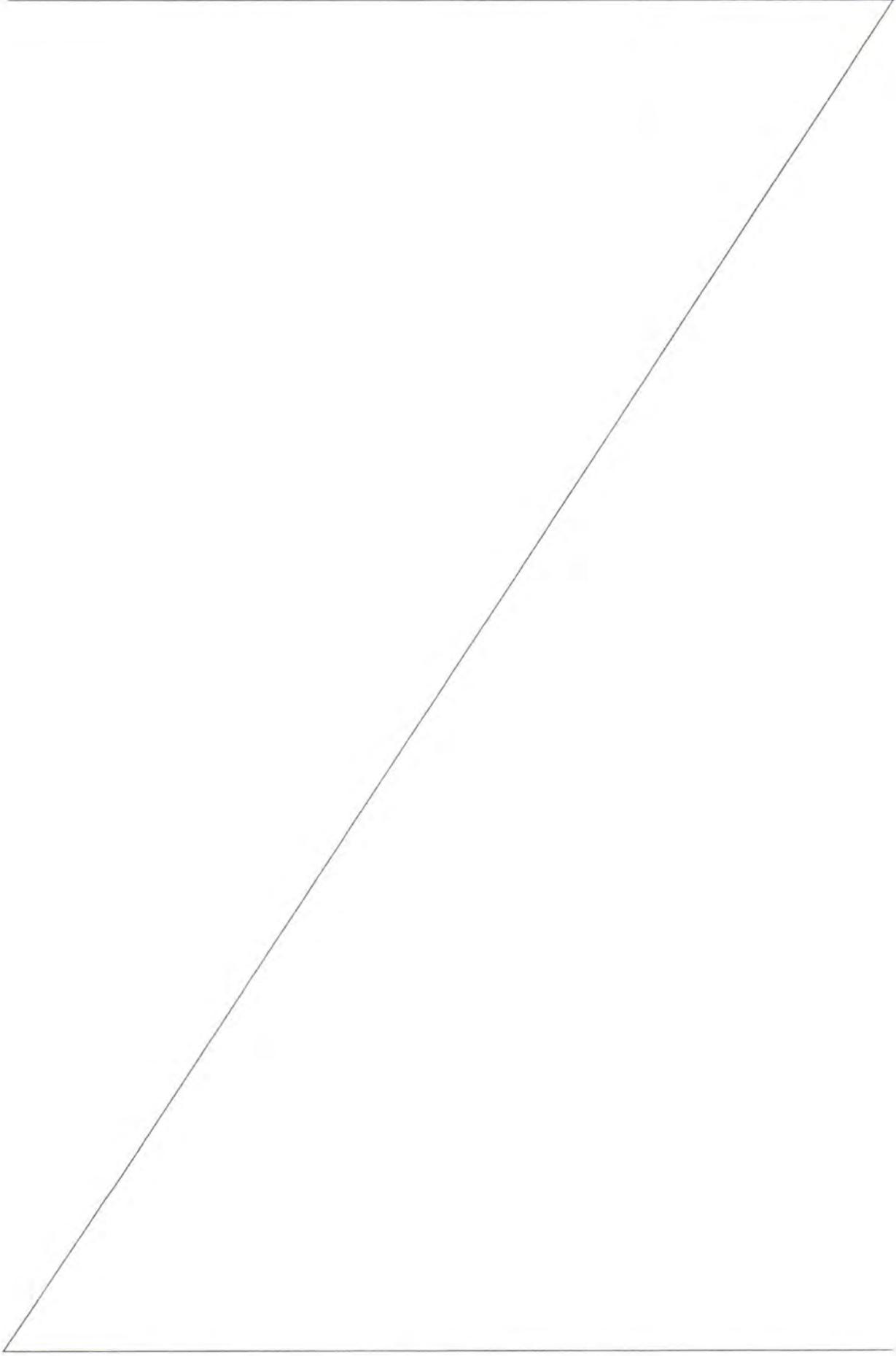
Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



ID : 059-255900953-20240627-CS20240627008-DE





DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 50
- Excusés : 6
- Absents : 15
- Ne prend pas part au vote : 1 (Charles LEMOINE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Michel HENNEQUART, Délégué Titulaire du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) - Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)
M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)
Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

- M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)
- M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)
- M. RAOUL Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)
- M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)
- M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Compte Administratif pour 2023 – Budget Principal (05500)

N° CS20240627009

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Principal (05500),

Vu le Compte de Gestion pour 2023 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2023, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide :

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'adopter le Compte Administratif pour 2023 ci-annexé.

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du 03 JUL. 2024
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.



SIAVED
Producteur de Ressources

Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et d'Elimination des Déchets
5, Route de Loutrichy
59282 LUCHY-LES-MINES
Tel. : 03 27 43 78 99
Mail : info@siaved.fr

Le 1^{er} Vice-Président du SIAVED,
par déléation,

Jean-Michel DENHEZ

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

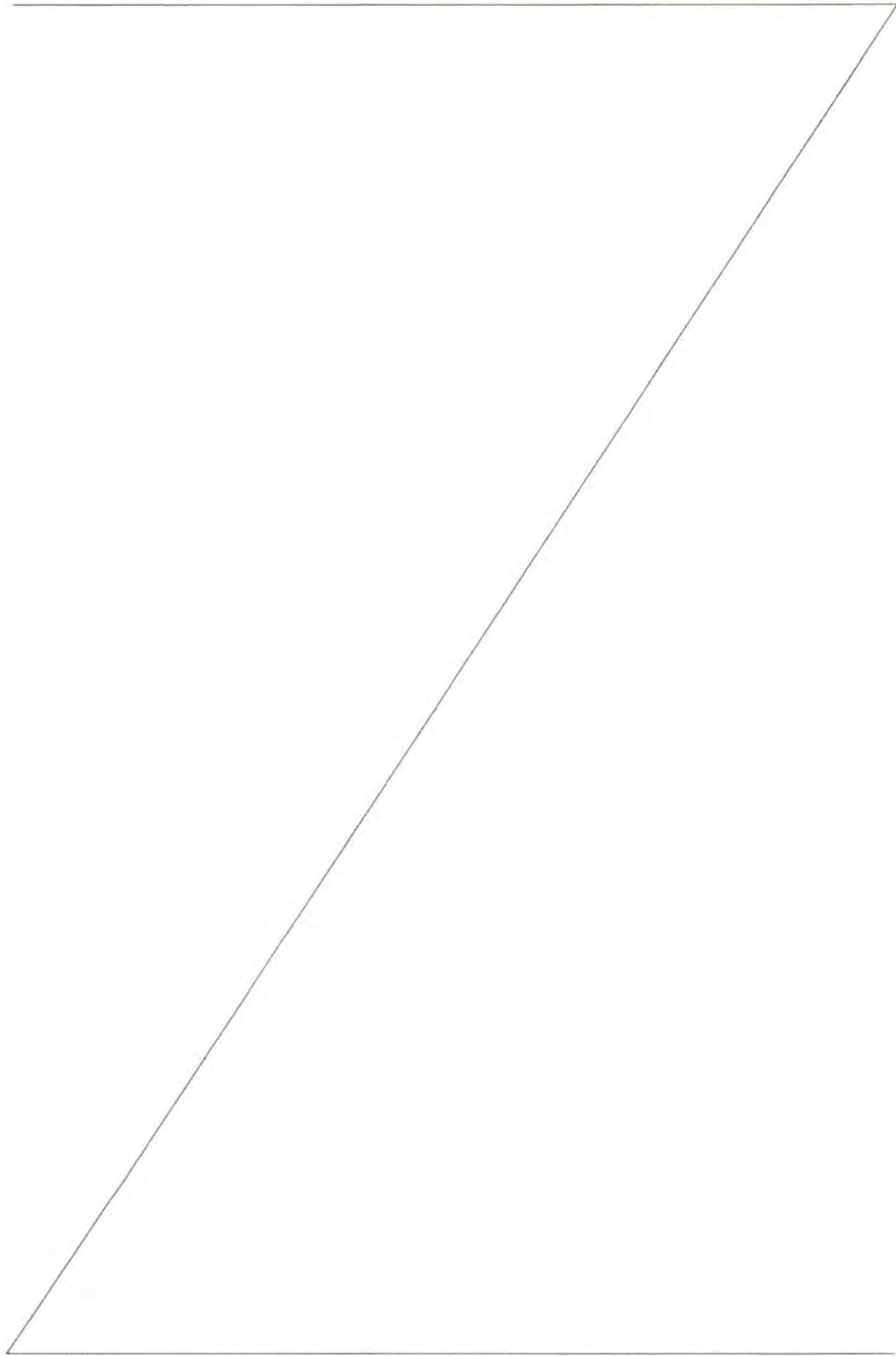
- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 059-255900953-20240627-CS20240627009-DE





SIAVED
Producteur de Ressources

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-255900953-20240627-CS20240627009-DE

RAPPORT D'ANALYSE

DES COMPTES ADMINISTRATIFS POUR 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	p. 1
L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SIAVED (exercice 2023)	p. 2
LA COMPOSITION DU SIAVED (exercice 2023)	p. 6
L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2023.....	p. 8
LE BUDGET PRINCIPAL (05500) – SIRET 255 900 953 00076	p. 9
LE BUDGET PRINCIPAL (05500) : les réalisations de l'exercice 2023	p. 10
LE BUDGET PRINCIPAL (05500) : les résultats à la clôture de l'exerce 2023	p. 11
LE BUDGET PRINCIPAL (05500) : les taux d'exécution budgétaire 2023	p. 13
LE BUDGET PRINCIPAL (05500) : l'évolution de l'exécution budgétaire (période 2017 / 2023)	p. 19
LE BUDGET PRINCIPAL (05500) : l'évolution de la situation financière (période 2017 / 2023).....	p. 20
LE BUDGET PRINCIPAL (05500) : l'analyse de la situation financière	p. 21
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504) – SIRET 255 900 953 00084	p.24
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504) : les réalisations de l'exercice 2023.....	p. 25
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504) : les résultats à la clôture de l'exercice 2023.....	p. 26
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504) : les taux d'exécution budgétaire 2023	p. 28
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504) : l'évolution de l'exécution budgétaire (période 2017 / 2023)...	p. 34
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504) : l'évolution de la situation financière (période 2017 / 2023)....	p. 35
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504) : l'analyse de la situation financière.....	p. 36

LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501) – SIRET 255 900 953 00035	p.41
LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501) : les réalisations de l'exercice 2023	p. 42
LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501) : les résultats à la clôture de l'exercice 2023	p. 43
LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501) : les taux d'exécution budgétaire 2023	p. 45
LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501) : l'évolution de l'exécution budgétaire (2017 / 2023)	p. 51
LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501) : l'évolution de la situation financière (2017 / 2023)	p. 52
LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501) : l'analyse de la situation financière	p. 53
LE BUDGET ANNEXE TRI (05503) – SIRET 255 900 953 00068	p.55
LE BUDGET ANNEXE TRI (05503) : les réalisations de l'exercice 2023	p. 56
LE BUDGET ANNEXE TRI (05503) : les résultats à la clôture de l'exercice 2023	p. 57
LE BUDGET ANNEXE TRI (05503) : les taux d'exécution budgétaire 2023	p. 63
LE BUDGET ANNEXE TRI (05503) : l'évolution de la situation financière (période 2017 / 2023)	p. 64
LE BUDGET ANNEXE TRI (05503) : l'analyse de la situation financière	p. 65
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502) – SIRET 255 900 953 00043	p.66
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502) : les réalisations de l'exercice 2023	p. 67
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502) : les résultats à la clôture de l'exercice 2023	p. 68
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502) : les taux d'exécution budgétaire 2023	p. 74
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502) : l'évolution de l'exécution budgétaire (période 2017 / 2023)	p. 75
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502) : l'évolution de la situation financière (période 2017 / 2023)	p. 76
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502) : l'analyse de la situation financière	p. 77

LES RESULTATS CONSOLIDÉS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 p. 79

**LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS ET LA STRUCTURE DE LA DETTE
(Budgets consolidés)..... p. 81**

BUDGETS CONSOLIDES : les réalisations de l'exercice 2023 et les taux d'exécution budgétaire..... p. 82

BUDGETS CONSOLIDES : l'évolution de la situation financière (période 2017 / 2023) p. 84

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT p. 85

LA STRUCTURE DE LA DETTE..... p. 87

INTRODUCTION

Le présent rapport de présentation des Comptes Administratifs pour 2023 constitue un outil d'appréciation de la situation financière du SIAVED en retraçant les flux de dépenses et de recettes et leur niveau d'exécution par rapport aux prévisions budgétaires et en détaillant et commentant le contenu des principaux comptes de fonctionnement et d'investissement. Cette analyse est réalisée sur chacun des cinq budgets de la Collectivité et contient une analyse consolidée.

Au-delà des tableaux comptables établis dans le respect de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57, et ce, en stricte conformité avec les écritures tenues par le Comptable Public du SIAVED telles que retracées dans ses Comptes de Gestion de l'année 2023, ce rapport d'analyse financière relève d'une démarche de transparence à l'égard de l'ensemble des acteurs de la vie du Syndicat, des partenaires du SIAVED et de ses intercommunalités adhérentes.

Ce rapport permet de mettre en valeur les grandes tendances qui marquent l'évolution des équilibres financiers de la Collectivité notamment au moyen de plusieurs ratios significatifs et constitue un outil d'analyse complémentaire au rapport annuel d'activités

L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SIAVED

(EXERCICE 2023)

Le **SIAVED** (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) est un syndicat mixte fermé à la carte et a donc la faculté d'exercer des compétences distinctes sur le territoire de ses différents EPCI membres.

En termes d'architecture budgétaire, il convient donc de distinguer :

- **le Budget Principal** dans lequel sont notamment inscrites les dépenses et les recettes communes à toutes les compétences transférées et à tous les EPCI adhérents au Syndicat (frais de siège, frais d'administration générale, moyens de l'Institution, indemnités des élus, charges de personnel, communication...) : ce Budget est voté par l'ensemble des élus siégeant au Comité Syndical. L'ensemble de ces charges communes sont réparties entre les trois compétences exercées par le SIAVED en fonction des moyens mis en œuvre pour l'exercice du groupe de compétence considéré.
- **les Budgets Annexes** propres à chaque compétence spécifique transférée : ces Budgets Annexes sont votés par les seuls délégués des adhérents ayant transféré la compétence concernée par le Budget Annexe.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Budget Principal (05500)

SIRET 255 900 953 00076

Dépenses et recettes communes à toutes les compétences transférées

Frais d'Administration Générale et de Moyens de l'Institution

Communication

Frais de siège et autres bâtiments logistiques

Charges de Personnel

Indemnités des Elus

Refacturation aux budgets annexes

COMPETENCE OBLIGATOIRE : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Budget Annexe Traitement et Valorisation (05504)

SIRET 255 900 953 00084

Dépenses et recettes liées à la compétence obligatoire :

Opérations de transport, transfert, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des déchets et matériaux réutilisables ou de l'énergie

Gestion des déchets amiantés

Création et gestion intégrale des déchèteries

Création et gestion de recycleries

Les refus de tri issus des opérations de tri, les quais de transfert et les transferts du verre

Prorata des charges communes de structure (transfert du Budget Principal)

Budget Annexe CVE de Douchy les Mines (05501) - assujetti à la TVA

SIRET 255 900 953 00035

et tout autre budget annexe suite au transfert d'autres CVE au SIAVED

Dépenses et recettes liées à la compétence obligatoire : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Exploitation, travaux d'investissement, entretien courant et gros entretien d'installations de traitement et de valorisation énergétique de déchets

Sous réserve d'assurer en priorité le traitement des déchets ménagers et assimilés de ses adhérents, utilisation des capacités résiduelles des Centres de Valorisation Energétique pour assurer à titre onéreux et au profit de tiers, personnes publiques ou privées, des prestations de traitement de déchets notamment de déchets d'activités de soins à risque infectieux, de traitement de déchets ménagers banals, de traitement de déchets industriels banals ...

Création et exploitation des réseaux de chaleur ou de froid issus de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Energétique dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Budget Annexe Tri (05503)

SIRET 255 900 953 00068

Dépenses et recettes liées à la compétence obligatoire : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Opérations de « gestion de la fonction tri conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives », comprenant notamment la construction et la gestion d'un centre de tri avec extension des consignes de tri, les opérations de transport, de transit ou de regroupement

COMPETENCE OPTIONNELLE : collecte des déchets ménagers et assimilés

Budget Annexe Collecte (05502)

SIRET 255 900 953 00043

Dépenses et recettes liées à la compétence optionnelle :
collecte des déchets ménagers et assimilés

Collecte en porte à porte
Points d'apport volontaire (y compris colonnes enterrées)
Prévention
Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
Réemploi

LA COMPOSITION DU SIAVED

(EXERCICE 2023)



C.A. LA PORTE DU HAINAUT CAPH	
NB DE COMMUNES	46
communes	habitants
Abscon	4 241
Avesnes-le-Sec	1 445
Bellaing	1 263
Bouchain	3 937
Bousignies	354
Brillon	770
Bruille-Saint-Amand	1 671
Château-l'Abbaye	859
Denain	20 415
Douchy-les-Mines	10 144
Escaudain	9 445
Escautpont	4 172
Flines-lès-Mortagne	1 630
Hasnon	3 894
Haspres	2 650
Haulchin	2 328
Haveluy	3 276
Hélesmes	1 937
Hérin	4 125
Hordain	1 431
Lecelles	2 896
Lieu-Saint-Amand	1 465
Lourches	3 872
Marquette-en-Ostrevant	1 919
Mastaing	887
Maulde	1 007
Millonfosse	715
Mortagne-du-Nord	1 584
Neuville-sur-Escaut	2 688
Nivelle	1 361
Noyelles-sur-Selle	685
Oisy	679
Raismes	12 201
Rosult	1 948
Rumegies	1 739
Rœulx	3 798
Saint-Amand-les-Eaux	15 997
Sars-et-Rosières	618
La Sentinelle	3 151
Thiant	3 000
Thun-Saint-Amand	1 116
Trith-Saint-Léger	6 186
Wallers	5 617
Wasnes-au-Bac	593
Wavrechain-sous-Denain	1 624
Wavrechain-sous-Faulx	419
TOTAL	157 752

C.A. CAUDRESIS CATESIS CA2C	
NB DE COMMUNES	46
communes	habitants
Avesnes-les-Aubert	3 628
Bazuel	526
Beaumont-en-Cambrésis	447
Beauvois-en-Cambrésis	1 970
Betry	2 158
Béthencourt	736
Béviliers	560
Boussières-en-Cambrésis	440
Briastre	732
Busigny	2 440
Carnières	1 009
Le Cateau-Cambrésis	7 016
Catillon-sur-Sambre	788
Cattenières	682
Caudry	14 028
Caulery	457
Clary	1 086
Dehéries	38
Étincourt	630
Estourmel	457
Fontaine-au-Pire	1 217
La Groise	481
Haucourt-en-Cambrésis	190
Honnechy	567
Inchy	643
Ligny-en-Cambrésis	1 928
Malincourt	481
Maretz	1 430
Maurois	404
Mazinghien	297
Montay	273
Montigny-en-Cambrésis	555
Neuvilly	1 084
Ors	638
Pommereuil	778
Quiévy	1 801
Rejet-de-Beaulieu	237
Reumont	347
Saint-Aubert	1 563
Saint-Benin	340
Saint-Hilaire-lez-Cambrai	1 559
Saint-Souplet	1 203
Saint-Vaast-en-Cambrésis	852
Troisvilles	815
Villers-Outréaux	2 146
Walincourt-Selvigny	2 132
TOTAL	63 789

C.C. CŒUR D'OSTREVENT CCCO	
NB DE COMMUNES	21
communes	habitants
Aniche	9 944
Auberchicourt	4 634
Bruille-lez-Marchiennes	1 354
Écaillon	1 936
Émerchicourt	826
Erre	1 580
Fenain	5 516
Hornaing	3 548
Lewarde	2 418
Loffre	719
Marchiennes	4 549
Masny	4 080
Monchecourt	2 508
Montigny-en-Ostrevant	4 774
Pecquencourt	6 225
Rieulay	1 258
Somain	11 869
Tilloy-lez-Marchiennes	519
Vred	1 320
Wandignies-Hamage	1 327
Warlaing	590
TOTAL	71 494



<p>Compétence principale Traitement et valorisation des déchets ménagers 3 Collectivités membres : CAPH, CA2C et CCCO</p>	<p>Nombre de communes : 113</p>	<p>Nombre d'habitants : 293 035</p>
<p>Compétence optionnelle Collecte des déchets ménagers et assimilés 2 Collectivités membres : CAPH et CA2C</p>	<p>Nombre de communes : 92</p>	<p>Nombre d'habitants : 221 541</p>



L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2023

LE BUDGET PRINCIPAL (05500)

SIRET 255 900 953 00076

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2023 - BUDGET PRINCIPAL (05500)

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution	Postes budgétaires	DEPENSES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2022 ET EXCEDENT CAPITAL	0,00 €	16 618,05 €	16 618,05 €	16 618,05 €	100,0%	RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2022	0,00 €	3 398 577,30 €	3 398 577,30 €	3 398 577,30 €	100,0%
TRANSFERTS DE CHARGES AUX BUDGETS ANNEXES	7 600 000,00 €	4 000 000,00 €	11 600 000,00 €	11 321 000,00 €	102,5%	CHARGES DE LA DETTE	42 722,29 €	348 539,52 €	391 261,81 €	396 645,00 €	98,6%
* Budget Annexe CVE Douchy 05501	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	950 000,00 €	105,3%						
* Budget Annexe Traitement / Valorisation 05504	4 600 000,00 €	4 000 000,00 €	8 600 000,00 €	8 500 000,00 €	101,2%	AUTRES CHARGES FINANCIERES	73,33 €	0,00 €	73,33 €	25 900,00 €	0,3%
* Budget Annexe Collecte 05502	1 400 000,00 €	0,00 €	1 400 000,00 €	1 311 000,00 €	106,8%						
* Budget Annexe Tri 05503	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	560 000,00 €	107,1%	INDEMNITES DES ELUS	71 141,40 €	0,00 €	71 141,40 €	80 000,00 €	88,9%
RECETTES DEFINITIVES (SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS...)	194 042,10 €	50 899,96 €	244 942,06 €	253 420,00 €	96,7%	CHARGES DE PERSONNEL	4 670 764,03 €	0,00 €	4 670 764,03 €	4 773 225,00 €	97,9%
* FCTVA	5 682,37 €	50 899,96 €	56 582,33 €	58 900,00 €	96,1%	* Rémunérations et charges	4 625 268,03 €	0,00 €	4 625 268,03 €	4 712 125,00 €	98,2%
* Recettes sur charges de personnel	161 866,84 €	0,00 €	161 866,84 €	144 520,00 €	112,0%	* Autres frais de personnel	45 496,00 €	0,00 €	45 496,00 €	61 100,00 €	74,5%
* Cessions patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,0%						
* Autres recettes définitives (pénalités, avoirs...)	26 492,89 €	0,00 €	26 492,89 €	0,00 €	100,0%	MOYENS GENERAUX DE L'INSTITUTION	810 389,38 €	97 532,17 €	907 921,55 €	1 599 209,40 €	56,8%
EMPRUNT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 560 443,65 €	0,0%	GESTION PATRIMONIALE	187 021,00 €	1 859 895,12 €	2 046 916,12 €	2 627 925,00 €	77,9%
AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	36 030,00 €	36 030,00 €	0,00 €	100,0%	AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	138 006,61 €	138 006,61 €	250 000,00 €	55,2%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	7 794 042,10 €	4 103 548,01 €	11 897 590,11 €	13 151 481,70 €	90,5%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	5 782 111,43 €	5 842 550,72 €	11 624 662,15 €	13 151 481,70 €	88,4%

MOUVEMENTS D'ORDRE

Opérations d'ordre budgétaire	RECETTES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution	Opérations d'ordre budgétaire	DEPENSES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET NEUTRALISATION	0,00 €	263 973,75 €	263 973,75 €	332 300,00 €	79,4%	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET NEUTRALISATION	263 973,75 €	0,00 €	263 973,75 €	332 300,00 €	79,4%
ETALEMENT DE CHARGES - AMORTISSEMENT	0,00 €	500 800,00 €	500 800,00 €	500 800,00 €	100,0%	ETALEMENT DE CHARGES - AMORTISSEMENT	500 800,00 €	0,00 €	500 800,00 €	500 800,00 €	100,0%
OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	19 193,00 €	19 193,00 €	100 000,00 €	19,2%	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	7 493,00 €	7 493,00 €	88 300,00 €	8,5%
AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	120 990,14 €	120 990,14 €	150 000,00 €	80,7%	AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	132 690,14 €	132 690,14 €	161 700,00 €	82,1%
VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	201 489,00 €	0,0%	VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	201 489,00 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	0,00 €	904 956,89 €	904 956,89 €	1 284 589,00 €	70,4%	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	764 773,75 €	140 183,14 €	904 956,89 €	1 284 589,00 €	70,4%

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	7 794 042,10 €	5 008 504,90 €	12 802 547,00 €	14 436 070,70 €	88,7%	TOTAL GENERAL	6 546 885,18 €	5 982 733,86 €	12 529 619,04 €	14 436 070,70 €	86,8%
----------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	--------------	----------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	--------------

Les résultats à la clôture de l'exercice 2023 - Budget Principal (05500)

La consolidation des éléments chiffrés qui précèdent établis en stricte conformité avec le Compte de Gestion du Comptable Public conduit, à la clôture de l'exercice 2023, à la situation suivante en termes de résultats :

- Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	+ 16 618.05 €
Part affectée à l'investissement en 2023	- 16 618.05 €
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2022	0.00 €
Recettes de l'exercice 2023	+ 7 794 042.10 €
Dépenses de l'exercice 2023	- 6 546 885.18 €
Résultat de l'exercice 2023	+ 1 247 156.92 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	+ 1 247 156.92 €

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2022	- 3 398 577.30 €
Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	+ 5 008 504.90 €
Dépenses de l'exercice 2023	- 2 584 156.56 €
Résultat de l'exercice 2023	+ 2 424 348.34 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	- 974 228.96 €

- Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	+ 1 247 156.92 €
Section d'investissement	- 974 228.96 €
Total des résultats cumulés au 31/12/2023	+ 272 927.96 €

- Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	- 245 076.34 €
Recettes	0.00 €
Solde	- 245 076.34 €

Besoin de financement (1068)	1 219 305.30 €
-------------------------------------	-----------------------

Résultat d'investissement (001)	- 974 228.96 €
--	-----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	27 851.62 €
--	--------------------

I. LES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE 2023

Le total des **dépenses** mandatées à la clôture de l'exercice 2023 sur le Budget Principal (en mouvements réels) s'établit à la somme de **11,6 Millions d'€uros** et le total des **recettes** ayant fait l'objet d'un titre de recettes s'établit à la somme de **11,9 Millions d'€uros**.

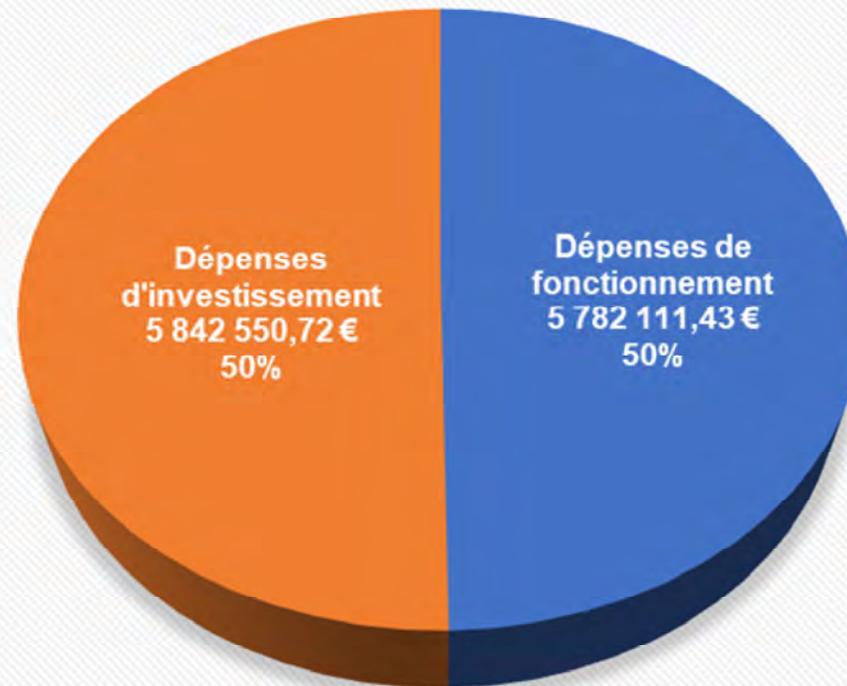
Rapporté aux prévisions budgétaires, le taux d'exécution global des dépenses et des recettes s'établit respectivement à 88,4 % et 90,5 %.

	Crédits ouverts en 2023	Réalisé 2023	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2023 (hors AP CP)
Dépenses réelles de fonctionnement	6 438 931.00 €	5 782 111.43 €	89.8 %	
Dépenses réelles d'investissement	6 712 550.70 €	5 842 550.72 €	87.0 %	245 076.34 €
Total dépenses réelles	13 151 481.70 €	11 624 662.15 €	88.4 %	245 076.34 €
Recettes réelles de fonctionnement	7 473 520.00 €	7 794 042.10 €	104.3 %	
Recettes réelles d'investissement	5 677 961.70 €	4 103 548.01 €	72.3 %	
Total recettes réelles	13 151 481.70 €	11 897 590.11 €	90.5 %	

BUDGET PRINCIPAL

Compte Administratif pour 2023

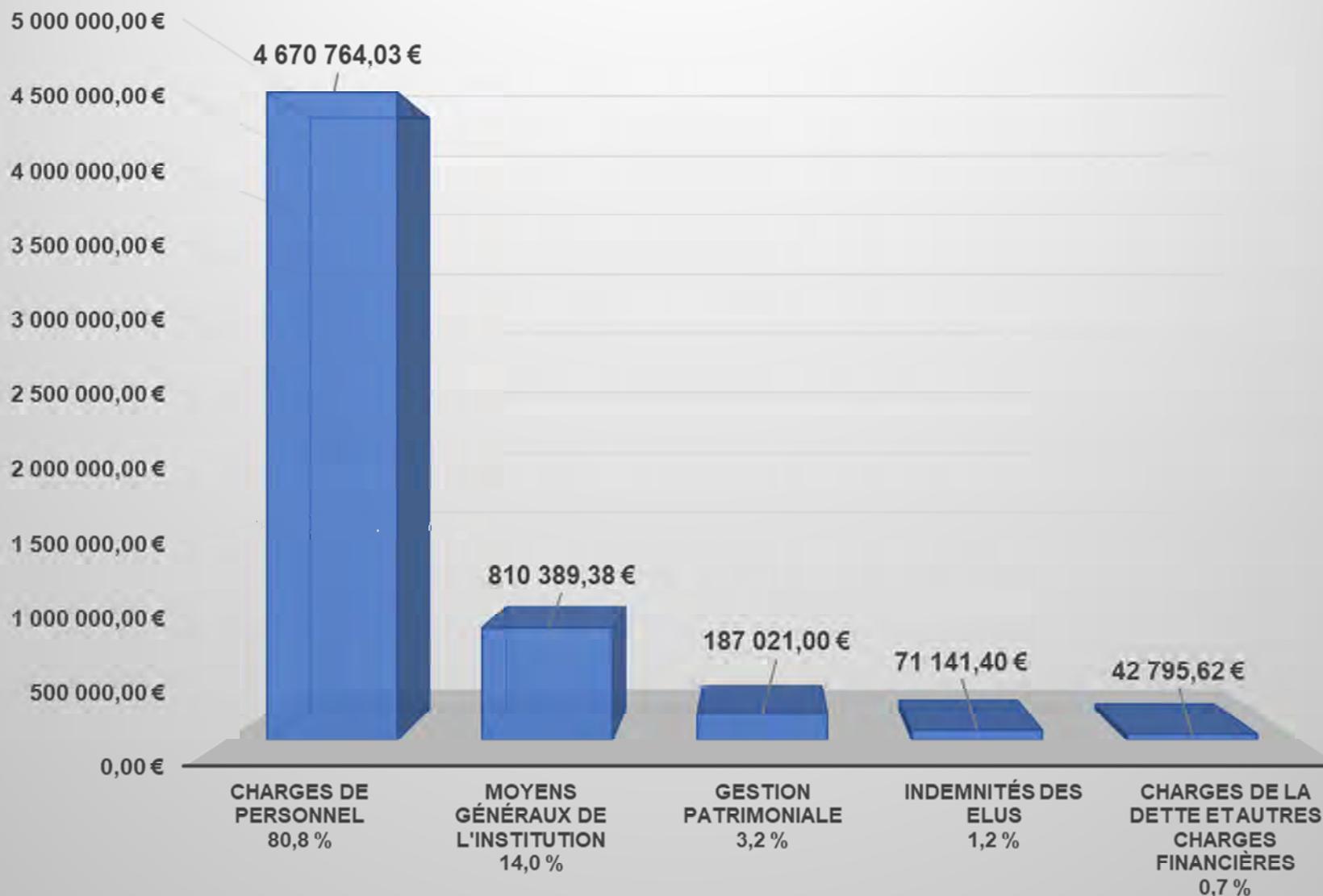
Dépenses réelles = 11 624 662,15 €

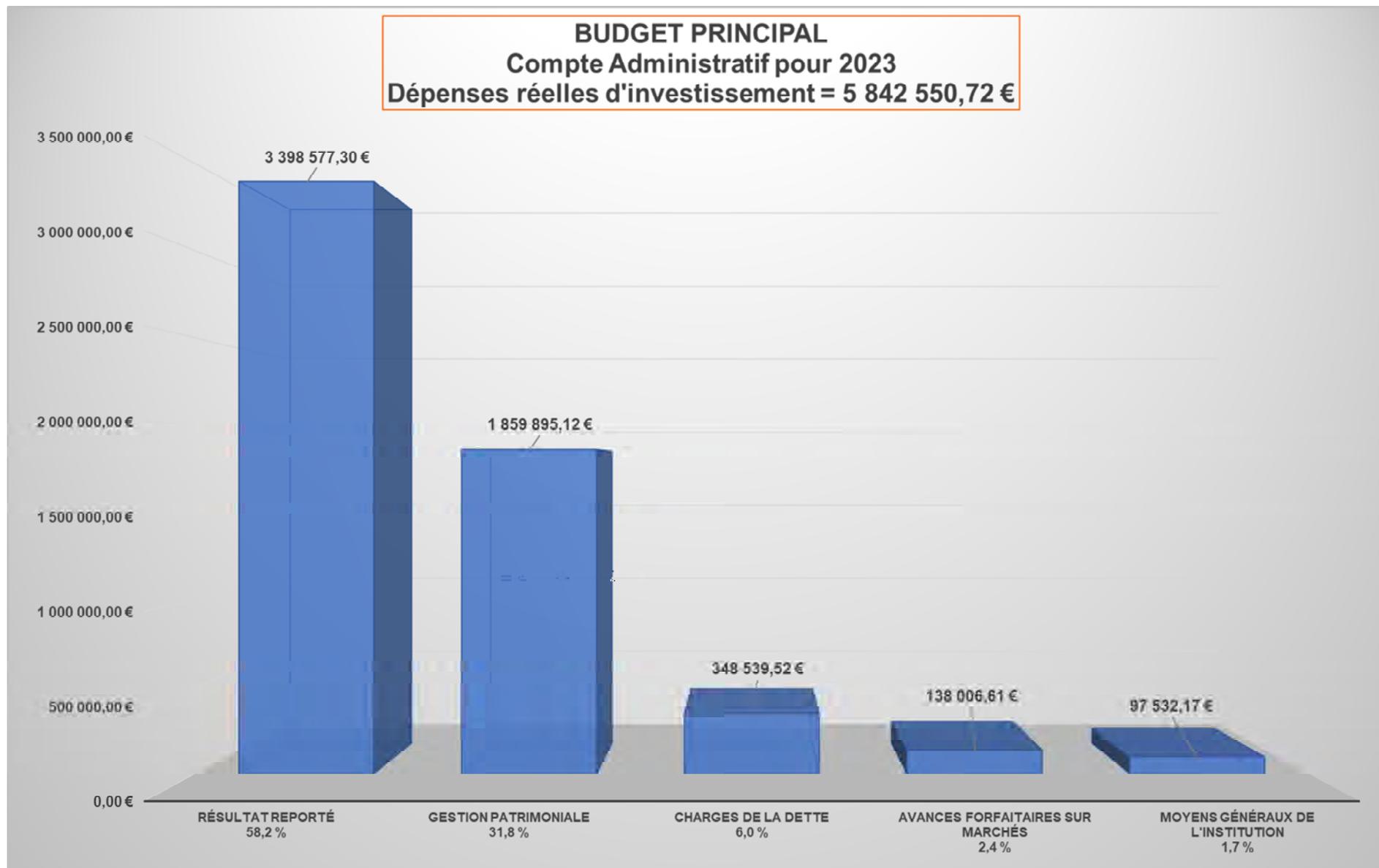


BUDGET PRINCIPAL

Compte Administratif pour 2023

Dépenses réelles de fonctionnement = 5 782 111,43 €



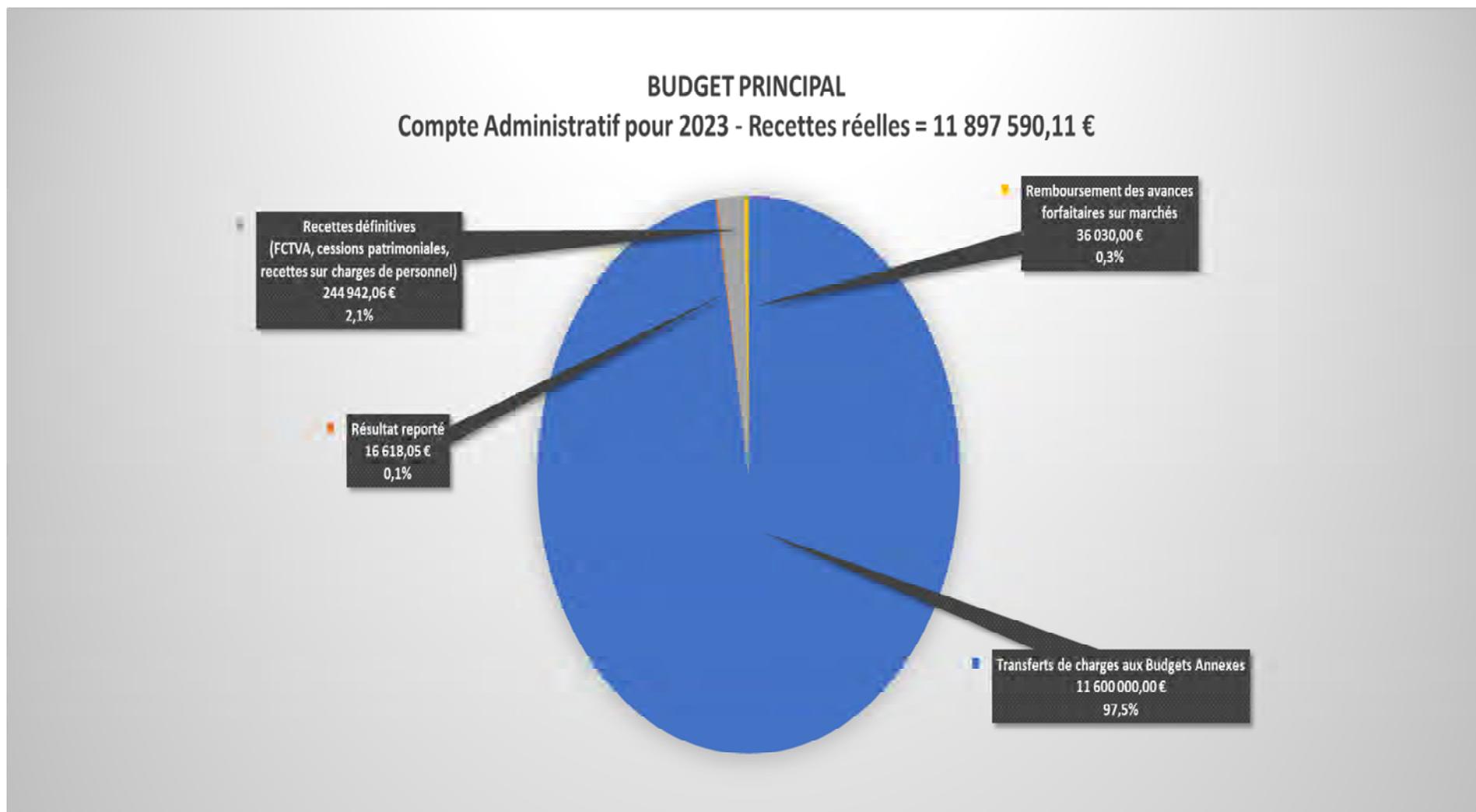


BUDGET PRINCIPAL

Compte Administratif pour 2023

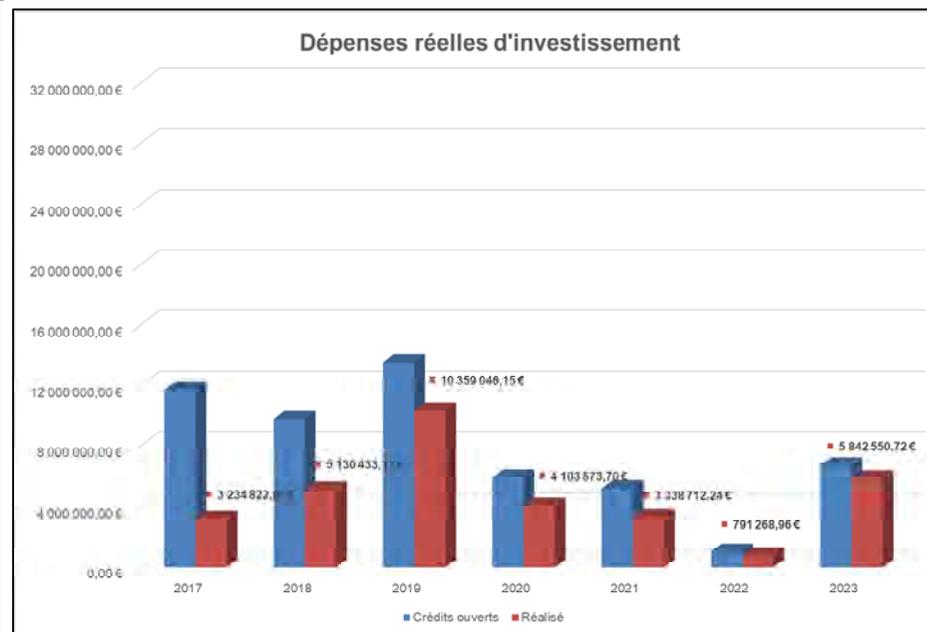
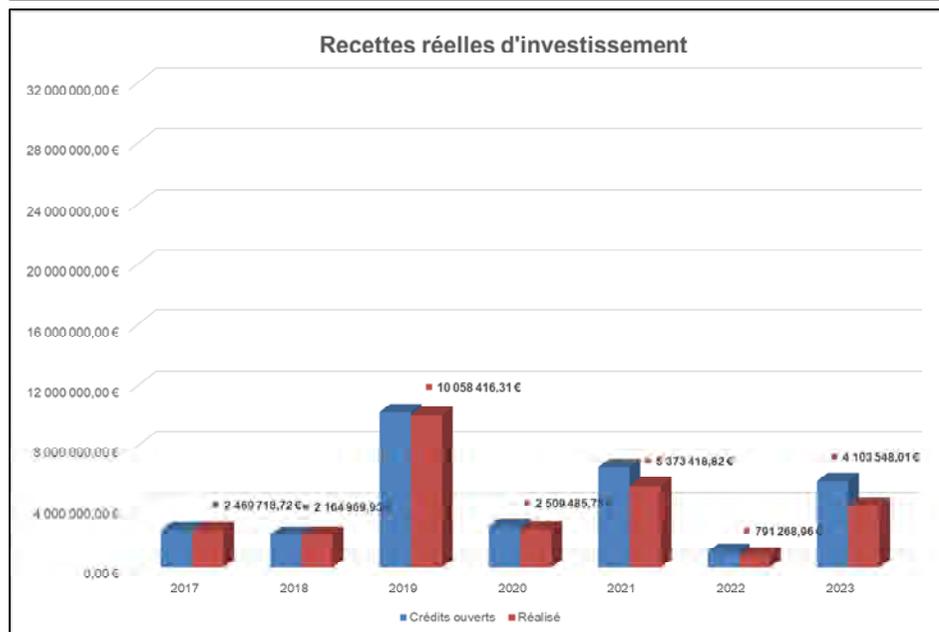
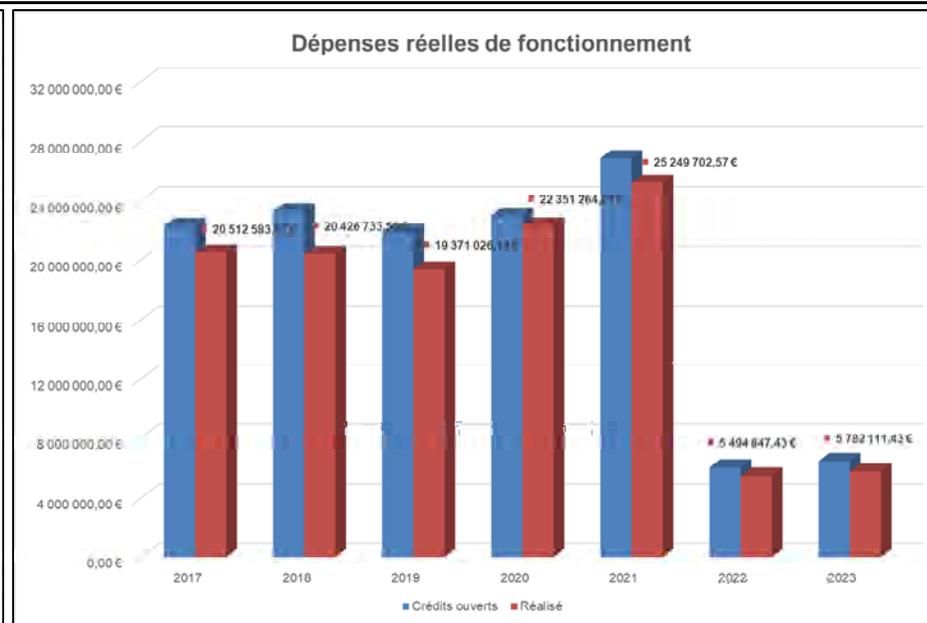
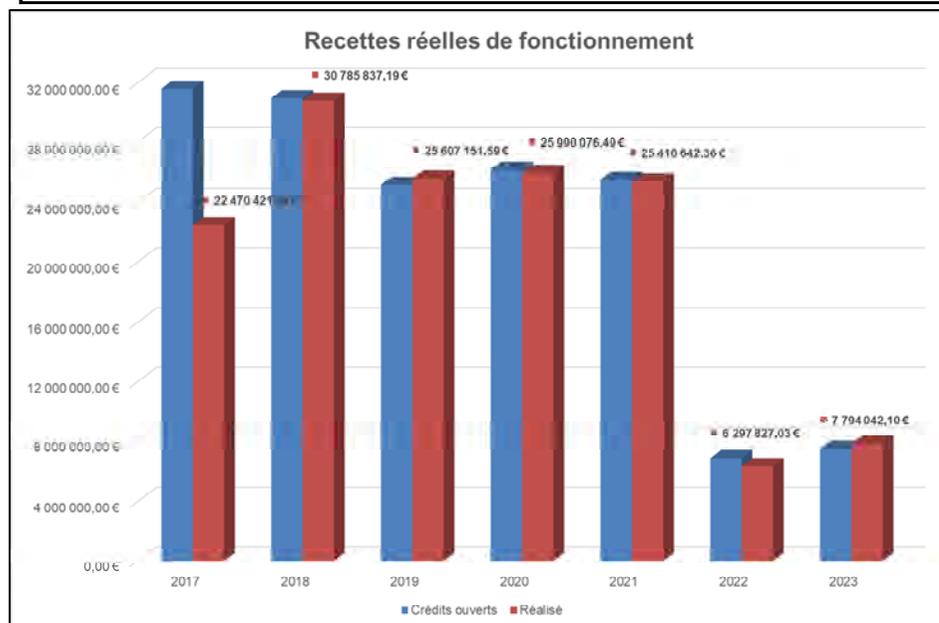
Recettes réelles = 11 897 590,11 €





EVOLUTION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE SUR LA PERIODE 2017 / 2023

Budget Principal (05500)



EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DU SIAVED ENTRE 2017 ET 2023
FUNCTIONNEMENT DU SYNDICAT - BUDGET PRINCIPAL (05500)
SIRET 255 900 953 00076

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 Recettes de Gestion	22 428 150,73 €	22 152 337,48 €	20 730 792,34 €	20 481 423,04 €	23 350 273,99 €	4 659 409,30 €	7 779 659,67 €
Dont contributions statutaires des collectivités membres	20 447 032,00 €	20 350 000,00 €	18 250 000,00 €	18 553 750,00 €	20 964 825,01 €	0,00 €	0,00 €
Dont autres recettes de gestion	1 039 359,77 €	849 360,48 €	1 383 135,34 €	727 515,04 €	1 199 988,98 €	149 409,30 €	179 659,67 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	941 758,96 €	952 977,00 €	1 097 657,00 €	1 200 158,00 €	1 185 460,00 €	4 510 000,00 €	7 600 000,00 €
2 Dépenses de Gestion	20 414 133,41 €	20 343 430,80 €	18 821 717,88 €	22 263 115,70 €	25 166 377,00 €	5 454 313,16 €	5 739 317,20 €
Dont charges de personnel	3 371 427,25 €	3 478 682,49 €	3 788 274,98 €	3 890 458,85 €	4 046 811,96 €	4 291 972,62 €	4 625 268,03 €
Dont charges à caractère général	9 955 583,47 €	10 717 834,72 €	10 635 177,22 €	13 683 406,20 €	12 628 588,55 €	1 029 613,75 €	939 669,17 €
Dont charges de gestion courante	163 808,93 €	146 913,59 €	198 265,68 €	189 250,65 €	193 788,85 €	132 726,79 €	174 380,00 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	6 923 313,76 €	6 000 000,00 €	4 200 000,00 €	4 500 000,00 €	8 297 187,64 €	0,00 €	0,00 €
3=1-2 Excédent brut de fonctionnement (épargne de gestion)	2 014 017,32 €	1 808 906,68 €	1 909 074,46 €	-1 781 692,66 €	-1 816 103,01 €	-794 903,86 €	2 040 342,47 €
4 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 Intérêts de la dette et charges financières	93 973,68 €	71 317,30 €	51 952,79 €	68 649,89 €	68 488,03 €	39 572,77 €	42 722,29 €
6=4-5 Résultat financier	-93 973,68 €	-71 317,30 €	-51 952,79 €	-68 649,89 €	-68 488,03 €	-39 572,77 €	-42 722,29 €
7 Produits exceptionnels	42 271,16 €	19 999,65 €	267 079,73 €	294 113,52 €	447 608,91 €	62 855,92 €	14 382,43 €
8 Charges exceptionnelles	4 476,88 €	7 885,41 €	497 355,47 €	19 498,62 €	14 837,54 €	961,50 €	71,94 €
9=7-8 Résultat exceptionnel	37 794,28 €	12 114,24 €	-230 275,74 €	274 614,90 €	432 771,37 €	61 894,42 €	14 310,49 €
10=3+6+9 Capacité d'autofinancement (épargne brute)	1 957 837,92 €	1 749 703,62 €	1 626 845,93 €	-1 575 727,65 €	-1 451 819,67 €	-772 582,21 €	2 011 930,67 €
11 Recettes définitives d'investissement	310 774,68 €	499 975,49 €	370 807,35 €	375 020,69 €	1 242 058,38 €	171 184,38 €	4 086 929,96 €
12=10+11 Financement propre disponible	2 268 612,60 €	2 249 679,11 €	1 997 653,28 €	-1 200 706,96 €	-209 761,29 €	-601 397,83 €	6 098 860,63 €
13 Dépenses d'investissement	2 433 970,17 €	3 203 908,09 €	7 622 382,67 €	3 325 876,09 €	2 007 837,35 €	236 897,71 €	2 095 433,90 €
Dont dépenses d'équipement brut	1 233 970,17 €	2 003 908,09 €	7 622 382,67 €	3 325 876,09 €	2 007 837,35 €	227 137,55 €	2 095 433,90 €
Dont Subventions d'équipements versées	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont autres dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 760,16 €	0,00 €
14=12-13 Besoin en financement avant remboursement de la dette	165 357,57 €	954 228,98 €	5 624 729,39 €	4 526 583,05 €	2 217 598,64 €	838 295,54 €	-4 003 426,73 €
15 Remboursement du capital annuel des emprunts	791 252,63 €	837 530,56 €	837 515,52 €	777 697,61 €	631 479,35 €	391 810,10 €	348 539,52 €
16=15+14 Besoin de financement total	956 610,20 €	1 791 759,54 €	6 462 244,91 €	5 304 280,66 €	2 849 077,99 €	1 230 105,64 €	-3 654 887,21 €
17 Emprunts souscrits	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €	1 400 000,00 €	3 000 000,00 €	0,02 €	0,00 €
18 Autres dettes (dont CLTR, cautions, régularisations, transferts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 509,41 €	0,00 €	-4 347 500,00 €	0,00 €
19 Fonds de roulement au 1er janvier	10 146 110,26 €	9 189 500,06 €	7 397 740,52 €	5 935 495,61 €	2 044 724,36 €	2 195 646,37 €	-3 381 959,25 €
20 = 16-17-18 Variation du fonds de roulement	-956 610,20 €	-1 791 759,54 €	-1 462 244,91 €	-3 890 771,25 €	150 922,01 €	-5 577 605,62 €	3 654 887,21 €
21 = 19+20 Fonds de roulement au 31 décembre	9 189 500,06 €	7 397 740,52 €	5 935 495,61 €	2 044 724,36 €	2 195 646,37 €	-3 381 959,25 €	272 927,96 €
Encours de dette au 1er janvier	4 418 534,75 €	3 627 282,12 €	2 789 751,56 €	6 952 236,04 €	7 574 538,43 €	9 943 059,08 €	5 203 749,00 €
Encours de dette au 31 décembre	3 627 282,12 €	2 789 751,56 €	6 952 236,04 €	7 574 538,43 €	9 943 059,10 €	5 203 749,00 €	4 855 209,48 €

II. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le tableau ci-avant permet une présentation synthétique des comptes du Budget Principal sur les années 2017 à 2023.

Il permet d'appréhender avec exactitude les flux de recettes et de dépenses et de dégager les conditions d'équilibre, les niveaux d'épargne et d'endettement et le mode de financement des investissements.

A. Le cycle de gestion

1. Les recettes de gestion

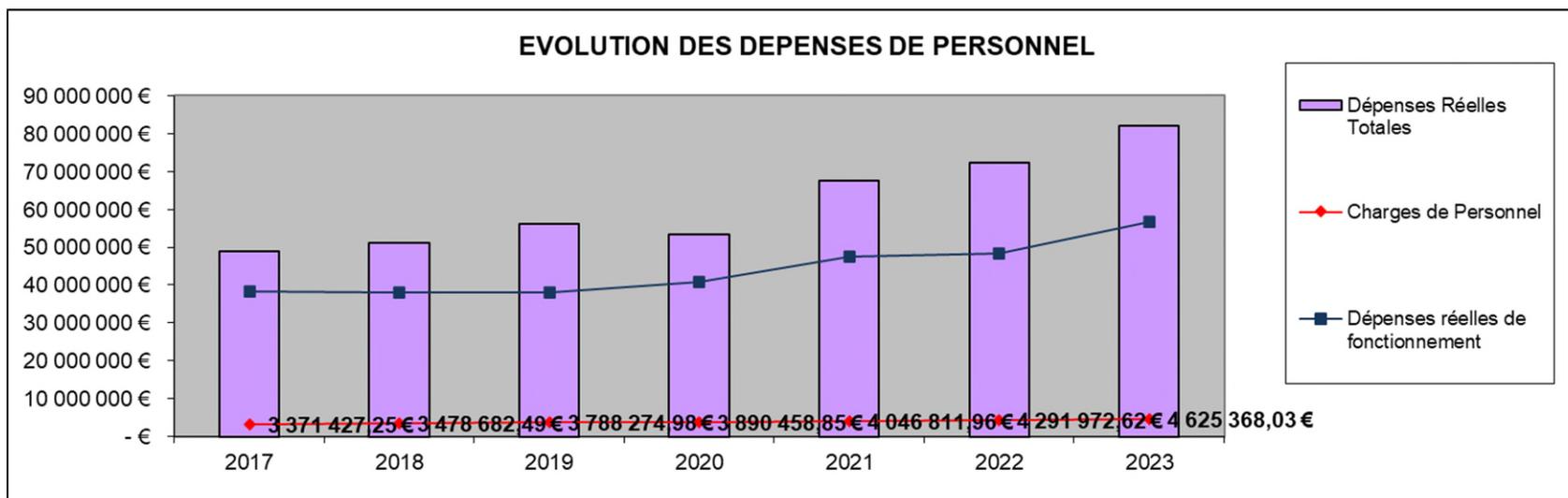
Les recettes de gestion, dont le montant s'établit à 7,780 Millions d'€uros, sont constituées :

- pour 98 % (soit 7,600 M€) des transferts de charges et de produits du Budget Principal aux différents budgets annexes en fonction des moyens mis en œuvre pour l'exercice de chaque groupe de compétence considéré,
- pour 2 % (soit 179 660 €) d'autres recettes de fonctionnement dont l'essentiel concernent les remboursements sur charges de personnel.

2. Les dépenses de gestion

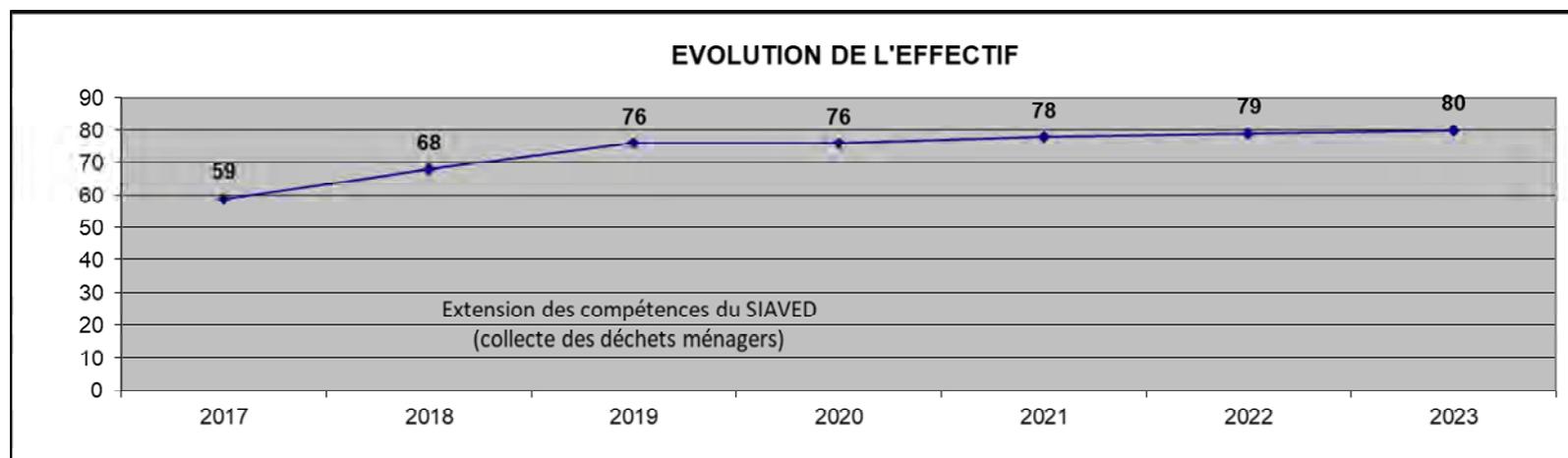
Avec un total de 5,739 Millions d'€uros, ces dépenses sont constituées de plusieurs éléments que sont les charges à caractère général, les charges de gestion courante et les charges de personnel.

- Avec un montant de 4,6 millions d'euros, les charges de personnel représentent 8,88 % du total des dépenses réelles de fonctionnement (tous budgets confondus).



Les charges de personnel ont connu une évolution de 7,8 % entre 2023 et 2022. Cette évolution intègre la revalorisation du point d'indice de 1,5 % décidée par l'Etat au 1^{er} juillet 2023 et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Quant à l'effectif au 31 décembre 2023, il s'élève à 80 agents permanents, soit environ 1 agent pour 4 000 habitants.



- Les charges de gestion courante portent sur un total de 174 380 €uros et représentent 3 % du total des charges de gestion.

Elles sont essentiellement constituées des indemnités des élus (71 K€), de la subvention générale de fonctionnement versée par le SIAVED à l'Amicale du Personnel (40 K€), des redevances relatives aux licences et logiciels (63 K€).

- Les charges à caractère général s'élèvent à la somme de 939 669 €uros et représentent 16 % du total des dépenses de gestion.

Ces charges concernent les dépenses liées aux moyens de l'Institution (0,7 M€) et à la gestion patrimoniale du Siège Administratif et des bâtiments logistiques (0,2 M€).

B. La section d'investissement

Hors remboursement de la dette, du résultat d'investissement reporté et des avances forfaitaires sur marchés, les dépenses réelles d'investissement du Budget Principal s'élèvent, en 2023, à la somme de 2 Millions d'€uros dont 97 K€ au titre des moyens de l'Institution et 1,9 M€ au titre de la gestion patrimoniale (construction du nouveau SIAVED logistique).

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2023

SIAVED - BUDGET PRINCIPAL (05500) - Exercice : 2023 - Dépenses

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2020	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2021	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2022	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2023	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS			
										2024	2025	2026	2027 et +
CONSTRUCTION DU SIAVED LOGISTIQUE 2	201900001	2019	3 978 108,88 €	115 041,03 €	156 848,09 €	58 485,12 €	1 819 526,51 €	2 149 900,75 €	1 828 208,13 €	1 828 208,13 €			
COMPTE	2111		78 108,88 €	78 108,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 108,88 €	0,00 €	0,00 €			
COMPTE	2313		3 900 000,00 €	36 932,15 €	156 848,09 €	58 485,12 €	1 819 526,51 €	2 071 791,87 €	1 828 208,13 €	1 828 208,13 €			
TOTAL			3 978 108,88 €	115 041,03 €	156 848,09 €	58 485,12 €	1 819 526,51 €	2 149 900,75 €	1 828 208,13 €	1 828 208,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504)

SIRET 255 900 953 00084

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2023 - BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION

ID : 059-255900953-20240627-CS20240627009-DE

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution	Postes budgétaires	DEPENSES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
RESULTAT REPORTE	3 668 537,57 €	5 563 132,05 €	9 231 669,62 €	9 231 669,62 €	100,0%	CHARGE DE LA DETTE	53 336,13 €	370 000,00 €	423 336,13 €	426 331,00 €	99,3%
CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES MEMBRES	20 898 277,00 €	0,00 €	20 898 277,00 €	20 898 277,00 €	100,0%	AUTRES CHARGES FINANCIERES	214,05 €	0,00 €	214,05 €	7 000,00 €	3,1%
RECETTES DEFINITIVES (SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS...)	821 353,77 €	270 304,87 €	1 091 658,64 €	1 259 904,00 €	86,6%	TRANSFERTS DE CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL	4 600 000,00 €	4 000 000,00 €	8 600 000,00 €	8 600 000,00 €	100,0%
* FCTVA	4 901,29 €	270 304,87 €	275 206,16 €	277 204,00 €	99,3%						
* Produits issus des services (amiante, pass/Déchèteries, prévention...)	177 147,74 €	0,00 €	177 147,74 €	107 000,00 €	165,8%	SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY	4 500 000,00 €	0,00 €	4 500 000,00 €	6 575 000,00 €	68,4%
* Produits issus des valorisations de matières et soutiens Eco-organismes	637 868,34 €	0,00 €	637 868,34 €	675 700,00 €	94,4%						
* Cessions patrimoniales	1 436,40 €	0,00 €	1 436,40 €	200 000,00 €	0,7%	GESTION PATRIMONIALE DES DECHETERIES	356 004,80 €	252 672,11 €	608 676,91 €	2 145 142,15 €	28,4%
						COMPETENCES STATUTAIRES	11 392 779,09 €	55 068,24 €	11 447 847,33 €	13 679 223,47 €	83,7%
						* Gestion des déchets amiantés	350 223,12 €	0,00 €	350 223,12 €	393 500,00 €	89,0%
						* Gestion des déchèteries	5 409 537,59 €	55 068,24 €	5 464 605,83 €	6 154 838,47 €	88,8%
EMPRUNT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 846,00 €	0,0%	* Exploitation et traitement des déchets	5 045 595,71 €	0,00 €	5 045 595,71 €	6 495 885,00 €	77,7%
						* Gestion des refus de tri, des transferts et du verre	587 422,67 €	0,00 €	587 422,67 €	635 000,00 €	92,5%
AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	21 219,54 €	11 088,00 €	32 307,54 €	430 000,00 €	7,5%	AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	41 643,93 €	0,00 €	41 643,93 €	390 000,00 €	10,7%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	25 409 387,88 €	5 844 524,92 €	31 253 912,80 €	31 822 696,62 €	98,2%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	20 943 978,00 €	4 677 740,35 €	25 621 718,35 €	31 822 696,62 €	80,5%

MOUVEMENTS D'ORDRE

Opérations d'ordre budgétaire	RECETTES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution	Opérations d'ordre budgétaire	DEPENSES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET NEUTRALISATION	308 976,93 €	504 538,71 €	813 515,64 €	844 000,00 €	96,4%	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET NEUTRALISATION	504 538,71 €	308 976,93 €	813 515,64 €	844 000,00 €	96,4%
ETALEMENT DE CHARGES - AMORTISSEMENT	0,00 €	277 696,00 €	277 696,00 €	277 696,00 €	100,0%	ETALEMENT DE CHARGES - AMORTISSEMENT	277 696,00 €	0,00 €	277 696,00 €	277 696,00 €	100,0%
OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	1 436,40 €	1 436,40 €	100 000,00 €	1,4%	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 436,40 €	0,00 €	1 436,40 €	100 000,00 €	1,4%
AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,0%	AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,0%
VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 666,10 €	0,0%	VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 666,10 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	308 976,93 €	783 671,11 €	1 092 648,04 €	1 387 362,10 €	78,8%	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	783 671,11 €	308 976,93 €	1 092 648,04 €	1 387 362,10 €	78,8%

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	25 718 364,81 €	6 628 196,03 €	32 346 560,84 €	33 210 058,72 €	97,4%	TOTAL GENERAL	21 727 649,11 €	4 986 717,28 €	26 714 366,39 €	33 210 058,72 €	80,4%
----------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	--------------	----------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	--------------

Les résultats à la clôture de l'exercice 2023 - Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

La consolidation des éléments chiffrés qui précèdent établis en stricte conformité avec le Compte de Gestion du Comptable Public conduit, à la clôture de l'exercice 2023, à la situation suivante en termes de résultats :

- Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	3 668 537.57 €
Part affectée à l'investissement en 2023	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2022	3 668 537.57 €
Recettes de l'exercice 2023	+ 22 049 827.24 €
Dépenses de l'exercice 2023	- 21 727 649.11 €
Résultat de l'exercice 2023	+ 322 178.13 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	+ 3 990 715.70 €

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2022	5 563 132.05 €
Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	+ 1 065 063.98 €
Dépenses de l'exercice 2023	- 4 986 717.28 €
Résultat de l'exercice 2023	- 3 921 653.30 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	+ 1 641 478.75 €

- Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	+ 3 990 715.70 €
Section d'investissement	+ 1 641 478.75 €
Total des résultats cumulés au 31/12/2023	+ 5 632 194.45 €

- Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	- 76 959.32 €
Recettes	0,00 €
Solde	- 76 959.32 €

Besoin de financement (1068)	0.00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	+ 1 641 478.75 €
--	-------------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	+ 3 990 715.70 €
--	-------------------------

I. LES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE 2023

Le total des **dépenses** mandatées à la clôture de l'exercice 2023 sur le Budget Annexe Traitement Valorisation (en mouvements réels) s'établit à la somme de **25,6 Millions d'€uros** et le total des **recettes** ayant fait l'objet d'un titre de recettes s'établit à la somme de **31,2 Millions d'€uros**.

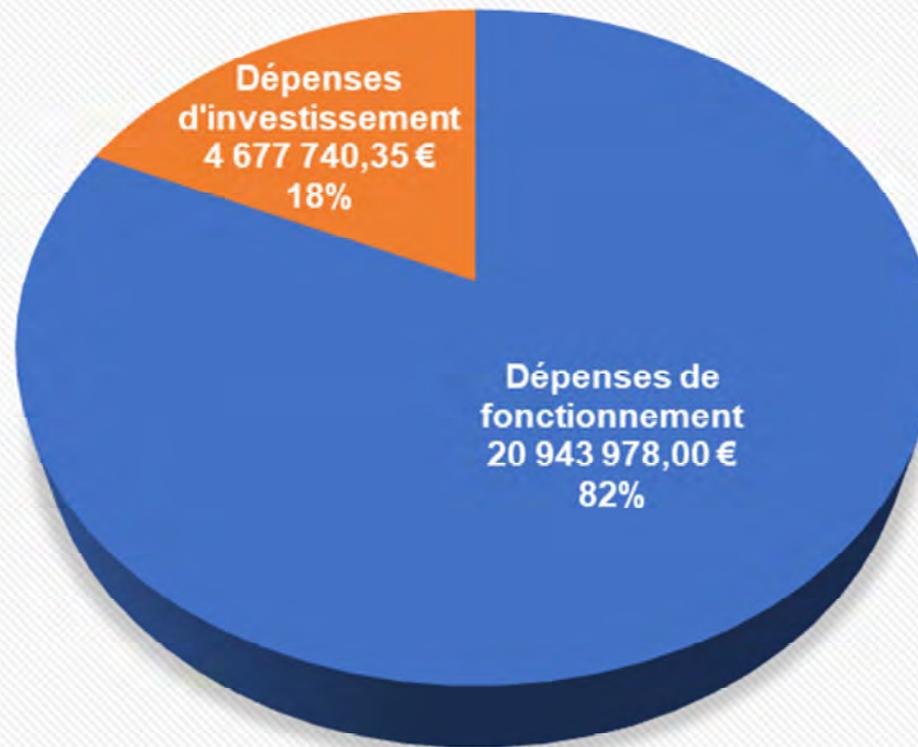
Rapporté aux prévisions budgétaires, le taux d'exécution global des dépenses et des recettes s'établit respectivement à 80,5 % et 98,2 %.

	Crédits ouverts en 2023	Réalisé 2023	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2023 (hors AP CP)
Dépenses réelles de fonctionnement	25 267 051.47 €	20 943 978.00 €	82.9 %	
Dépenses réelles d'investissement	6 555 645.15 €	4 677 740.35 €	71.4 %	76 959.32 €
Total dépenses réelles	31 822 696.62 €	25 621 718.35 €	80.5 %	76 959.32 €
Recettes réelles de fonctionnement	25 786 413.57 €	25 409 387.88 €	98.5 %	
Recettes réelles d'investissement	6 036 283.05 €	5 844 524.92 €	96.8 %	
Total recettes réelles	31 822 696.62 €	31 253 912.80 €	98.2 %	

BUDGET ANNEXE TRAITEMENT

Compte Administratif pour 2023

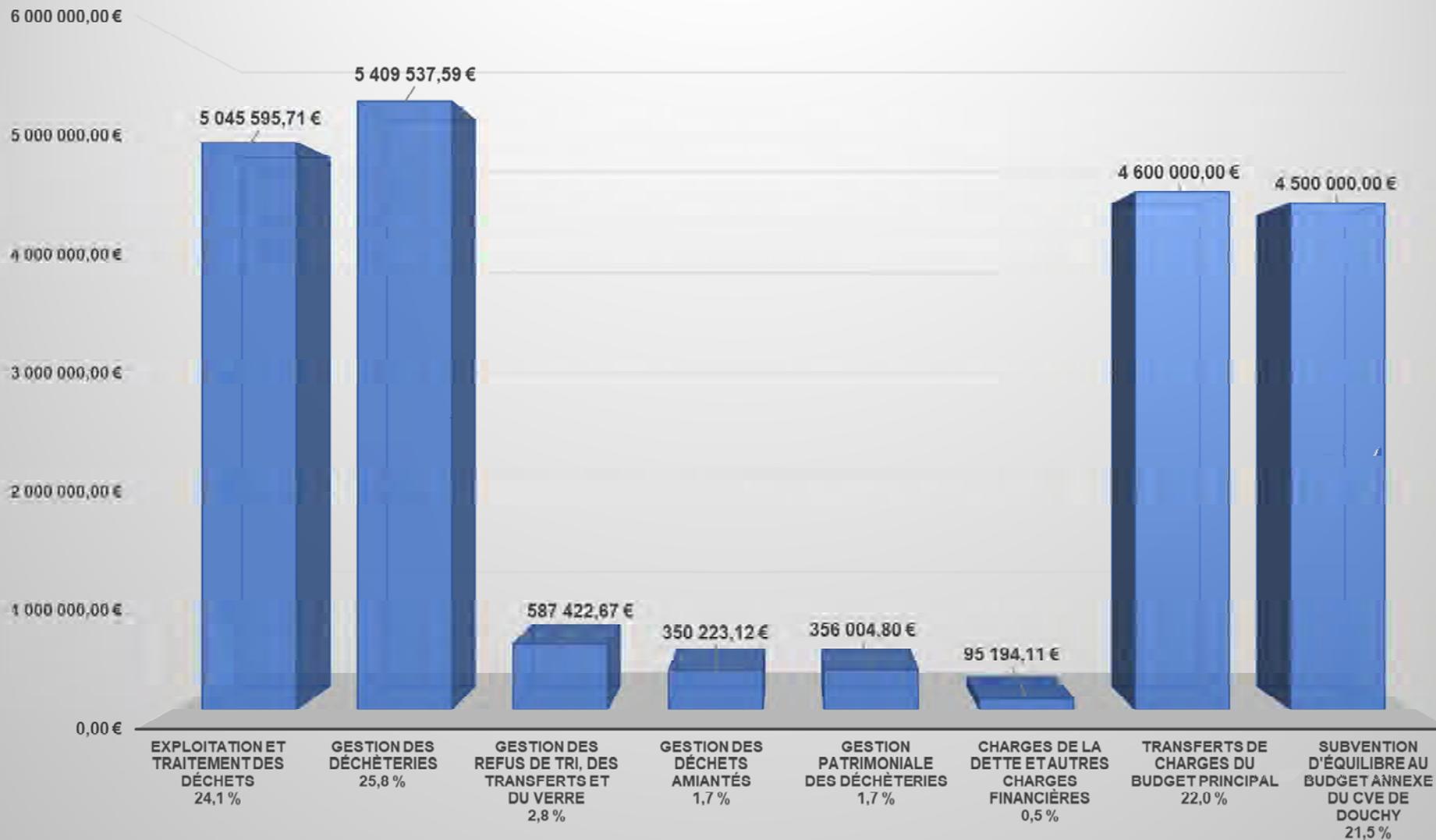
Dépenses réelles = 25 621 718,35 €



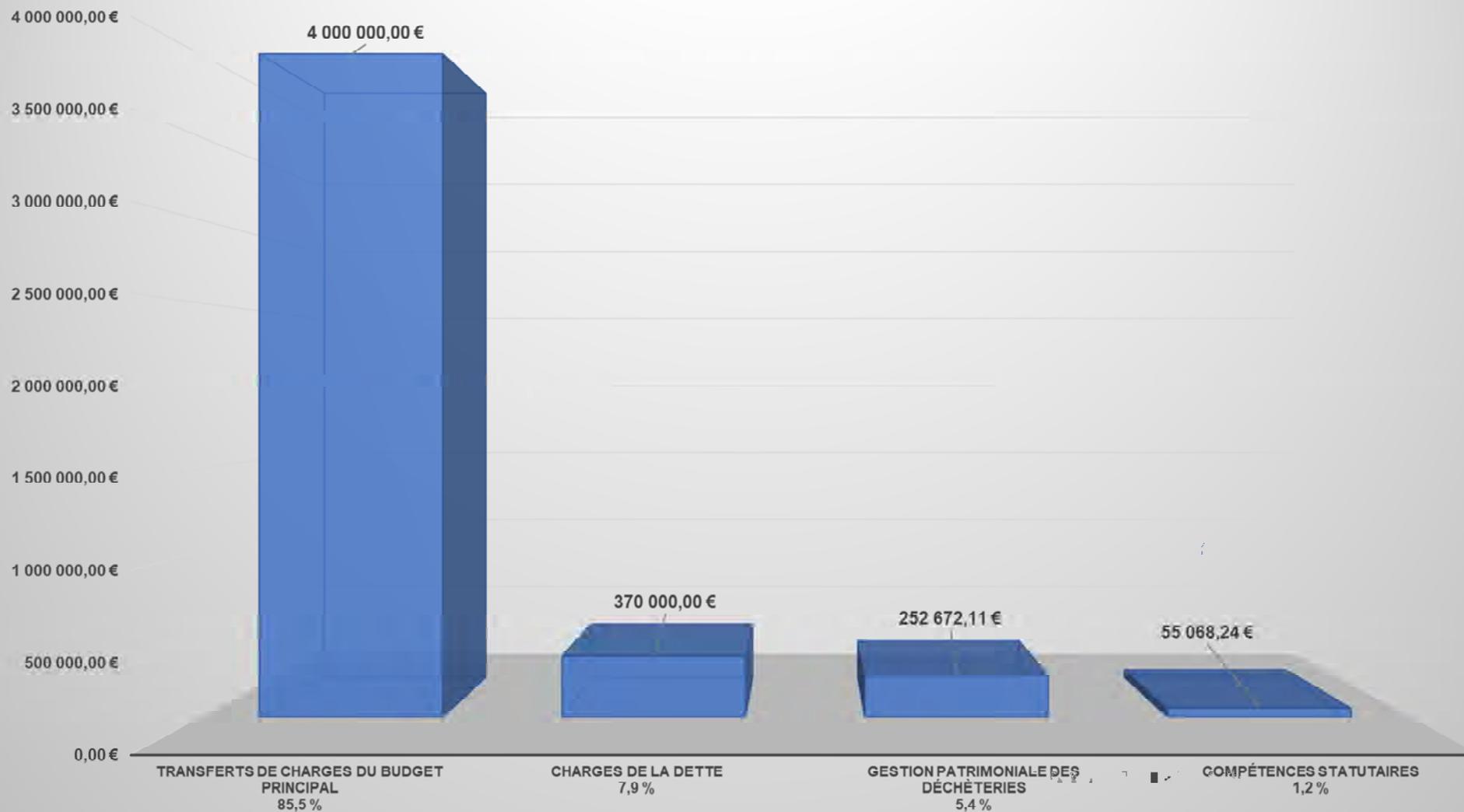
BUDGET ANNEXE TRAITEMENT VALORISATION

Compte Administratif pour 2023

Dépenses réelles de fonctionnement = 20 943 978,00 €



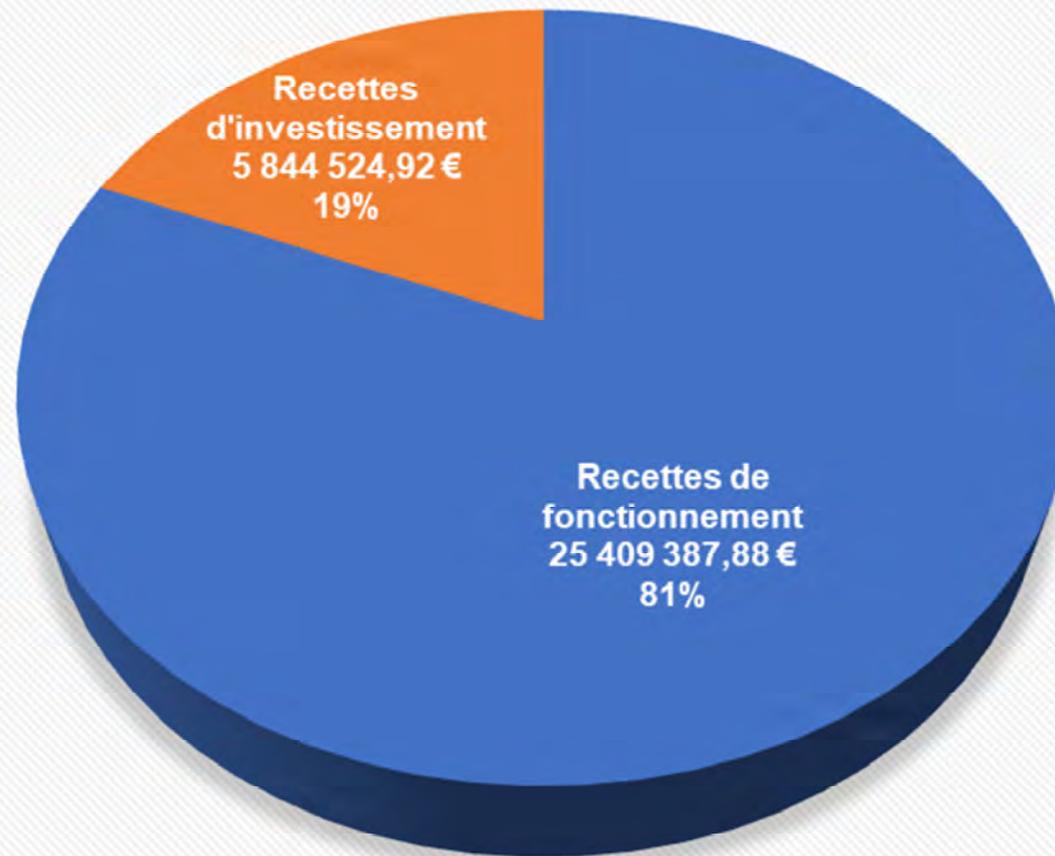
BUDGET ANNEXE TRAITEMENT VALORISATION
Compte Administratif pour 2023
Dépenses réelles d'investissement = 4 677 740,35 €



BUDGET ANNEXE TRAITEMENT

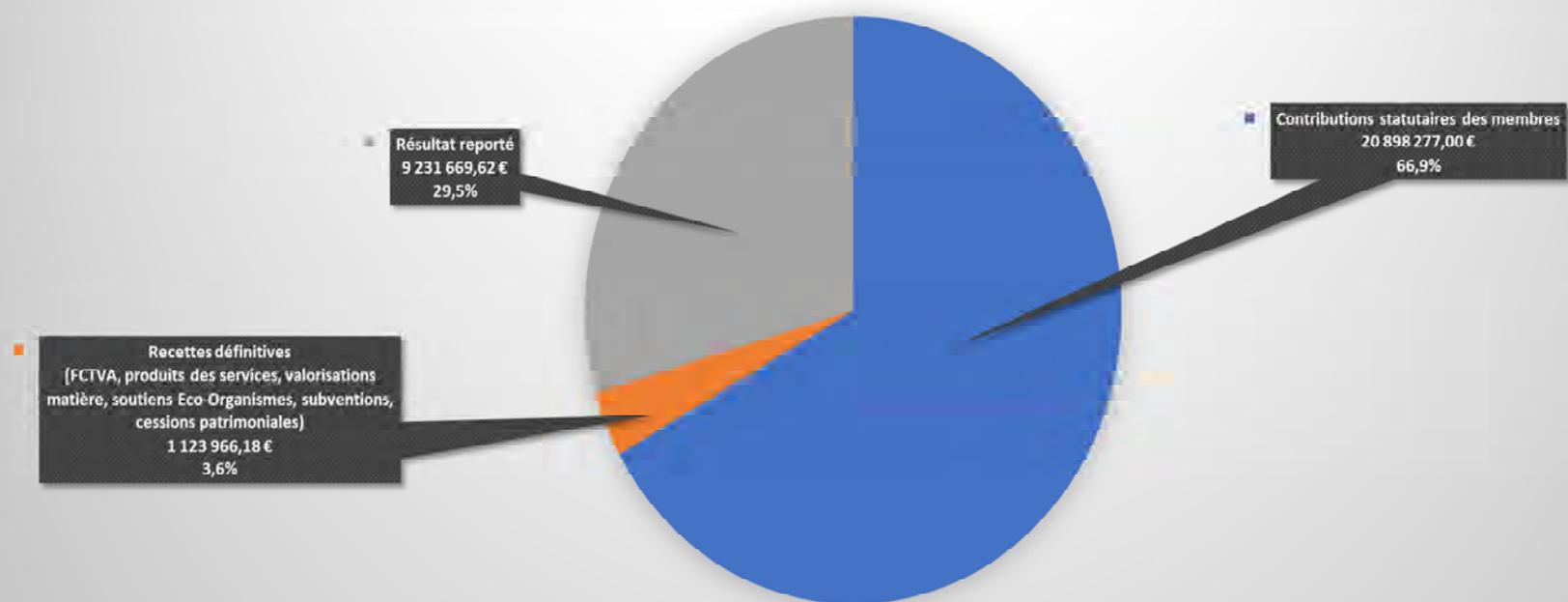
Compte Administratif pour 2023

Recettes réelles = 31 253 912,80 €



BUDGET ANNEXE TRAITEMENT

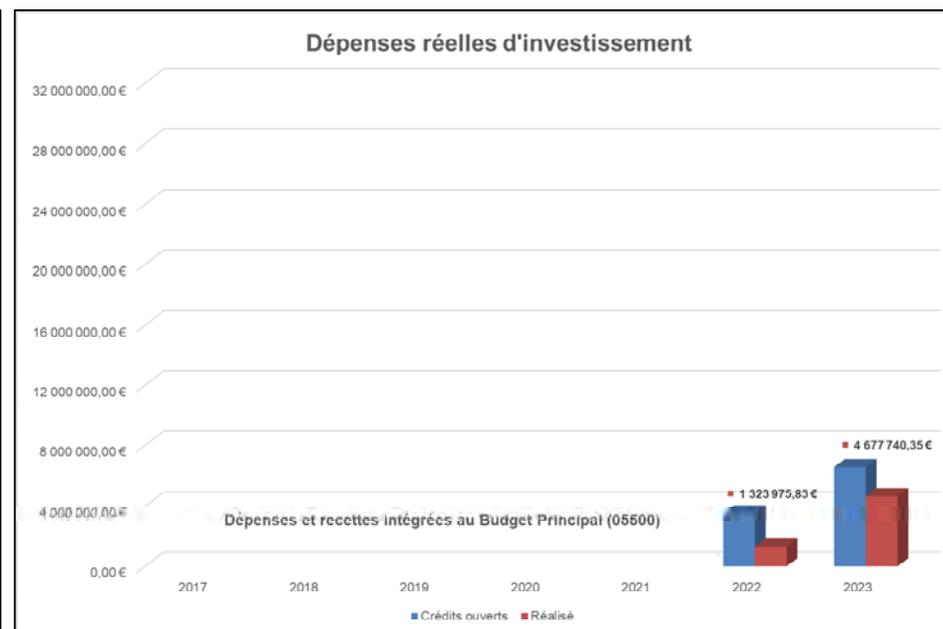
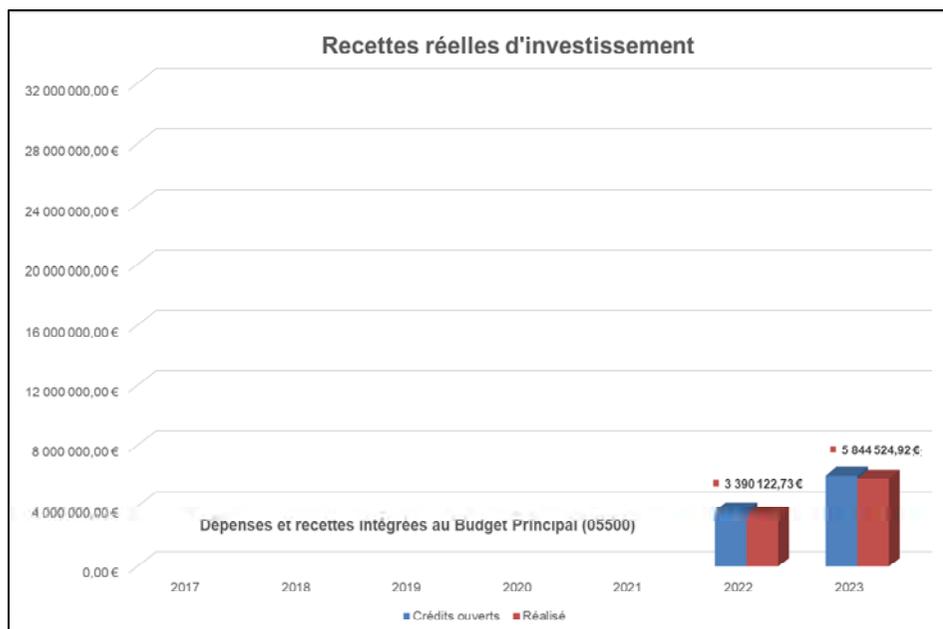
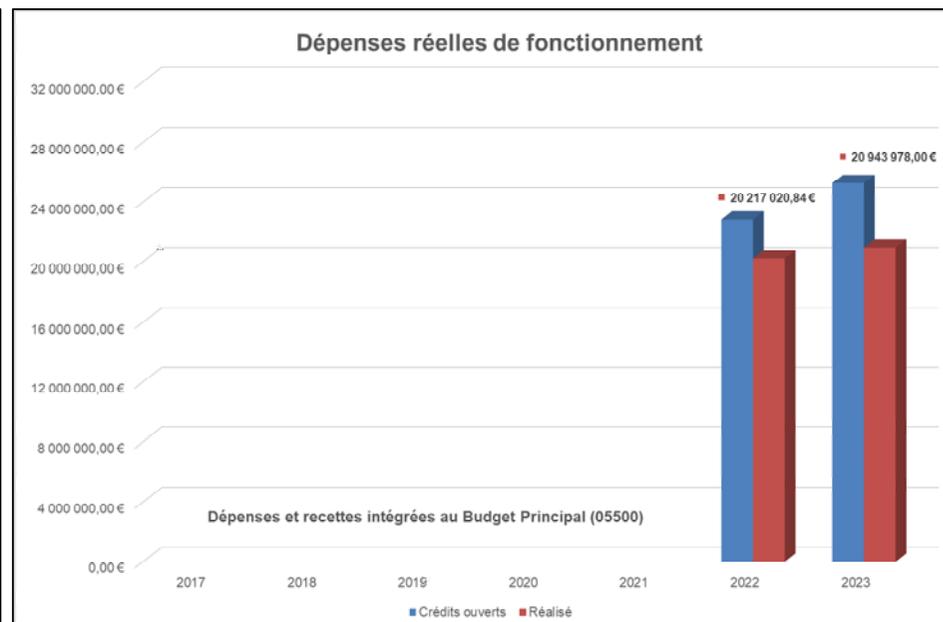
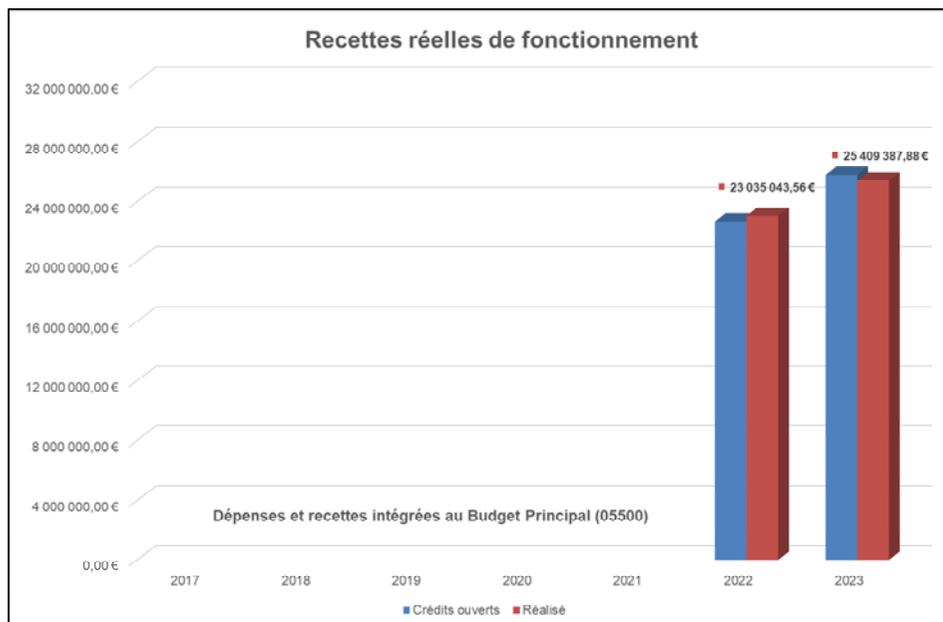
Compte Administratif pour 2023 - Recettes réelles = 31 253 912,80 €





EVOLUTION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE SUR LA PERIODE 2017 / 2023

Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)



EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DU SIAVED ENTRE 2017 ET 2023
COMPETENCE PRINCIPALE "TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS" - BUDGET ANNEXE TRAITEMENT (95504)
SIRET 255 900 953 00084

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



ID : 059-255900953-20240627-CS20240627009-DE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 Recettes de Gestion						23 019 807,56 €	21 739 322,18 €
Dont contributions statutaires des collectivités membres						21 861 045,00 €	20 898 277,00 €
Dont autres recettes de gestion						1 158 762,56 €	841 045,18 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre						0,00 €	0,00 €
2 Dépenses de Gestion						20 174 309,74 €	20 888 214,43 €
Dont charges de personnel						0,00 €	0,00 €
Dont charges à caractère général						11 058 309,74 €	11 697 997,94 €
Dont charges de gestion courante						51 000,00 €	90 216,49 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre						9 065 000,00 €	9 100 000,00 €
3=1-2 Excédent brut de fonctionnement (épargne de gestion)						2 845 497,82 €	851 107,75 €
4 Produits financiers						0,00 €	0,00 €
5 Intérêts de la dette et charges financières						42 711,10 €	53 336,13 €
6=4-5 Résultat financier						-42 711,10 €	-53 336,13 €
7 Produits exceptionnels						15 236,00 €	1 528,13 €
8 Charges exceptionnelles						0,00 €	2 427,44 €
9=7-8 Résultat exceptionnel						15 236,00 €	-899,31 €
10=3+6+9 Capacité d'autofinancement (épargne brute)						2 818 022,72 €	796 872,31 €
11 Recettes définitives d'investissement						390 122,73 €	281 392,87 €
12=10+11 Financement propre disponible						3 208 145,45 €	1 078 265,18 €
13 Dépenses d'investissement						1 103 975,83 €	4 307 740,35 €
Dont dépenses d'équipement brut						1 103 975,83 €	307 740,35 €
Dont Subventions d'équipements versées						0,00 €	4 000 000,00 €
Dont autres dépenses d'investissement						0,00 €	0,00 €
14=12-13 Besoin en financement avant remboursement de la dette						-2 104 169,62 €	3 229 475,17 €
15 Remboursement du capital annuel des emprunts						220 000,00 €	370 000,00 €
16=15+14 Besoin de financement total						-1 884 169,62 €	3 599 475,17 €
17 Emprunts souscrits						3 000 000,00 €	0,00 €
18 Autres dettes (dont CLTR, cautions, régularisations, transferts)						4 347 500,00 €	0,00 €
19 Fonds de roulement au 1er janvier						0,00 €	9 231 669,62 €
20 = 16-17-18 Variation du fonds de roulement						9 231 669,62 €	-3 599 475,17 €
21 = 19+20 Fonds de roulement au 31 décembre						9 231 669,62 €	5 632 194,45 €
Encours de dette au 1er janvier						0,00 €	7 127 500,00 €
Encours de dette au 31 décembre						7 127 500,00 €	6 757 500,00 €

II. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le tableau ci-avant permet une présentation synthétique des comptes du Budget Annexe Traitement Valorisation sur l'exercice 2023.

B. Le cycle de gestion

1. Les recettes de gestion

Les recettes de gestion, dont le montant s'établit à 21,739 Millions d'€uros, sont constituées :

- pour 96 % (soit 20,9 M€) des contributions statutaires des trois EPCI adhérents au SIAVED au titre de la compétence principale « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés », à savoir la C.A. La Porte du Hainaut (CAPH), la C.A. du Caudrésis – Catésis (CA2C) et la C.C. Cœur d'Ostrevent (CCCO).

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES COMPETENCE OBLIGATOIRE (TRAITEMENT ET VALORISATION)							
EPCI adhérents	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
C.A. La Porte du Hainaut (CAPH)	10 999 900,51 €	10 958 391,60 €	10 936 244,44 €	11 122 358,52 €	11 387 347,68 €	11 864 225,00 €	11 250 184,00 €
Evolution annuelle (en €)	-242 823,49 €	-41 508,91 €	-22 147,16 €	186 114,08 €	264 989,16 €	476 877,32 €	-614 041,00 €
Evolution annuelle (en %)	-2,16%	-0,38%	-0,20%	1,70%	2,38%	4,19%	-5,18%
C.A. Caudrésis Catésis (CA2C)	4 523 392,92 €	4 486 375,47 €	4 462 076,28 €	4 520 246,30 €	4 578 184,03 €	4 756 374,00 €	4 549 453,00 €
Evolution annuelle (en €)	-136 541,08 €	-37 017,45 €	-24 299,19 €	58 170,02 €	57 937,73 €	178 189,97 €	-206 921,00 €
Evolution annuelle (en %)	-2,93%	-0,82%	-0,54%	1,30%	1,28%	3,89%	-4,35%
C.C. Cœur d'Ostrevent (CCCO)	4 923 738,57 €	4 905 232,93 €	4 851 679,28 €	4 911 145,18 €	4 999 293,30 €	5 240 446,00 €	5 098 640,00 €
Evolution annuelle (en €)	-253 017,43 €	-18 505,64 €	-53 553,65 €	59 465,90 €	88 148,12 €	241 152,70 €	-141 806,00 €
Evolution annuelle (en %)	-4,89%	-0,38%	-1,09%	1,23%	1,79%	4,82%	-2,71%
Total	20 447 032,00 €	20 350 000,00 €	20 250 000,00 €	20 553 750,00 €	20 964 825,01 €	21 861 045,00 €	20 898 277,00 €

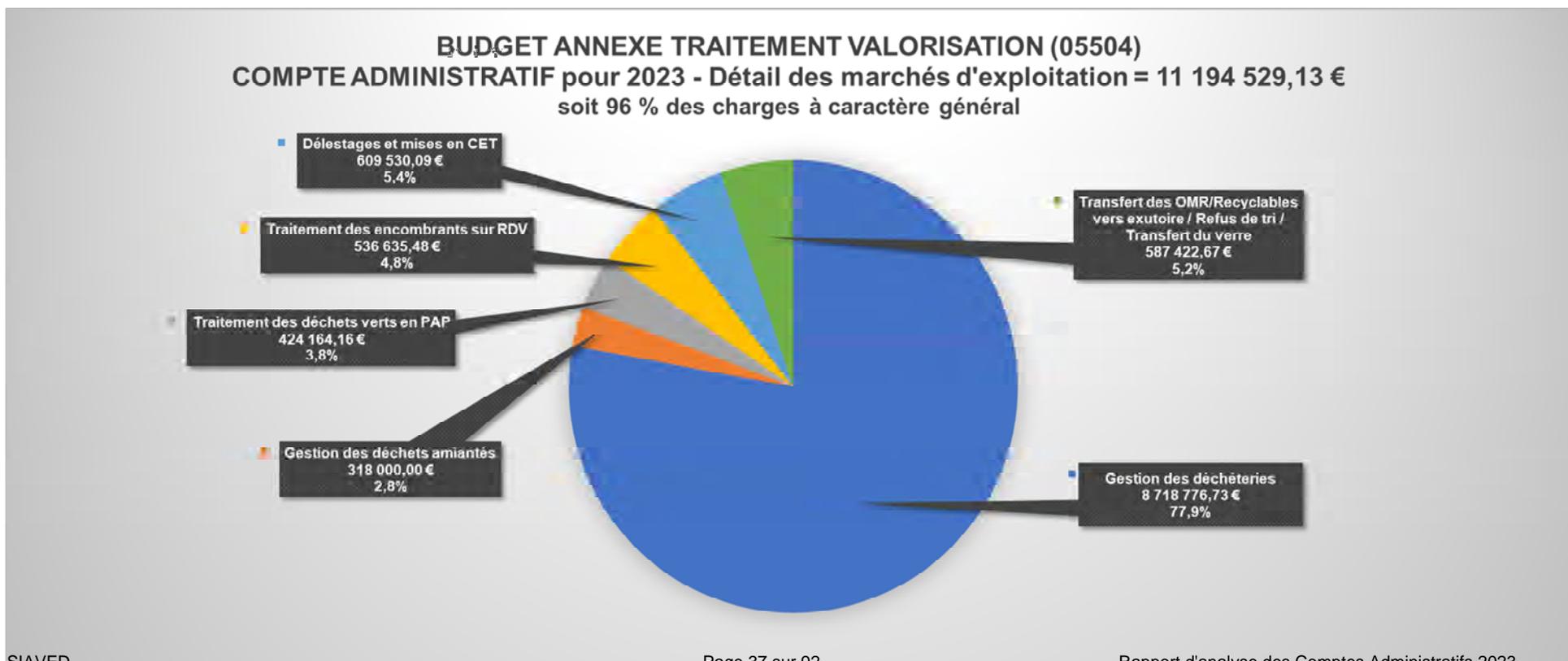
- pour 5 % (soit 0,8 M€) d'autres recettes de fonctionnement dont les produits issus des services (la vente des big-bag pour la gestion des déchets amiantés, la vente des pass-déchèteries, les apports des artisans en déchèteries, les produits issus des valorisations de matière et les soutiens en provenance des éco-organismes, le FCTVA).

2. Les dépenses de gestion

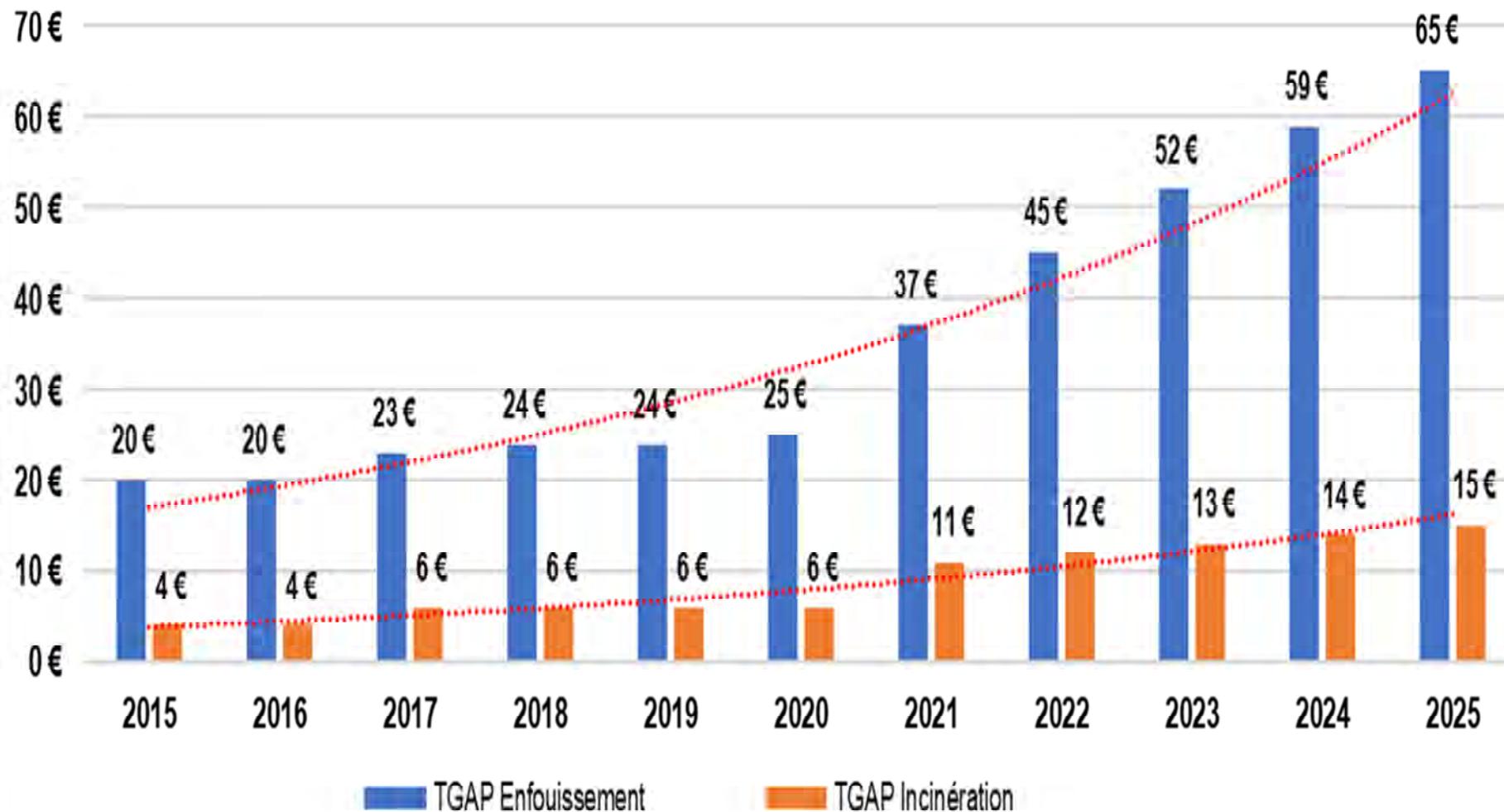
Avec un total de 20,9 Millions d'€uros, ces dépenses sont constituées de plusieurs éléments que sont les charges à caractère général, les charges de gestion courante et les transferts de charges vers le Budget Principal et la subvention d'équilibre au Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines.

- Les charges à caractère général s'élèvent à la somme de 11,7 millions d'€uros et représentent 56 % du total des dépenses de gestion.

Ces charges sont constituées à raison de 96 % des marchés d'exploitation liés aux déchèteries, au traitement des encombrants ou déchets verts, à la mise en centre d'enfouissement des OMR, à la gestion des déchets amiantés.... (11,2 M€). Ces dépenses représentent un volume très important dans le Budget du SIAVED et pour lesquelles le SIAVED n'a pas la totale maîtrise en raison des prix fixés par les prestataires dans un contexte de plus en plus monopolistique du monde des déchets et des révisions de prix croissantes d'année en année, en raison des tonnages conséquents de déchets produits par les habitants du territoire et de l'augmentation sensible d'année en année de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) décidée par l'Etat.

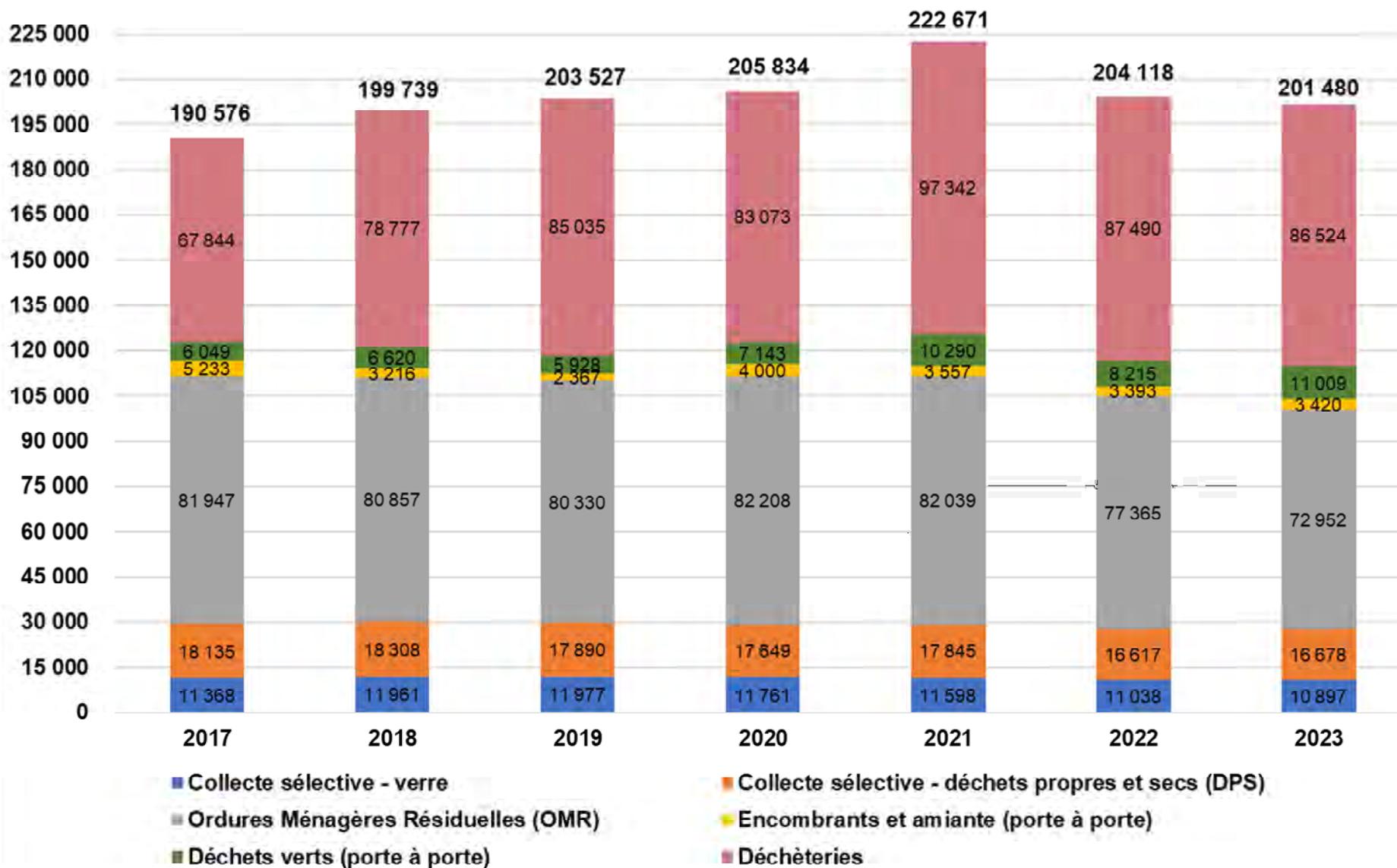


Evolution prévisionnelle de la TGAP d'ici 2025 applicable au SIAVED



Evolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants du territoire et traités par le SIAVED

en tonnes



- Les charges de gestion courante portent sur un total de 90 216 €uros et concernent la subvention générale de fonctionnement versée par le SIAVED à l'Association ACTION dans le cadre du partenariat et la promotion de réemploi en déchèteries 51 000 €) et la régularisation de produits constatés d'avance (39 216 €).
- Enfin, les dépenses de gestion comprennent les transferts de charges vers le Budget Principal pour un montant de 4,6 M€ et la subvention d'équilibre au Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (4,5 M€).

B. La section d'investissement

Hors remboursement de la dette et résultat d'investissement reporté, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent, en 2023, à la somme de 4,3 Millions d'€uros dont 4 M€ au titre de la subvention d'équilibre au Budget Principal et 0,3 M€ au titre de la gestion patrimoniale des déchèteries (GER et requalifications).

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2023

SIAVED - BUDGET ANNEXE TRAITEMENT (05504) - Exercice : 2023 - Dépenses

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2022	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2023	TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS			
								2024	2025	2026	2027 et +
CONSTRUCTION DECHETERIE DE SAINT AMAND LES EAUX	202204001	2022	1 965 000,00 €	0,00 €	12 963,00 €	12 963,00 €	1 952 037,00 €	1 952 037,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2111		170 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		1 795 000,00 €	0,00 €	12 963,00 €	12 963,00 €	1 782 037,00 €	1 782 037,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSTRUCTION DECHETERIE DOUCHY LES MINES	202204002	2022	1 550 000,00 €	0,00 €	29 263,13 €	29 263,13 €	1 520 736,87 €	1 520 736,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		1 550 000,00 €	0,00 €	29 263,13 €	29 263,13 €	1 520 736,87 €	1 520 736,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
REQUALIFICATION DECHETERIE RIEULAY	202204004	2022	704 571,60 €	14 571,60 €	156 638,58 €	171 210,18 €	533 361,42 €	533 361,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		704 571,60 €	14 571,60 €	156 638,58 €	171 210,18 €	533 361,42 €	533 361,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			4 219 571,60 €	14 571,60 €	198 864,71 €	213 436,31 €	4 006 135,29 €	4 006 135,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501)

SIRET 255 900 953 00035

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2023 - BUDGET ANNEXE CVE DE DOUCHY LES MINES (05501)

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution	Postes budgétaires	DEPENSES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
RESULTAT REPORTE 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT	1 415 283,75 €	3 512 406,14 €	4 927 689,89 €	4 927 689,89 €	100,0%	RESULTAT REPORTE 2022	0,00 €	3 512 406,14 €	3 512 406,14 €	3 512 406,14 €	100,0%
						CHARGES DE LA DETTE	321 108,80 €	3 050 682,36 €	3 371 791,16 €	3 434 161,00 €	98,2%
RECETTES REELLES	12 641 817,63 €	2 258 745,30 €	14 900 562,93 €	12 518 976,00 €	119,0%	DEPENSES REELLES	9 604 449,20 €	3 135 282,27 €	12 739 731,47 €	17 412 934,75 €	73,2%
Recettes électriques et de chaleur	8 765 990,95 €	0,00 €	8 765 990,95 €	6 325 010,00 €	138,6%	Charges d'exploitation du CVE	7 329 703,29 €	0,00 €	7 329 703,29 €	7 339 261,00 €	99,9%
Recettes DASRI et apports OM & DMB	2 140 962,98 €	0,00 €	2 140 962,98 €	1 555 000,00 €	137,7%	Autres charges à caractère général	1 274 745,91 €	0,00 €	1 274 745,91 €	4 046 433,00 €	31,5%
Subventions ADEME et CEE (RCU Denain)	1 734 863,70 €	2 258 745,30 €	3 993 609,00 €	4 638 966,00 €	86,1%	Transfert de charges du Budget Principal	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	100,0%
						Programme GER du CVE	0,00 €	2 331 618,14 €	2 331 618,14 €	2 600 000,00 €	89,7%
SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE TRAITEMENT	4 500 000,00 €	0,00 €	4 500 000,00 €	6 600 000,00 €	68,2%	Modernisation de la chaine DASRI	0,00 €	60 480,00 €	60 480,00 €	80 000,00 €	75,6%
						Aménagement du site	0,00 €	221 917,89 €	221 917,89 €	400 000,00 €	55,5%
						Aménagement du process	0,00 €	485 931,75 €	485 931,75 €	800 000,00 €	60,7%
AUTORISATION D'EMPRUNT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 590 136,00 €	0,0%	RCU de Denain	0,00 €	35 334,49 €	35 334,49 €	500 000,00 €	7,1%
						Programme de modernisation du CVE 2030	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,0%
						Autres dépenses d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	347 240,75 €	0,0%
AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	5,58 €	3 355,00 €	3 360,58 €	10 000,00 €	33,6%	AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	1 741 675,88 €	3 355,00 €	1 745 030,88 €	2 287 300,00 €	76,3%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	18 557 106,96 €	5 774 506,44 €	24 331 613,40 €	26 646 801,89 €	91,3%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	11 667 233,88 €	9 701 725,77 €	21 368 959,65 €	26 646 801,89 €	80,2%

MOUVEMENTS D'ORDRE

Opérations d'ordre budgétaire	RECETTES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution	Opérations d'ordre budgétaire	DEPENSES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	621 147,82 €	1 789 264,38 €	2 410 412,20 €	2 513 000,00 €	95,9%	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 789 264,38 €	621 147,82 €	2 410 412,20 €	2 513 000,00 €	95,9%
VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 854 002,75 €	0,0%	VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 854 002,75 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	621 147,82 €	1 789 264,38 €	2 410 412,20 €	4 367 002,75 €	55,2%	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	1 789 264,38 €	621 147,82 €	2 410 412,20 €	4 367 002,75 €	55,2%

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	19 178 254,78 €	7 563 770,82 €	26 742 025,60 €	31 013 804,64 €	86,2%	TOTAL GENERAL	13 456 498,26 €	10 322 873,59 €	23 779 371,85 €	31 013 804,64 €	76,7%
----------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	--------------	----------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	--------------

Les résultats à la clôture de l'exercice 2023 - Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (05501)

A la clôture de l'exercice 2023, sont constatés les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	+ 1 415 283.75 €
Part affectée à l'investissement en 2023	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2022	+ 1 415 283.75 €

Recettes de l'exercice 2023	+ 17 762 971,03 €
Dépenses de l'exercice 2023	- 13 456 498,26 €

Résultat de l'exercice 2023	+ 4 306 472.77 €
-----------------------------	------------------

Résultat cumulé au 31/12/2023	+ 5 721 756.52 €
--------------------------------------	-------------------------

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2022	- 3 512 406.14 €
--	------------------

Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	+ 7 563 770,82 €
Dépenses de l'exercice 2023	- 6 810 467,45 €

Résultat de l'exercice 2023	+ 753 303,37 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31/12/2023	- 2 759 102.77 €
--------------------------------------	-------------------------

- Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	+ 5 721 756.52 €
Section d'investissement	- 2 759 102.77 €
Total des résultats cumulés au 31/12/2023	+ 2 962 653.75 €

- Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	2 759 102.77 €
-------------------------------------	-----------------------

Résultat d'investissement (001)	- 2 759 102.77 €
--	-------------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	+ 2 962 653.75 €
--	-------------------------

I. LES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE

Le total des **dépenses** mandatées à la clôture de l'exercice 2023 sur le Budget Annexe du CVE de Douchy (en mouvements réels) s'établit à la somme de **21,4 Millions d'euros** et le total des **recettes** ayant fait l'objet d'un titre de recettes s'établit à la somme de **24,3 Millions d'euros**.

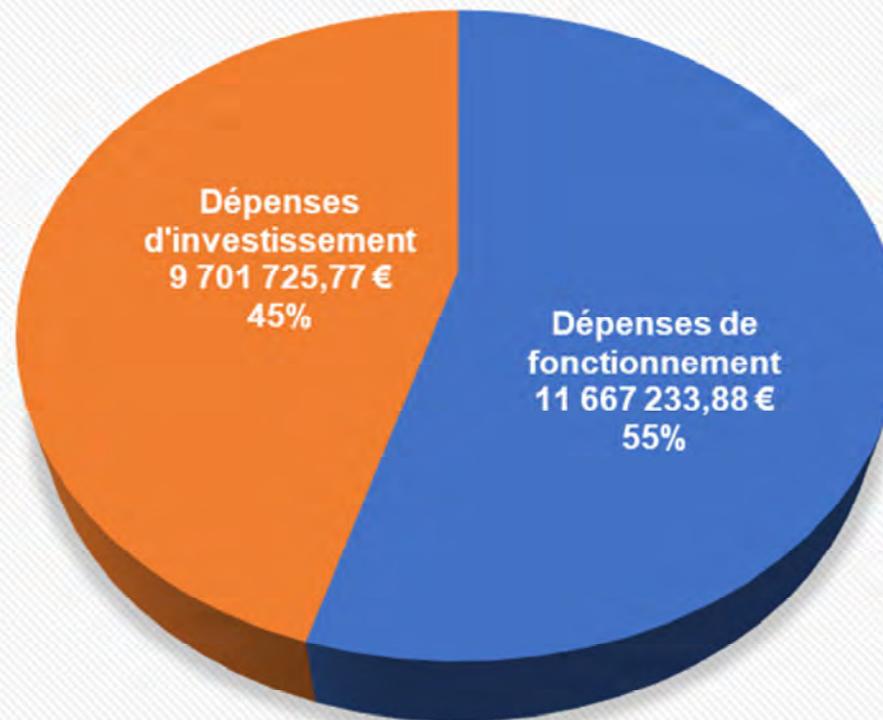
Rapporté aux prévisions budgétaires, le taux d'exécution global des dépenses et des recettes s'établit respectivement à 80,2 % et 91,3 %.

	Crédits ouverts en 2023	Réalisé 2023	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2023 (hors AP CP)
Dépenses réelles de fonctionnement	14 507 155.00 €	11 667 233.88 €	80.4 %	
Dépenses réelles d'investissement	12 139 646.89 €	9 701 725.77 €	79.9 %	
Total dépenses réelles	26 646 801.89 €	21 368 959.65 €	80.2 %	
Recettes réelles de fonctionnement	17 630 157.75 €	18 557 106.96 €	105.3 %	
Recettes réelles d'investissement	9 016 644.14 €	5 774 506.44 €	64.0 %	
Total recettes réelles	26 646 801.89 €	24 331 613.40 €	91.3 %	

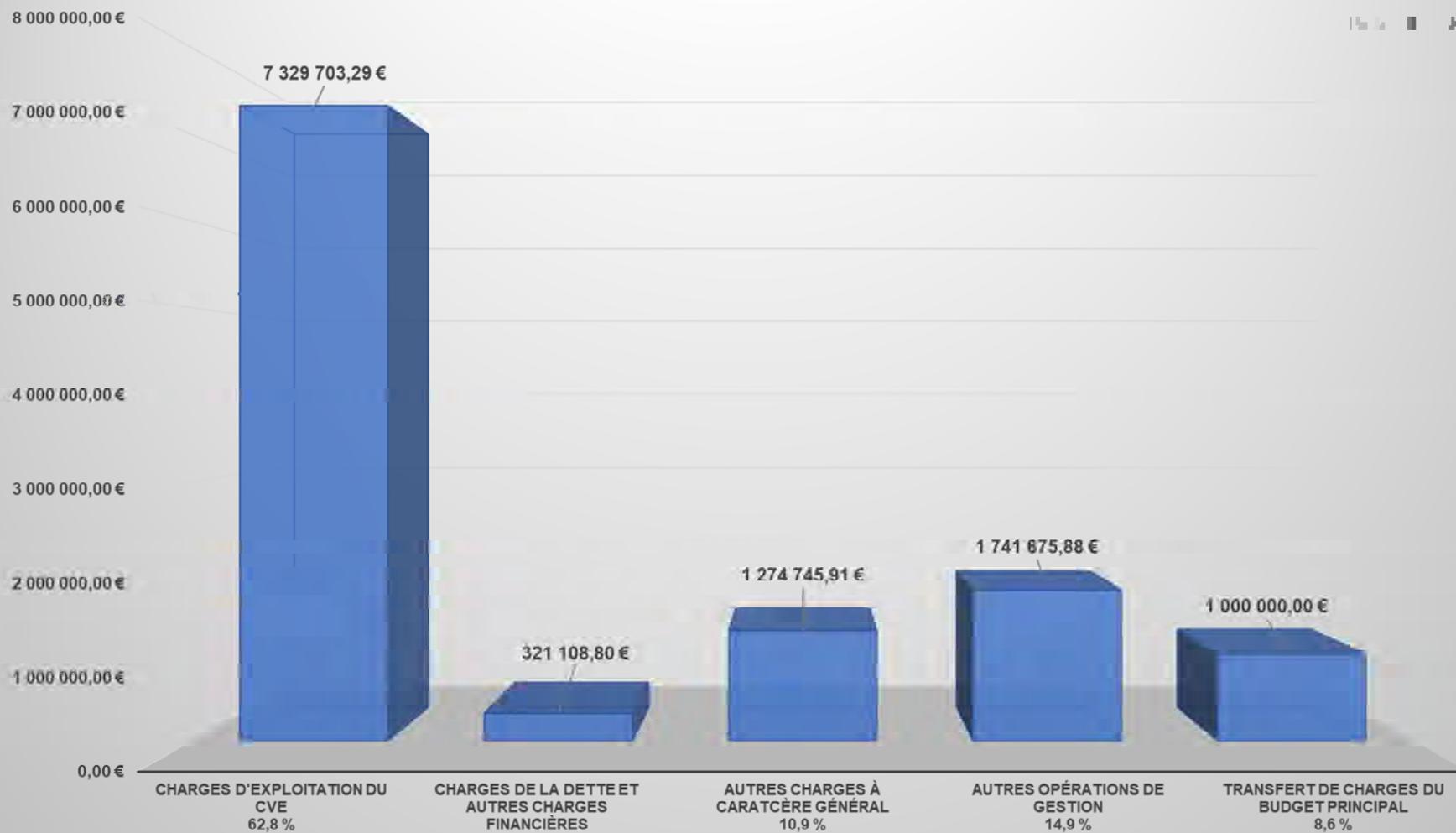
BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY

Compte Administratif pour 2023

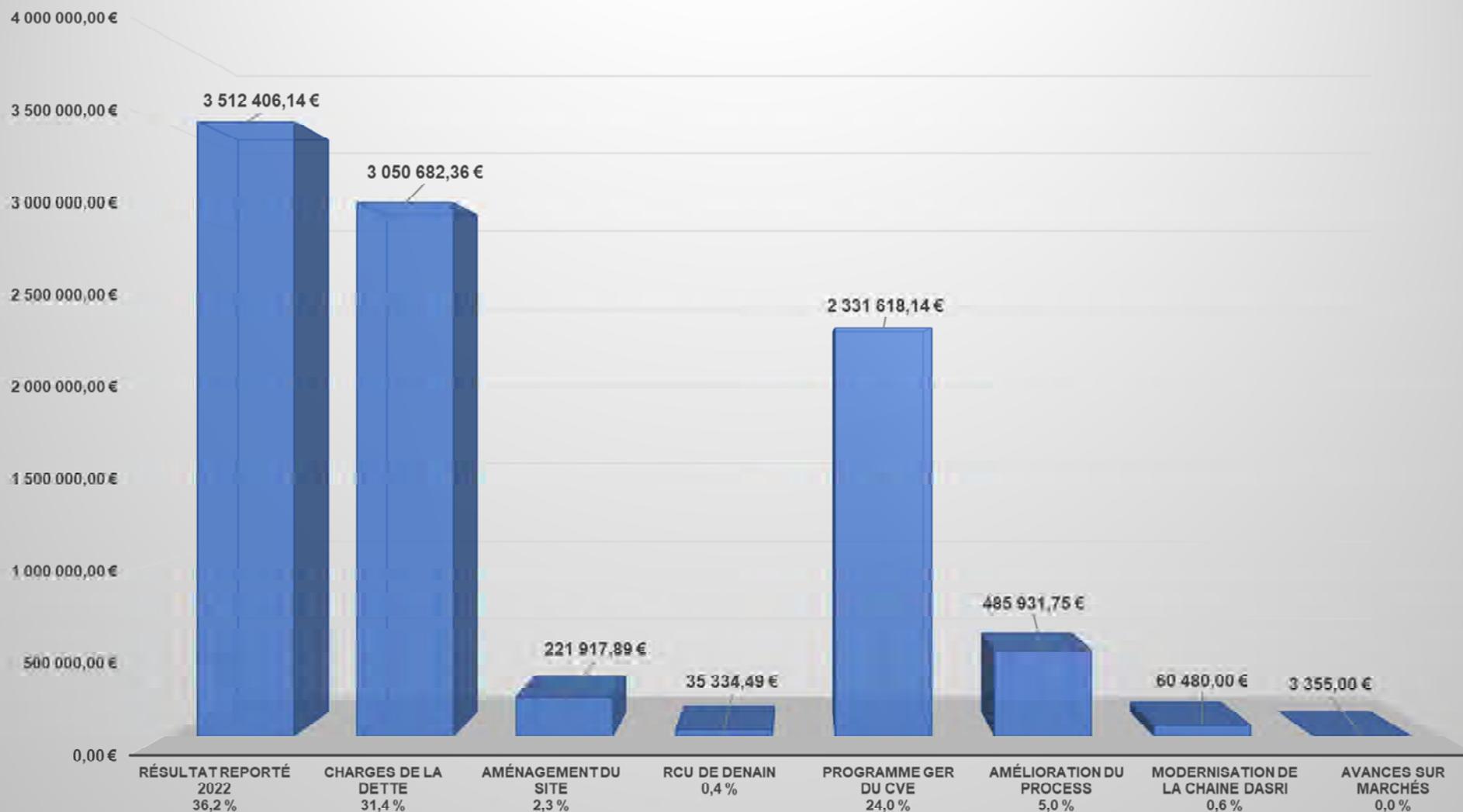
Dépenses réelles = 21 368 959,65 €



BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY
Compte Administratif pour 2023
Dépenses réelles de fonctionnement = 11 667 233,88 €



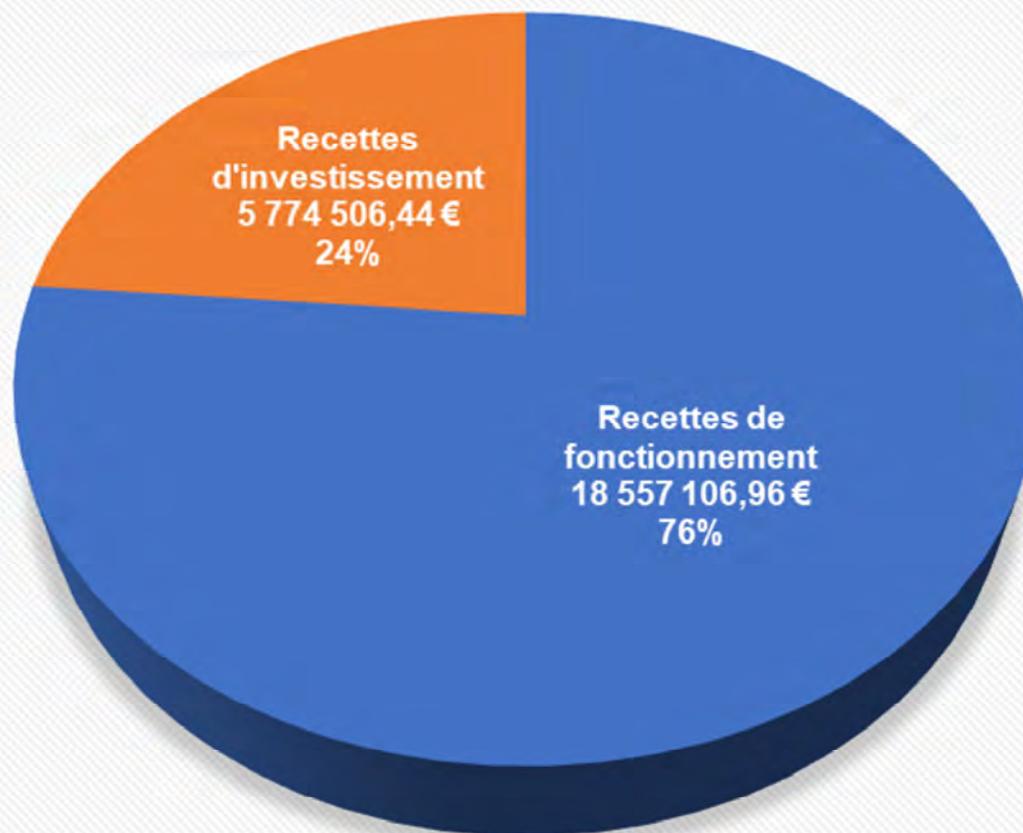
BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY
Compte Administratif pour 2023
Dépenses réelles d'investissement = 9 701 725,77 €



BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY

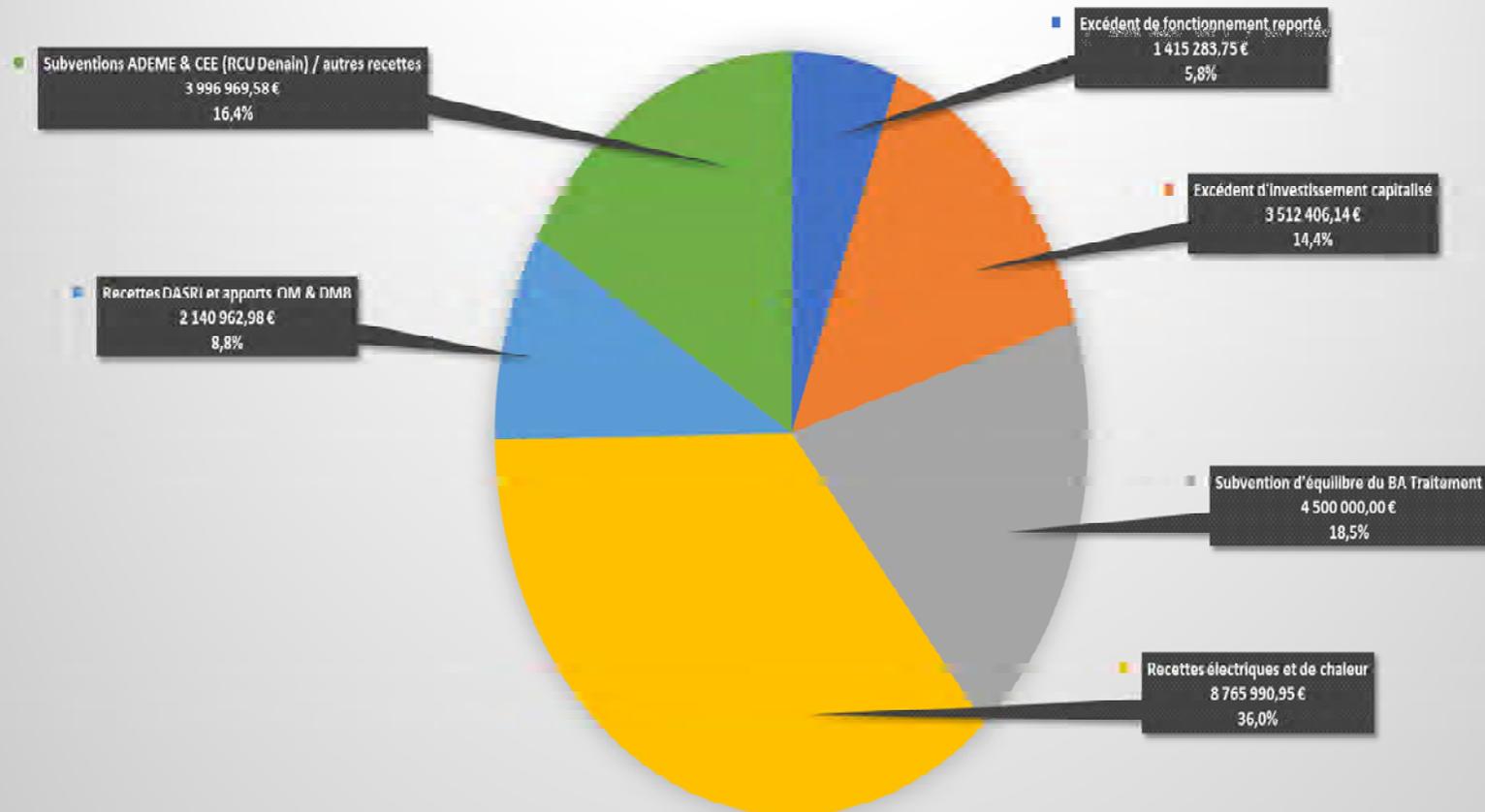
Compte Administratif pour 2023

Recettes réelles = 24 331 613,40 €



BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY

Compte Administratif pour 2023 - Recettes réelles = 24 331 613,40 €



EVOLUTION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE SUR LA PERIODE 2017

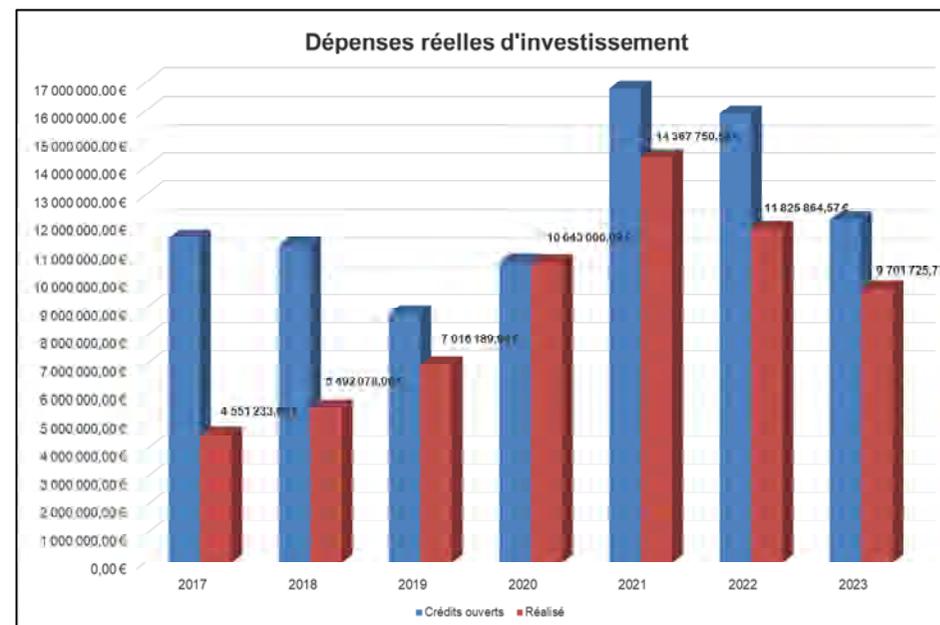
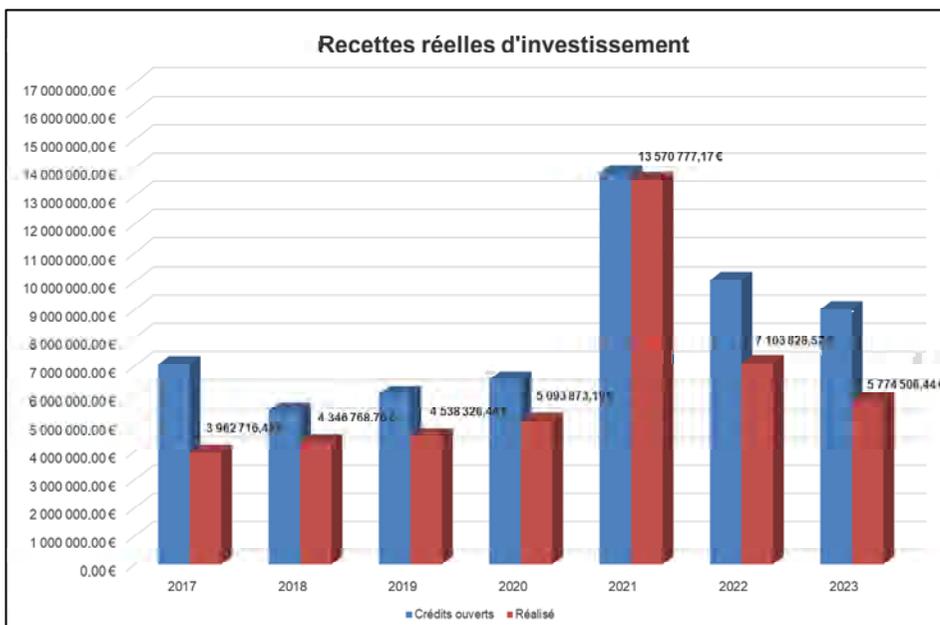
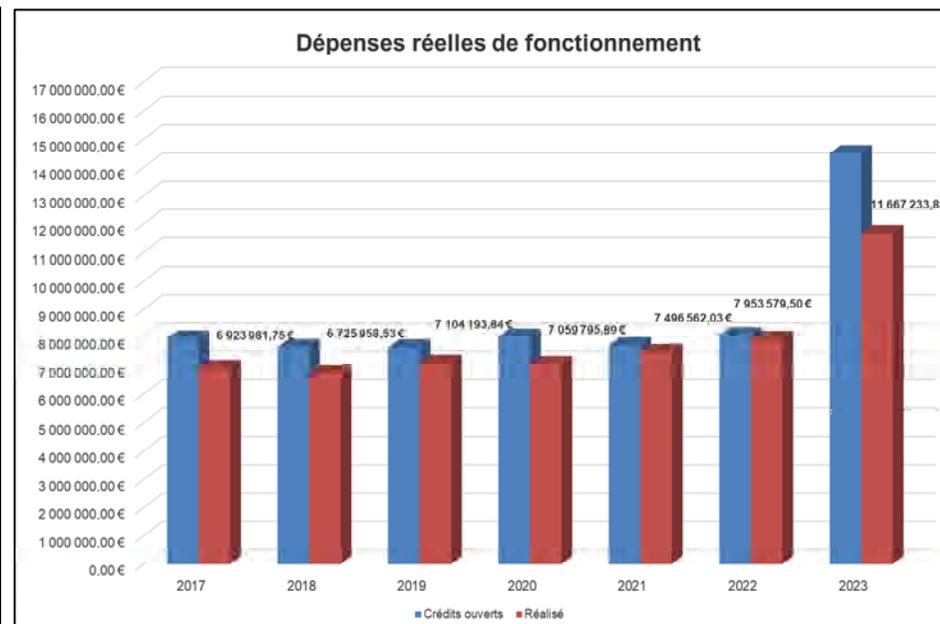
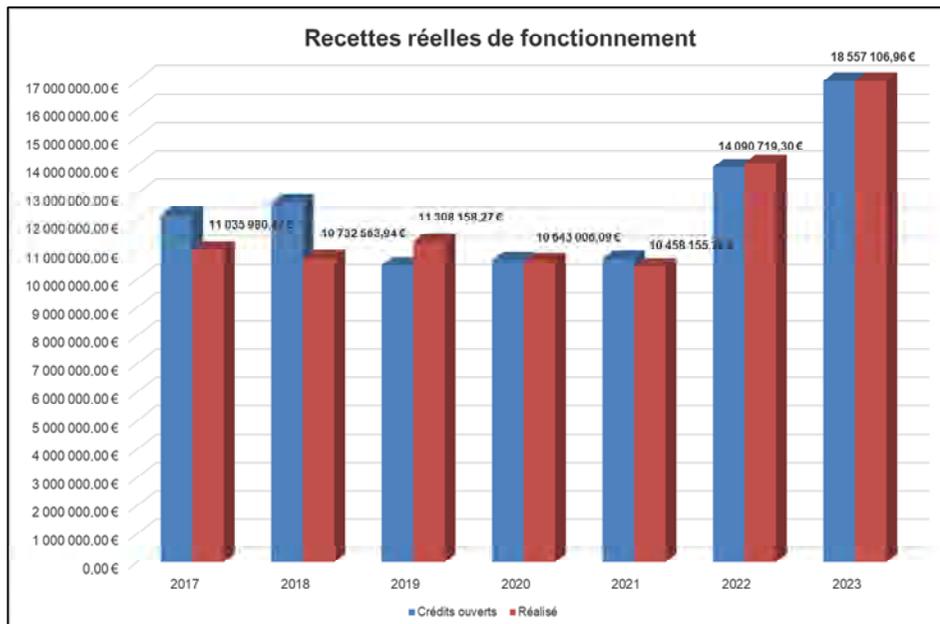
Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (05501)

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 059-255900953-20240627-CS20240627009-DE



EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DU SIAVED ENTRE 2017 ET 2023
COMPETENCE PRINCIPALE "TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS" - BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHES
SIRET 255 900 953 00035

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 Recettes de Gestion	10 891 928,77 €	10 421 036,02 €	9 047 767,85 €	8 849 594,16 €	9 433 601,43 €	12 310 906,77 €	17 141 823,21 €
Dont contributions statutaires des collectivités membres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont autres recettes de gestion	3 965 127,77 €	4 421 036,02 €	4 847 767,85 €	4 349 594,16 €	3 833 601,43 €	6 310 906,77 €	12 641 823,21 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	6 926 801,00 €	6 000 000,00 €	4 200 000,00 €	4 500 000,00 €	5 600 000,00 €	6 000 000,00 €	4 500 000,00 €
2 Dépenses de Gestion	5 780 879,64 €	5 982 093,96 €	6 201 394,54 €	6 484 579,50 €	6 986 229,93 €	7 558 059,85 €	11 346 125,08 €
Dont charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont charges à caractère général	5 450 259,58 €	5 658 790,96 €	5 804 928,26 €	6 024 006,58 €	6 530 889,93 €	7 198 059,85 €	8 604 449,20 €
Dont charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	3,28 €	0,92 €	0,00 €	0,00 €	1 741 675,88 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	330 620,06 €	323 303,00 €	396 463,00 €	460 572,00 €	455 340,00 €	360 000,00 €	1 000 000,00 €
3=1-2 Excédent brut de fonctionnement (épargne de gestion)	5 111 049,13 €	4 438 942,06 €	2 846 373,31 €	2 365 014,66 €	2 447 371,50 €	4 752 846,92 €	5 795 698,13 €
4 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 Intérêts de la dette et charges financières	851 790,87 €	743 864,35 €	636 299,30 €	523 988,60 €	429 197,95 €	395 519,65 €	321 108,80 €
6=4-5 Résultat financier	-851 790,87 €	-743 864,35 €	-636 299,30 €	-523 988,60 €	-429 197,95 €	-395 519,65 €	-321 108,80 €
7 Produits exceptionnels	144 051,70 €	311 527,92 €	0,01 €	135 216,00 €	130 851,66 €	15 208,00 €	0,00 €
8 Charges exceptionnelles	291 311,24 €	0,22 €	266 500,00 €	51 227,79 €	81 134,15 €	0,00 €	0,00 €
9=7-8 Résultat exceptionnel	-147 259,54 €	311 527,70 €	-266 499,99 €	83 988,21 €	49 717,51 €	15 208,00 €	0,00 €
10=3+6+9 Capacité d'autofinancement (épargne brute)	4 111 998,72 €	4 006 605,41 €	1 943 574,02 €	1 925 014,27 €	2 067 891,06 €	4 372 535,27 €	5 474 589,33 €
11 Recettes définitives d'investissement	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	2 006 828,38 €	2 074 494,55 €	275 250,15 €	703 813,19 €	2 262 100,30 €
12=10+11 Financement propre disponible	5 311 998,72 €	5 206 605,41 €	3 950 402,40 €	3 999 508,82 €	2 343 141,21 €	5 076 348,46 €	7 736 689,63 €
13 Dépenses d'investissement	2 016 268,68 €	2 089 514,63 €	2 693 427,33 €	3 875 719,64 €	10 044 731,12 €	8 487 696,38 €	3 138 637,27 €
Dont dépenses d'équipement brut	2 016 268,68 €	2 089 514,63 €	2 693 427,33 €	3 875 719,64 €	10 044 731,12 €	8 487 696,38 €	3 138 637,27 €
Dont Subventions d'équipements versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont autres dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
14=12-13 Besoin en financement avant remboursement de la dette	-3 295 730,04 €	-3 117 090,78 €	-1 256 975,07 €	-123 789,18 €	7 701 589,91 €	3 411 347,92 €	-4 598 052,36 €
15 Remboursement du capital annuel des emprunts	2 534 965,01 €	2 643 114,29 €	2 756 264,55 €	2 756 187,92 €	2 902 492,42 €	3 337 988,19 €	3 050 682,36 €
16=15+14 Besoin de financement total	-760 765,03 €	-473 976,49 €	1 499 289,48 €	2 632 398,74 €	10 604 082,33 €	6 749 336,11 €	-1 547 370,00 €
17 Emprunts souscrits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 800 000,00 €	11 875 000,00 €	6 000 000,00 €	0,00 €
18 Autres dettes (dont CLTR, cautions, régularisations, transferts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19 Fonds de roulement au 1er janvier	1 990 648,89 €	2 751 413,92 €	3 225 390,41 €	1 726 100,93 €	893 702,19 €	2 164 619,86 €	1 415 283,75 €
20 = 16-17-18 Variation du fonds de roulement	760 765,03 €	473 976,49 €	-1 499 289,48 €	-832 398,74 €	1 270 917,67 €	-749 336,11 €	1 547 370,00 €
21 = 19+20 Fonds de roulement au 31 décembre	2 751 413,92 €	3 225 390,41 €	1 726 100,93 €	893 702,19 €	2 164 619,86 €	1 415 283,75 €	2 962 653,75 €
Encours de dette au 1er janvier	22 160 544,34 €	19 625 579,33 €	16 982 465,04 €	14 226 200,49 €	13 270 012,57 €	22 242 520,15 €	24 904 531,96 €
Encours de dette au 31 décembre	19 625 579,33 €	16 982 465,04 €	14 226 200,49 €	13 270 012,57 €	22 242 520,15 €	24 904 531,96 €	21 853 849,40 €

II. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le tableau ci-avant permet une présentation synthétique des comptes du Budget Annexe du CVE sur les années 2017 à 2023 et permet d'appréhender avec exactitude les flux de recettes et de dépenses.

A. Le cycle de gestion

1. Les recettes de gestion

Les recettes de gestion, dont le montant s'établit à 17,1 Millions d'€uros, sont constituées :

- pour 26,3 % (soit 4,5 M€) de la subvention d'équilibre en provenance du Budget Annexe Traitement Valorisation,
- pour 51,1 % (soit 8,8 M€) des produits issus de la vente d'électricité et de chaleur,
- pour 12,5 % (soit 2,1 M€) des produits issus de l'incinération des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) et des produits issus des apports par les professionnels d'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et de DMB (Déchets Ménagers Banals),
- pour 10,1 % (soit 1,7 M€) au titre des Certificats d'Economie d'Energie relatifs au RCU de Denain.

2. Les dépenses de gestion

Avec un total de 11,3 Millions d'€uros, ces dépenses sont constituées :

- pour 64,6 % (soit 7,3 M€) des charges liées au marché d'exploitation du CVE conclu avec CIDEME (groupe PAPREC ENERGIES) pour une période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024,
- pour 11,2 % (soit 1,3 M€) de charges de gestion courante dont la réalisation d'études et l'accompagnement du SIAVED par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou encore le règlement des taxes foncières,
- pour 8,8 % (soit 1 M€) des transferts de charges du Budget Principal au Budget Annexe du CVE,
- pour 15,4 % (soit 1,7 M€) au titre d'opérations de gestion relatives à l'apurement de produits constatés d'avance.

B. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Hors remboursement de la dette, les dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe CVE s'élèvent, en 2023, à la somme de 3,1 Millions d'€uros.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2023

SIAVED - BUDGET ANNEXE CVE (05501) - Exercice : 2023 - Dépenses

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2019	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2020	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2021	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2022	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2023	TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS			
											2024	2025	2026	2027 et +
PROGRAMME GER / CVE DOUCHY	201901001	2019	11 292 766,13 €	1 618 924,98 €	1 271 004,21 €	1 297 143,10 €	1 905 693,84 €	2 331 618,14 €	8 424 384,27 €	2 868 381,86 €	2 868 381,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		11 292 766,13 €	1 618 924,98 €	1 271 004,21 €	1 297 143,10 €	1 905 693,84 €	2 331 618,14 €	8 424 384,27 €	2 868 381,86 €	2 868 381,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAINE DASRI / CVE DOUCHY	201901002	2019	437 047,39 €	8 771,50 €	186 835,00 €	101 260,00 €	60 180,89 €	60 480,00 €	417 527,39 €	19 520,00 €	19 520,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		437 047,39 €	8 771,50 €	186 835,00 €	101 260,00 €	60 180,89 €	60 480,00 €	417 527,39 €	19 520,00 €	19 520,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT DU SITE / CVE DOUCHY	201901003	2019	10 319 122,92 €	297 293,80 €	1 514 405,58 €	4 628 823,77 €	3 278 599,77 €	221 917,89 €	9 941 040,81 €	378 082,11 €	378 082,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		10 319 122,92 €	297 293,80 €	1 514 405,58 €	4 628 823,77 €	3 278 599,77 €	221 917,89 €	9 941 040,81 €	378 082,11 €	378 082,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AMELIORATION PROCESS / CVE DOUCHY	201901004	2019	3 260 569,45 €	462 807,17 €	411 672,79 €	349 310,99 €	236 778,50 €	485 931,75 €	1 946 501,20 €	1 314 068,25 €	1 314 068,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		3 225 963,45 €	429 901,17 €	409 972,79 €	349 310,99 €	236 778,50 €	485 931,75 €	1 911 895,20 €	1 314 068,25 €	1 314 068,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2315		34 606,00 €	32 906,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 606,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RCU DENAIN / CVE DOUCHY	201901005	2019	7 460 022,35 €	33 801,00 €	74 466,42 €	3 345 311,55 €	3 006 443,38 €	35 334,49 €	6 495 356,84 €	964 665,51 €	964 665,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		7 460 022,35 €	33 801,00 €	74 466,42 €	3 345 311,55 €	3 006 443,38 €	35 334,49 €	6 495 356,84 €	964 665,51 €	964 665,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MODERNISATION CVE DOUCHY 2030	202301001	2023	3 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €
COMPTE	2313		3 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €
TOTAL			36 269 528,24 €	2 421 598,45 €	3 458 384,00 €	9 721 849,41 €	8 487 696,38 €	3 135 282,27 €	27 224 810,51 €	9 044 717,73 €	6 544 717,73 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €

LE BUDGET ANNEXE TRI (05503)

SIRET 255 900 953 00068

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2023 - BUDGET ANNEXE TRI (05503)

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution	Postes budgétaires	DEPENSES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2022	507 992,81 €	3 681 445,72 €	4 189 438,53 €	4 189 438,53 €	100,0%	CHARGES DE LA DETTE	186 712,90 €	905 585,90 €	1 092 298,80 €	1 134 547,00 €	96,3%
CONTRIBUTIONS STATUTAIRES	3 715 555,00 €	0,00 €	3 715 555,00 €	3 715 555,00 €	100,0%	TRANSFERTS DE CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	100,0%
RECETTES DEFINITIVES - FCTVA	0,00 €	224 650,76 €	224 650,76 €	224 651,00 €	100,0%	AUTRES CHARGES A CARACTERE GENERAL	143 268,08 €	0,00 €	143 268,08 €	243 268,08 €	58,9%
RECETTES DEFINITIVES (subvention ADEME / CITEO)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 926 655,00 €	0,0%	PRESTATIONS DE TRI	3 155 732,73 €	0,00 €	3 155 732,73 €	3 155 732,73 €	100,0%
AUTRES OPERATIONS DE GESTION	8 133,39 €	0,00 €	8 133,39 €	0,00 €	-	CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRI	0,00 €	3 433 562,10 €	3 433 562,10 €	14 540 000,00 €	23,6%
AUTORISATION D'EMPRUNT	0,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	7 007 248,28 €	85,6%	GARANTIE FINANCIERE ICPE - CENTRE DE TRI	0,00 €	139 542,00 €	139 542,00 €	140 000,00 €	99,7%
						AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	194 889,37 €	194 889,37 €	250 000,00 €	78,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	4 231 681,20 €	9 906 096,48 €	14 137 777,68 €	20 063 547,81 €	70,5%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	4 085 713,71 €	4 673 579,37 €	8 759 293,08 €	20 063 547,81 €	43,7%

MOUVEMENTS D'ORDRE

Opérations d'ordre budgétaire	RECETTES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution	Opérations d'ordre budgétaire	DEPENSES			Crédits ouverts 2023	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,0%	AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,0%
VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,0%	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,0%

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	4 231 681,20 €	9 906 096,48 €	14 137 777,68 €	20 163 547,81 €	70,5%	TOTAL GENERAL	4 085 713,71 €	4 673 579,37 €	8 759 293,08 €	20 163 547,81 €	43,7%
----------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	--------------	----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------	--------------

Les résultats à la clôture de l'exercice 2023 - Budget Annexe Tri (05503)

A la clôture de l'exercice 2023, sont constatés les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	+ 507 992.81 €
Part affectée à l'investissement en 2023	0,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2022	+ 507 992.81 €

Recettes de l'exercice 2023	+ 3 723 688.39 €
Dépenses de l'exercice 2023	- 4 085 713.71 €

Résultat de l'exercice 2023	- 362 025.32 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31/12/2023	+ 145 967.49 €
--------------------------------------	-----------------------

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2022	+ 3 681 445.72 €
--	------------------

Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	+ 6 224 650.76 €
Dépenses de l'exercice 2023	- 4 673 579.37 €

Résultat de l'exercice 2023	+ 1 551 071.39 €
-----------------------------	------------------

Résultat cumulé au 31/12/2023	+ 5 232 517.11 €
--------------------------------------	-------------------------

- Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	+ 145 967.49 €
Section d'investissement	+ 5 232 517.11 €
Total des résultats cumulés au 31/12/2023	+ 5 378 484.60 €

- Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

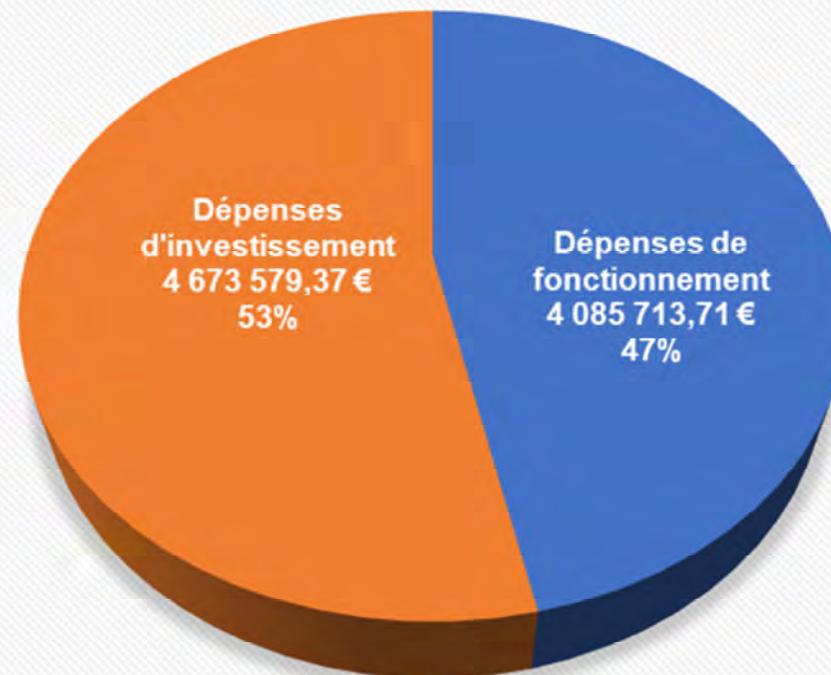
Résultat d'investissement (001)	+ 5 232 517.11 €
--	-------------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	+ 145 967.49 €
--	-----------------------

BUDGET ANNEXE TRI

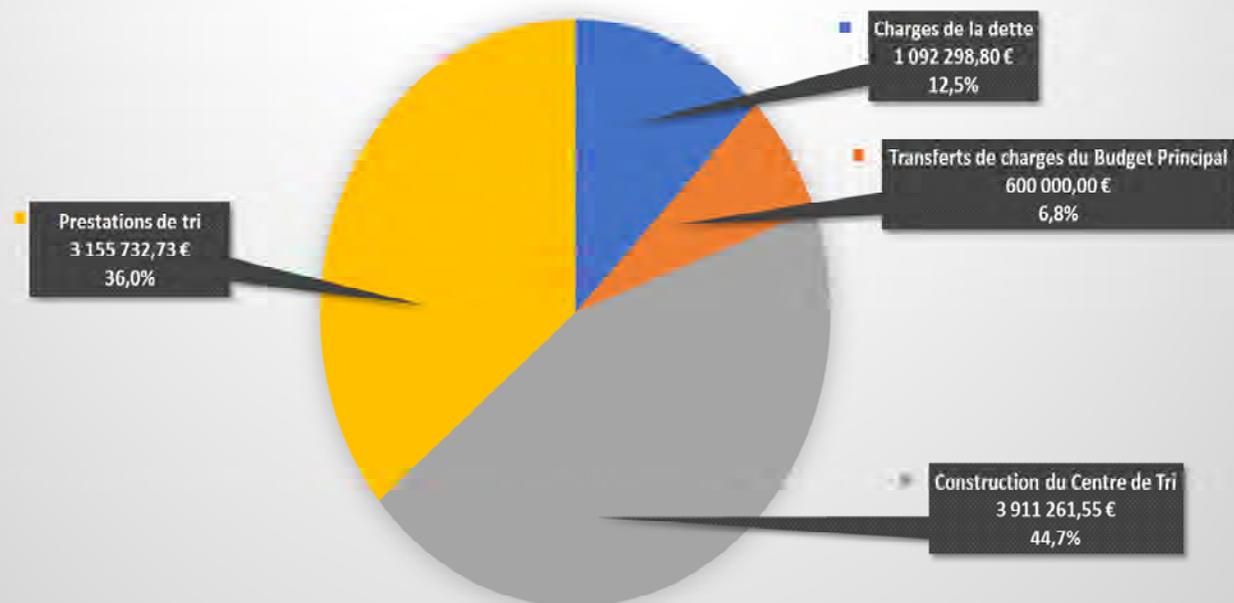
Compte Administratif pour 2023

Dépenses réelles = 8 759 293,08 €



BUDGET ANNEXE TRI

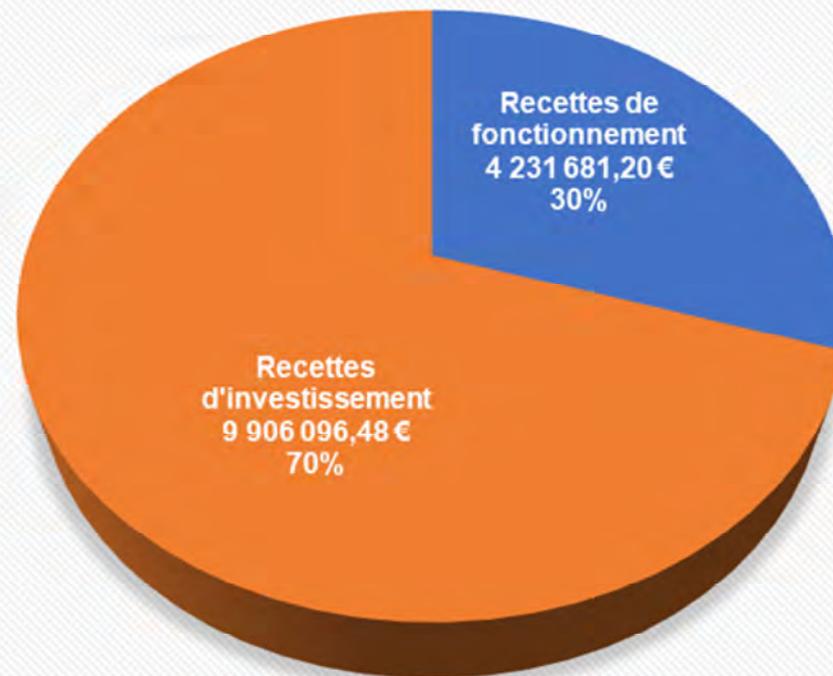
Compte Administratif pour 2023 - Dépenses réelles = 8 759 293,08 €



BUDGET ANNEXE TRI

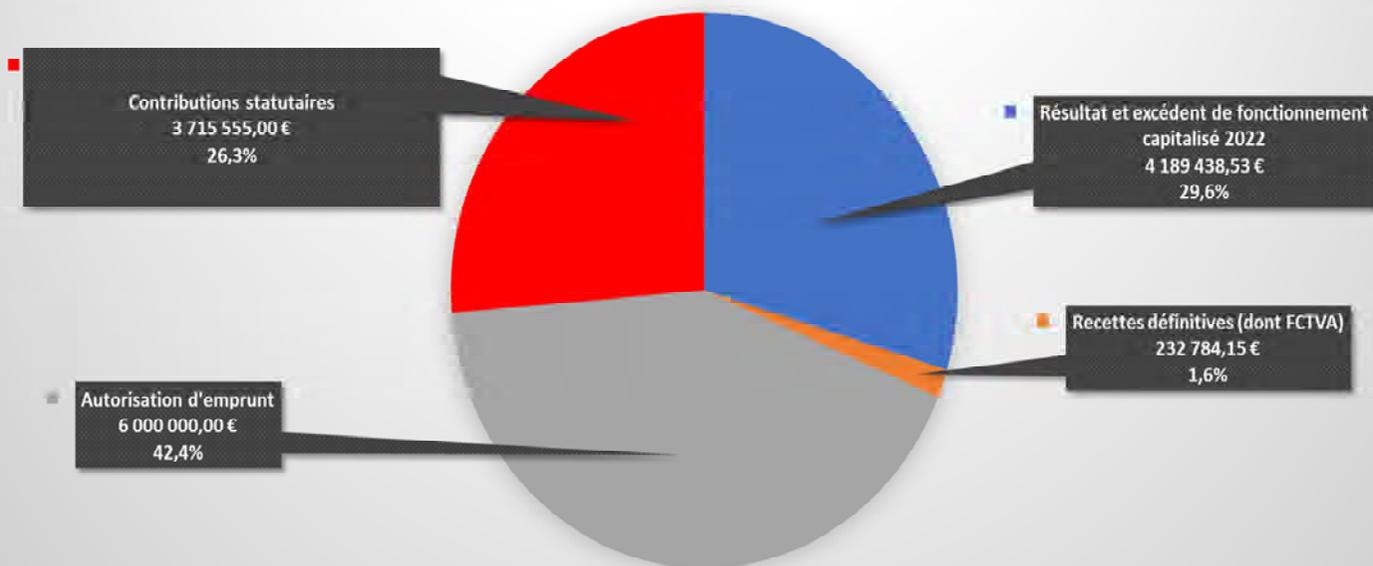
Compte Administratif pour 2023

Recettes réelles = 14 137 777,68 €



BUDGET ANNEXE TRI

Compte Administratif pour 2023 - Recettes réelles = 14 137 777,68 €



I. LES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE 2023

Le total des **dépenses** mandatées à la clôture de l'exercice 2023 sur le Budget Annexe Tri (en mouvements réels) s'établit à la somme de **8,8 Millions d'€uros** et le total des **recettes** ayant fait l'objet d'un titre de recettes s'établit à la somme de **14,1 Millions d'€uros**.

Rapporté aux prévisions budgétaires, le taux d'exécution global des dépenses et des recettes s'établit respectivement à 43,7 % et 70,5 %.

	Crédits ouverts en 2023	Réalisé 2023	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2023 (hors AP CP)
Dépenses réelles de fonctionnement	4 223 547.81 €	4 085 713.71 €	96.7 %	
Dépenses réelles d'investissement	15 840 000.00 €	4 673 579.37 €	29.5 %	
Total dépenses réelles	20 063 547.81 €	8 759 293.08 €	43.7 %	
Recettes réelles de fonctionnement	4 223 547.81 €	4 231 681.20 €	100.2 %	
Recettes réelles d'investissement	15 840 000.00 €	9 906 096.48 €	62.5 %	
Total recettes réelles	20 063 547.81 €	14 137 777.68 €	70.5 %	

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DU SIAVED ENTRE 2017 ET 2023
COMPETENCE PRINCIPALE "TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS" - BUDGET ANNEXE TRI (055 03)
SIRET 255 900 953 00068

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 Recettes de Gestion					2 697 187,64 €	3 115 160,00 €	3 723 688,39 €
Dont contributions statutaires des collectivités membres					0,00 €	3 115 160,00 €	3 715 555,00 €
Dont autres recettes de gestion					0,00 €	0,00 €	8 133,39 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre					2 697 187,64 €	0,00 €	0,00 €
2 Dépenses de Gestion					2 697 187,64 €	2 531 286,66 €	3 899 000,81 €
Dont charges de personnel					0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont charges à caractère général					2 697 187,64 €	2 316 286,66 €	3 299 000,81 €
Dont charges de gestion courante					0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre					0,00 €	215 000,00 €	600 000,00 €
3=1-2 Excédent brut de fonctionnement (épargne de gestion)					0,00 €	583 873,34 €	-175 312,42 €
4 Produits financiers					0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 Intérêts de la dette et charges financières					0,00 €	75 880,53 €	186 712,90 €
6=4-5 Résultat financier					0,00 €	-75 880,53 €	-186 712,90 €
7 Produits exceptionnels					0,00 €	0,00 €	0,00 €
8 Charges exceptionnelles					0,00 €	0,00 €	0,00 €
9=7-8 Résultat exceptionnel					0,00 €	0,00 €	0,00 €
10=3+6+9 Capacité d'autofinancement (épargne brute)					0,00 €	507 992,81 €	-362 025,32 €
11 Recettes définitives d'investissement					180 000,00 €	456 294,94 €	224 650,76 €
12=10+11 Financement propre disponible					180 000,00 €	964 287,75 €	-137 374,56 €
13 Dépenses d'investissement					1 848 788,63 €	9 089 393,91 €	3 767 993,47 €
Dont dépenses d'équipement brut					1 848 788,63 €	9 089 393,91 €	3 628 451,47 €
Dont Subventions d'équipements versées					0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont autres dépenses d'investissement					0,00 €	0,00 €	139 542,00 €
14=12-13 Besoin en financement avant remboursement de la dette					1 668 788,63 €	8 125 106,16 €	3 905 368,03 €
15 Remboursement du capital annuel des emprunts					0,00 €	516 666,68 €	905 585,90 €
16=15+14 Besoin de financement total					1 668 788,63 €	8 641 772,84 €	4 810 953,93 €
17 Emprunts souscrits					8 500 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €
18 Autres dettes (dont CLTR, cautions, régularisations, transferts)					0,00 €	0,00 €	0,00 €
19 Fonds de roulement au 1er janvier					0,00 €	6 831 211,37 €	4 189 438,53 €
20 = 16-17-18 Variation du fonds de roulement					6 831 211,37 €	-2 641 772,84 €	1 189 046,07 €
21 = 19+20 Fonds de roulement au 31 décembre					6 831 211,37 €	4 189 438,53 €	5 378 484,60 €
Encours de dette au 1er janvier					0,00 €	8 500 000,00 €	13 983 333,32 €
Encours de dette au 31 décembre					8 500 000,00 €	13 983 333,32 €	19 077 747,42 €

II. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le tableau ci-avant permet une présentation synthétique des comptes du Budget Annexe Tri.

Il permet d'appréhender avec exactitude les flux de recettes et de dépenses et de dégager les conditions d'équilibre, les niveaux d'épargne et d'endettement et le mode de financement des investissements.

A. Le cycle de gestion

1. Les recettes de gestion

Les recettes de gestion, dont le montant s'établit à 3,7 Millions d'€uros. Elles concernent les contributions statutaires des EPCI membres au titre des prestations de tri.

2. Les dépenses de gestion

Avec un total de 3,9 Millions d'€uros, ces dépenses sont constituées :

- à raison de 84,6 % (soit 3,3 M€) des charges liées aux marchés actuels de prestations de tri,
- à raison de 15,4 % (soit 0,6 M€) des transferts de charges du Budget Principal.

B. La section d'investissement

Hors remboursement de la dette, les dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe Tri s'élèvent, en 2023, à la somme de 3,8 Millions d'€uros et concernent le règlement des dépenses d'investissement liées à la construction du Centre de Tri de Douchy les Mines.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2023

SIAVED - BUDGET ANNEXE TRI (05503) - Exercice : 2023 - Dépenses

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2021	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2022	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2023	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS				
									2024	2025	2026	2027 et +	
CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI	202103001	2021	36 350 000,00 €	1 369 487,73 €	9 089 393,91 €	3 433 562,10 €	13 892 443,74 €	22 457 556,26 €	22 457 556,26 €				
Acquisition Terrain - COMPTE	2111		150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	138 329,29 €	138 329,29 €	11 670,71 €	11 670,71 €				
Travaux bâtimentaires - COMPTE	2313		13 200 000,00 €	102 041,00 €	145 712,40 €	3 160 553,29 €	3 408 306,69 €	9 791 693,31 €	9 791 693,31 €				
Process - COMPTE	2313		23 000 000,00 €	1 267 446,73 €	8 943 681,51 €	134 679,52 €	10 345 807,76 €	12 654 192,24 €	12 654 192,24 €				

LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)

SIRET 255 900 953 00043

COMpte ADMINISTRATIF POUR 2023 - BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)

MOUVEMENTS REELS

POSTES BUDGETAIRES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES	CREDITS OUVERTS 2023	% d'exécution	POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	CREDITS OUVERTS 2023	% d'exécution
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2023	2 705 010,11 €	1 091 753,46 €	3 796 763,57 €	3 796 763,57 €	100,0%	CHARGES DE LA DETTE	3 837,94 €	126 373,87 €	130 211,81 €	134 387,00 €	96,9%
* CAPH	1 764 365,93 €	963 285,49 €	2 727 651,42 €	2 727 651,42 €	100,0%	* CAPH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
* CA2C	940 644,18 €	128 467,97 €	1 069 112,15 €	1 069 112,15 €	100,0%	* CA2C	3 837,94 €	126 373,87 €	130 211,81 €	134 387,00 €	96,9%
RECETTES DEFINITIVES (soutien CITEO, FCTVA, valorisations...)	4 639 043,26 €	43 238,16 €	4 682 281,42 €	4 162 239,00 €	112,5%	PRESTATIONS DE COLLECTE	12 119 949,35 €	0,00 €	12 119 949,35 €	12 814 780,00 €	94,6%
* CAPH	3 287 885,54 €	30 337,52 €	3 318 223,06 €	3 064 916,49 €	108,3%	* CAPH	9 089 793,95 €	0,00 €	9 089 793,95 €	9 640 406,00 €	94,3%
* CA2C	1 351 157,72 €	12 900,64 €	1 364 058,36 €	1 097 322,51 €	124,3%	* CA2C	3 030 155,40 €	0,00 €	3 030 155,40 €	3 174 374,00 €	95,5%
CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES MEMBRES	9 062 694,00 €	0,00 €	9 062 694,00 €	9 062 694,00 €	100,0%	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	313 298,18 €	0,00 €	313 298,18 €	583 307,97 €	53,7%
* CAPH	6 953 782,00 €	0,00 €	6 953 782,00 €	6 953 782,00 €	100,0%	* CAPH	261 546,15 €	0,00 €	261 546,15 €	449 896,97 €	58,1%
* CA2C	2 108 912,00 €	0,00 €	2 108 912,00 €	2 108 912,00 €	100,0%	* CA2C	51 752,03 €	0,00 €	51 752,03 €	133 411,00 €	38,8%
						PREVENTION	241 506,22 €	0,00 €	241 506,22 €	283 917,00 €	85,1%
						* CAPH	171 968,57 €	0,00 €	171 968,57 €	202 167,88 €	85,1%
						* CA2C	69 537,65 €	0,00 €	69 537,65 €	81 749,12 €	85,1%
						TRANSFERTS DE CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL	1 400 000,00 €	0,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	100,0%
						* CAPH	996 894,00 €	0,00 €	996 894,00 €	996 894,00 €	100,0%
						* CA2C	403 106,00 €	0,00 €	403 106,00 €	403 106,00 €	100,0%
						DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	284 873,62 €	284 873,62 €	1 805 304,60 €	15,8%
						* CAPH	0,00 €	215 931,80 €	215 931,80 €	1 456 985,06 €	14,8%
						* CA2C	0,00 €	68 941,82 €	68 941,82 €	348 319,54 €	19,8%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CAPH	12 006 033,47 €	993 623,01 €	12 999 656,48 €	12 746 349,91 €	102,0%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CAPH	10 520 202,67 €	215 931,80 €	10 736 134,47 €	12 746 349,91 €	84,2%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CA2C	4 400 713,90 €	141 368,61 €	4 542 082,51 €	4 275 346,66 €	106,2%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CA2C	3 558 389,02 €	195 315,69 €	3 753 704,71 €	4 275 346,66 €	87,8%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	16 406 747,37 €	1 134 991,62 €	17 541 738,99 €	17 021 696,57 €	103,1%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	14 078 591,69 €	411 247,49 €	14 489 839,18 €	17 021 696,57 €	85,1%

MOUVEMENTS D'ORDRE

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES	CREDITS OUVERTS 2023	% d'exécution	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	CREDITS OUVERTS 2023	% d'exécution
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00 €	705 891,90 €	705 891,90 €	742 000,00 €	95,1%	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	705 891,90 €	0,00 €	705 891,90 €	742 000,00 €	95,1%
* CAPH		455 133,84 €	455 133,84 €	476 210,27 €	95,6%	* CAPH	455 133,84 €	0,00 €	455 133,84 €	476 210,27 €	95,6%
* CA2C		250 758,06 €	250 758,06 €	265 789,73 €	94,3%	* CA2C	250 758,06 €	0,00 €	250 758,06 €	265 789,73 €	94,3%
VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 312,14 €	0,0%	VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 312,14 €	0,0%
* CAPH		0,00 €	0,00 €	-12 848,27 €	0,0%	* CAPH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-12 848,27 €	0,0%
* CA2C		0,00 €	0,00 €	71 160,41 €	0,0%	* CA2C	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 160,41 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE CAPH	0,00 €	455 133,84 €	455 133,84 €	463 362,00 €	98,2%	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE CAPH	455 133,84 €	0,00 €	455 133,84 €	463 362,00 €	98,2%
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE CA2C	0,00 €	250 758,06 €	250 758,06 €	336 950,14 €	74,4%	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE CA2C	250 758,06 €	0,00 €	250 758,06 €	336 950,14 €	74,4%
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	0,00 €	705 891,90 €	705 891,90 €	800 312,14 €	88,2%	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	705 891,90 €	0,00 €	705 891,90 €	800 312,14 €	88,2%

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL CAPH	12 006 033,47 €	1 448 756,85 €	13 454 790,32 €	13 209 711,91 €	101,9%	TOTAL GENERAL CAPH	10 975 336,51 €	215 931,80 €	11 191 268,31 €	13 209 711,91 €	84,7%
TOTAL GENERAL CA2C	4 400 713,90 €	392 126,67 €	4 792 840,57 €	4 612 296,80 €	103,9%	TOTAL GENERAL CA2C	3 809 147,08 €	195 315,69 €	4 004 462,77 €	4 612 296,80 €	86,8%
TOTAL GENERAL	16 406 747,37 €	1 840 883,52 €	18 247 630,89 €	17 822 008,71 €	102,4%	TOTAL GENERAL	14 784 483,59 €	411 247,49 €	15 195 731,08 €	17 822 008,71 €	85,3%

Les résultats à la clôture de l'exercice 2023 - Budget Annexe Collecte (05502)

A la clôture de l'exercice 2023, sont constatés les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	+ 2 705 010.11 €
Part affectée à l'investissement en 2023	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2022	+ 2 705 010.11 €
Recettes de l'exercice 2023	+ 13 701 737.26 €
Dépenses de l'exercice 2023	- 14 784 483.59 €
Résultat de l'exercice 2023	- 1 082 746.33 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	+ 1 622 263.78 €

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2022	+ 1 091 753.46 €
Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	+ 749 130.06 €
Dépenses de l'exercice 2023	- 411 247.49 €
Résultat de l'exercice 2023	+ 337 882.57 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	+ 1 429 636.03 €

- Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	+ 1 622 263.78 €
Section d'investissement	+ 1 429 636.03 €
Total des résultats cumulés au 31/12/2023	+ 3 051 899.81 €

- Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	- 56 198.50 €
Recettes	0.00 €
Solde	- 56 198.50 €

Besoin de financement (1068)	0.00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	+ 1 429 636.03 €
--	-------------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	+ 1 622 263,78 €
--	-------------------------

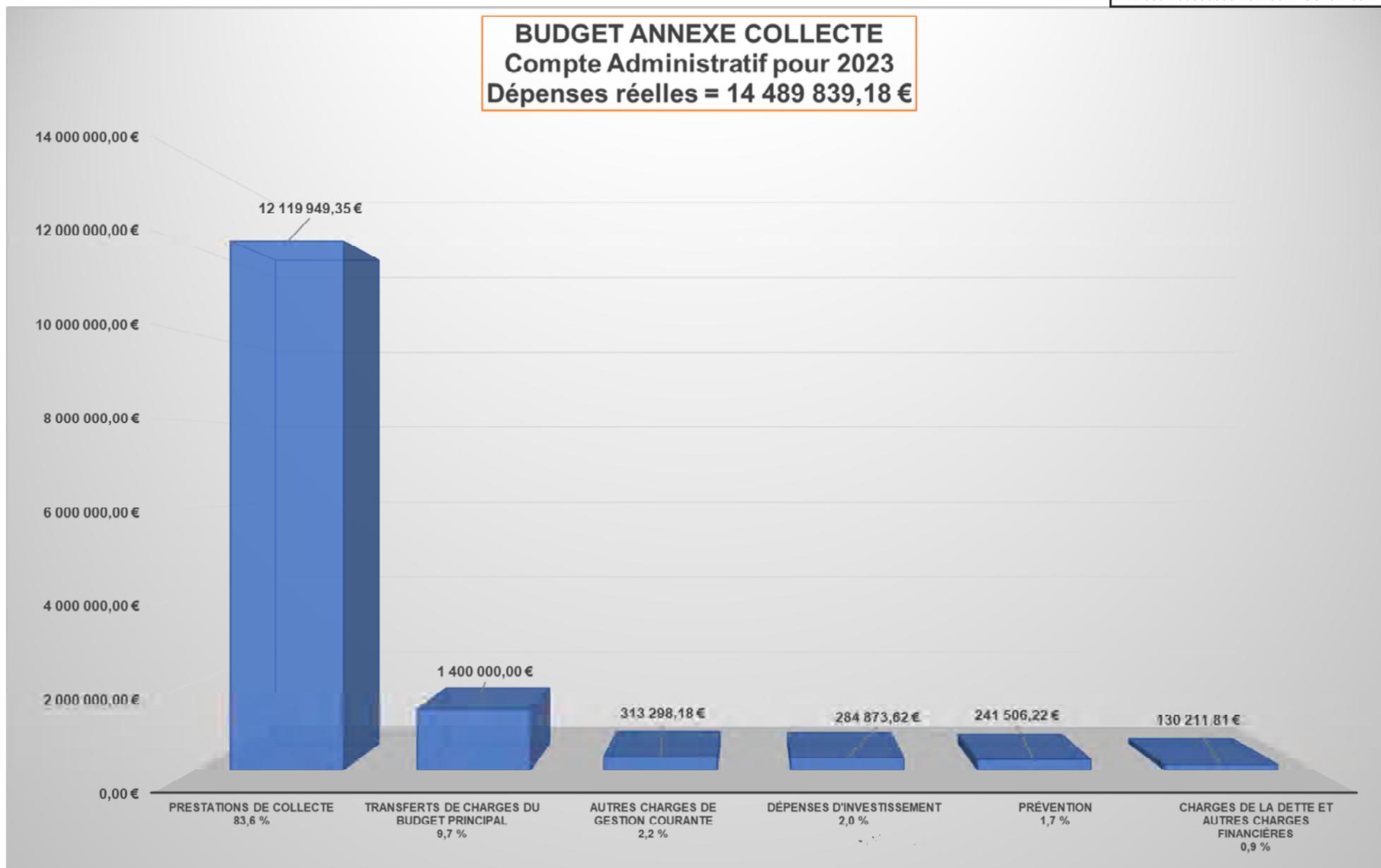
BUDGET ANNEXE COLLECTE

Compte Administratif pour 2023

Dépenses réelles = 14 489 839,18 €



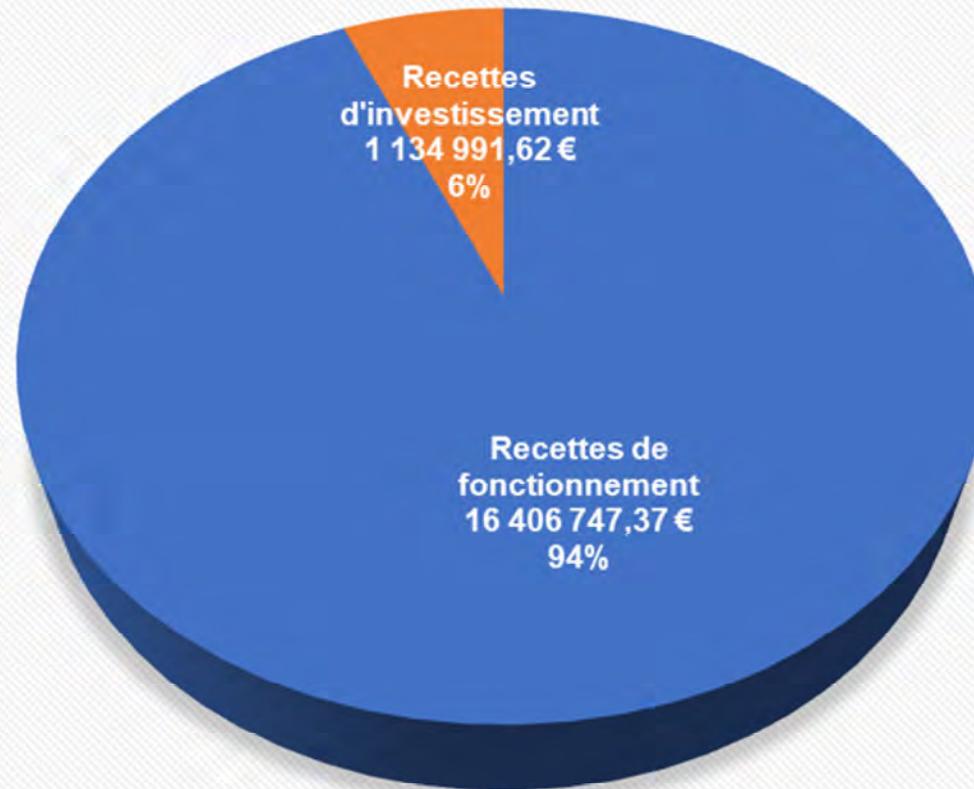
BUDGET ANNEXE COLLECTE
Compte Administratif pour 2023
Dépenses réelles = 14 489 839,18 €



BUDGET ANNEXE COLLECTE

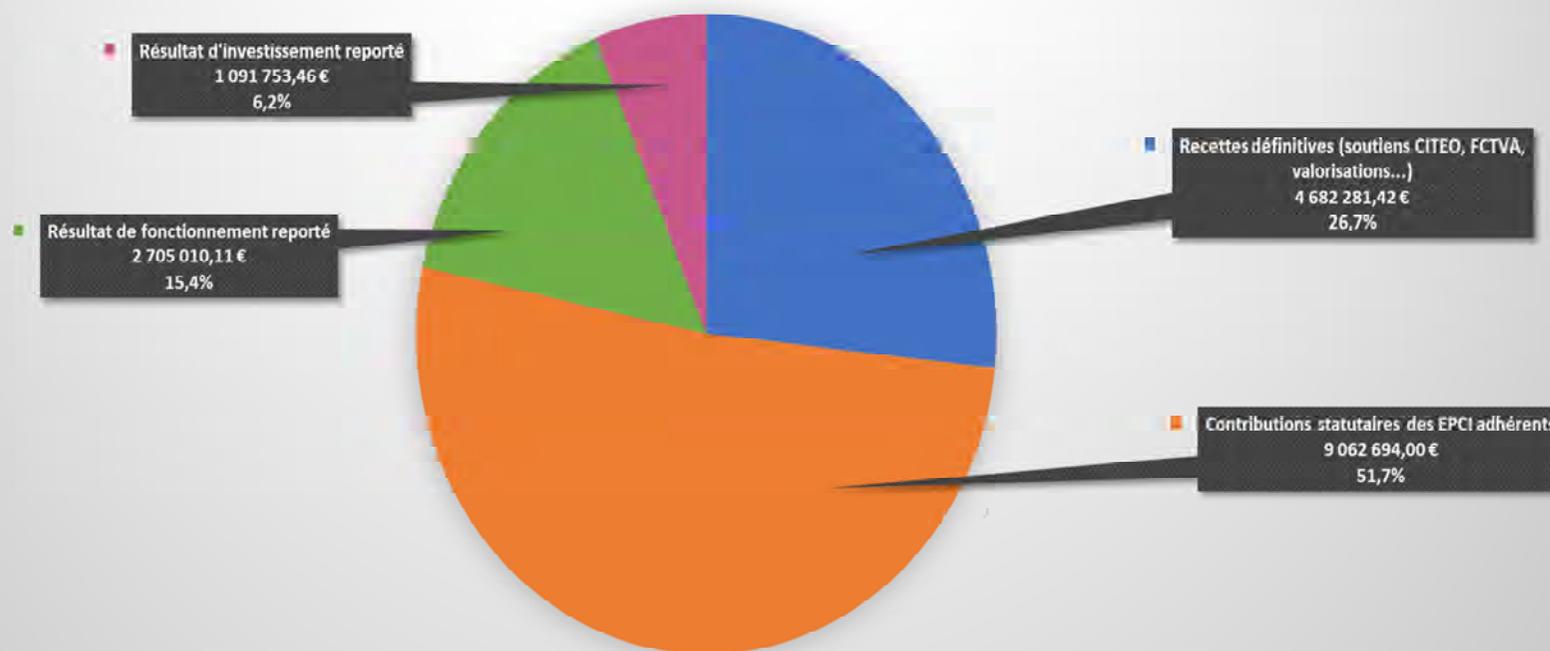
Compte Administratif pour 2023

Recettes réelles = 17 541 738,99 €



BUDGET ANNEXE COLLECTE

Compte Administratif pour 2023 - Recettes réelles = 17 541 738,99 €



I. LES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE

Le total des **dépenses** mandatées à la clôture de l'exercice 2023 sur le Budget Annexe Collecte (en mouvements réels) s'établit à la somme de **14,5 Millions d'€uros** et le total des **recettes** ayant fait l'objet d'un titre de recettes s'établit à la somme de **17,5 Millions d'€uros**.

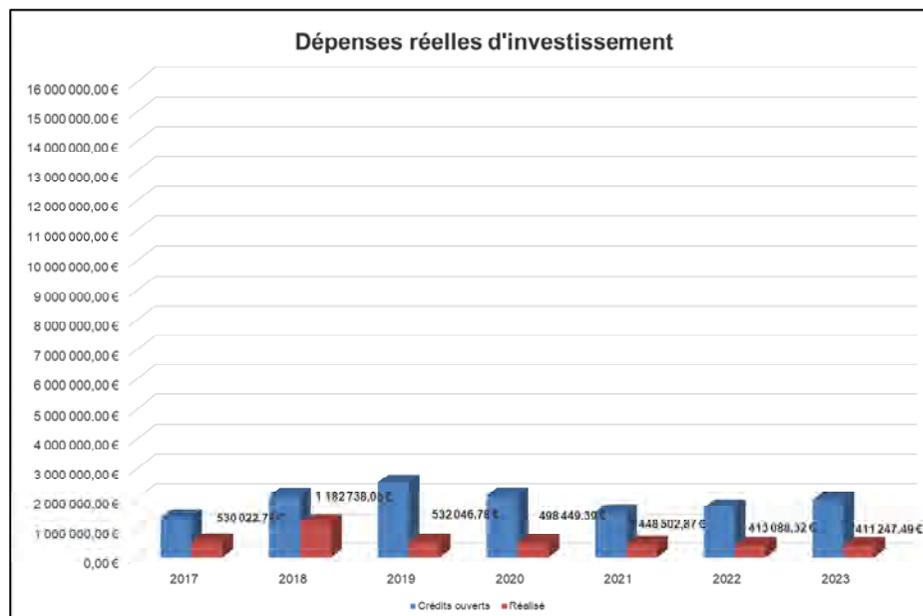
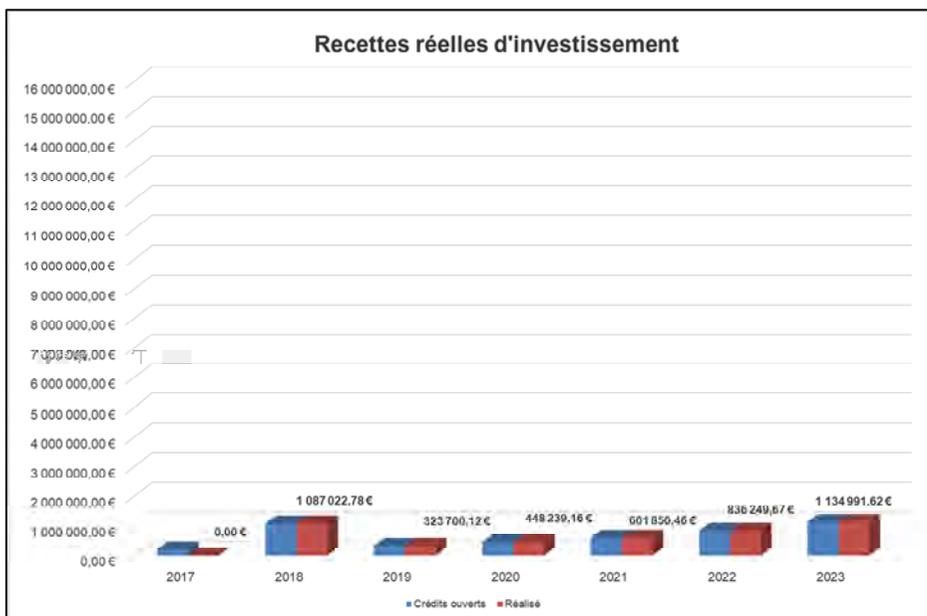
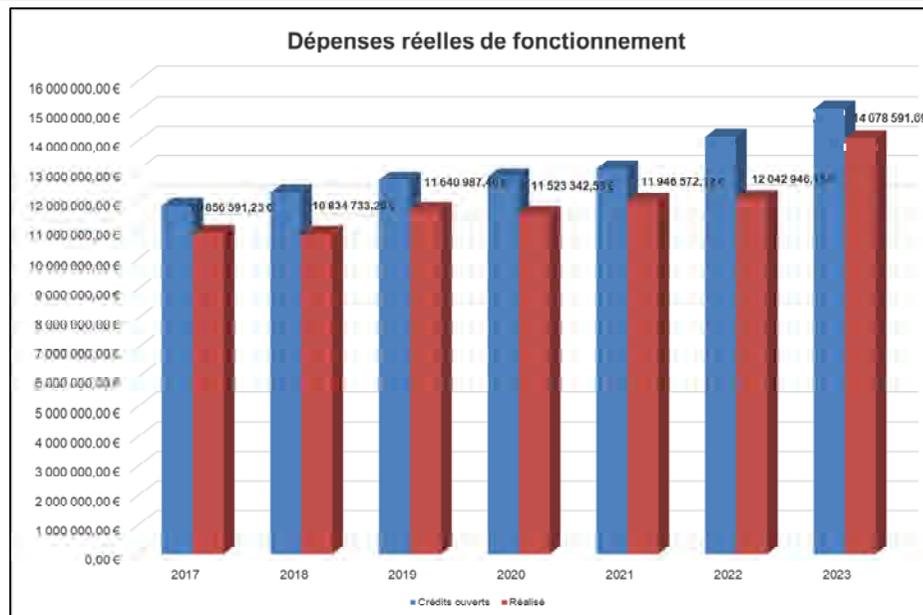
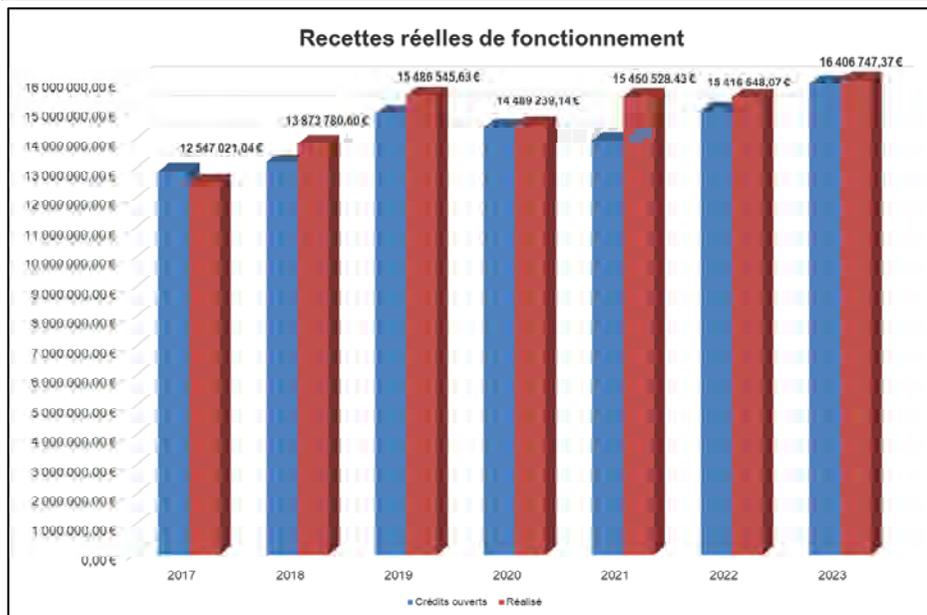
Rapporté aux prévisions budgétaires, le taux d'exécution global des dépenses et des recettes s'établit respectivement à 85,1 % et 103,1 %

	Crédits ouverts en 2023	Réalisé 2023	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2023 (hors AP CP)
Dépenses réelles de fonctionnement	15 086 391.97 €	14 078 591.69 €	93.3 %	
Dépenses réelles d'investissement	1 935 304.60 €	411 247.49 €	21.2 %	56 198.50 €
Total dépenses réelles	17 021 696.57 €	14 489 839.18 €	85.1 %	56 198.50 €
Recettes réelles de fonctionnement	15 886 704.11 €	16 406 747.37 €	103.3 %	
Recettes réelles d'investissement	1 134 992.46 €	1 134 991.62 €	100,0 %	
Total recettes réelles	17 021 696.57 €	17 541 738.99 €	103.1 %	



EVOLUTION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE SUR LA PERIODE 2017 / 2023

Budget Annexe Collecte (05502)



EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DU SIAVED ENTRE 2017 ET 2023
COMPETENCE OPTIONNELLE - COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ETS ASSIMILES - BUDGET ANNEXE COLLECTIF
SIRET 255 900 953 00043

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



ID : 059-255900953-20240627-CS20240627009-DE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 Recettes de Gestion	12 546 271,04 €	13 063 873,57 €	12 766 657,34 €	11 135 059,63 €	12 950 627,81 €	12 550 902,04 €	13 693 581,31 €
Dont contributions statutaires des collectivités membres	9 432 800,00 €	9 373 776,00 €	8 248 923,00 €	7 836 477,00 €	8 717 966,00 €	8 700 321,00 €	9 062 694,00 €
Dont autres recettes de gestion	3 113 471,04 €	3 690 097,57 €	4 517 734,34 €	3 298 582,63 €	4 232 661,81 €	3 850 581,04 €	4 630 887,31 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2 Dépenses de Gestion	10 819 807,61 €	10 794 767,51 €	11 159 987,11 €	11 503 979,26 €	11 932 356,36 €	12 025 354,97 €	14 074 753,75 €
Dont charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont charges à caractère général	10 205 181,47 €	10 165 093,51 €	10 458 793,11 €	10 764 393,26 €	11 202 236,36 €	11 155 354,97 €	12 656 653,93 €
Dont charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 099,82 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	614 626,14 €	629 674,00 €	701 194,00 €	739 586,00 €	730 120,00 €	870 000,00 €	1 400 000,00 €
3=1-2 Excédent brut de fonctionnement (épargne de gestion)	1 726 463,43 €	2 269 106,06 €	1 606 670,23 €	-368 919,63 €	1 018 271,45 €	525 547,07 €	-381 172,44 €
4 Produits financiers	0,00 €						
5 Intérêts de la dette et charges financières	33 854,36 €	39 965,69 €	24 328,17 €	19 363,27 €	14 214,39 €	8 874,56 €	3 837,94 €
6=4-5 Résultat financier	-33 854,36 €	-39 965,69 €	-24 328,17 €	-19 363,27 €	-14 214,39 €	-8 874,56 €	-3 837,94 €
7 Produits exceptionnels	750,00 €	6 500,00 €	1 556,16 €	150,00 €	134 291,15 €	7 194,28 €	8 155,95 €
8 Charges exceptionnelles	2 929,26 €	0,00 €	456 672,18 €	0,00 €	1,37 €	8 716,62 €	0,00 €
9=7-8 Résultat exceptionnel	-2 179,26 €	6 500,00 €	-455 116,02 €	150,00 €	134 289,78 €	-1 522,34 €	8 155,95 €
10=3+6+9 Capacité d'autofinancement (épargne brute)	1 690 429,81 €	2 235 640,37 €	1 127 226,04 €	-388 132,90 €	1 138 346,84 €	515 150,17 €	-376 854,43 €
11 Recettes définitives d'investissement	0,00 €	0,00 €	63 747,38 €	80 665,70 €	51 773,55 €	37 397,82 €	43 238,16 €
12=10+11 Financement propre disponible	1 690 429,81 €	2 235 640,37 €	1 190 973,42 €	-307 467,20 €	1 190 120,39 €	552 547,99 €	-333 616,27 €
13 Dépenses d'investissement	388 977,49 €	492 302,90 €	316 978,10 €	227 979,88 €	263 583,19 €	244 507,67 €	284 873,62 €
Dont dépenses d'équipement brut	388 977,49 €	492 302,90 €	316 978,10 €	227 979,88 €	263 583,19 €	244 507,67 €	284 873,62 €
Dont Subventions d'équipements versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont autres dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
14=12-13 Besoin en financement avant remboursement de la dette	-1 301 452,32 €	-1 743 337,47 €	-873 995,32 €	535 447,08 €	-926 537,20 €	-308 040,32 €	618 489,89 €
15 Remboursement du capital annuel des emprunts	141 045,29 €	160 412,37 €	180 115,94 €	186 078,05 €	184 919,68 €	168 580,65 €	126 373,87 €
16=15+14 Besoin de financement total	-1 160 407,03 €	-1 582 925,10 €	-693 879,38 €	721 525,13 €	-741 617,52 €	-139 459,67 €	744 863,76 €
17 Emprunts souscrits	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18 Autres dettes (dont CLTR, cautions, régularisations, transferts)	0,00 €						
19 Fonds de roulement au 1er janvier	0,00 €	1 160 407,03 €	2 943 332,13 €	3 637 211,51 €	2 915 686,38 €	3 657 303,90 €	3 796 763,57 €
20 = 16-17-18 Variation du fonds de roulement	1 160 407,03 €	1 782 925,10 €	693 879,38 €	-721 525,13 €	741 617,52 €	139 459,67 €	-744 863,76 €
21 = 19+20 Fonds de roulement au 31 décembre	1 160 407,03 €	2 943 332,13 €	3 637 211,51 €	2 915 686,38 €	3 657 303,90 €	3 796 763,57 €	3 051 899,81 €
Encours de dette au 1er janvier	1 043 978,66 €	902 933,37 €	942 521,00 €	762 405,06 €	576 327,01 €	391 407,33 €	222 826,68 €
Encours de dette au 31 décembre	902 933,37 €	942 521,00 €	762 405,06 €	576 327,01 €	391 407,33 €	222 826,68 €	96 452,81 €

II. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le tableau ci-avant permet une présentation synthétique des comptes du Budget Annexe Collecte sur les années 2017 à 2023.

Il permet d'appréhender avec exactitude les flux de recettes et de dépenses et de dégager les conditions d'équilibre, les niveaux d'épargne et d'endettement et le mode de financement des investissements.

A. Le cycle de gestion

1. Les recettes de gestion

Les recettes de gestion, dont le montant s'établit à 13,6 Millions d'€uros, sont constituées :

- pour 66,2 % (soit 9 M€) des contributions statutaires des deux EPCI adhérents au SIAVED au titre de la compétence optionnelle « collecte des déchets ménagers et assimilés », à savoir la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) et la Communauté d'Agglomération du Caudrésis – Catésis (CA2C).

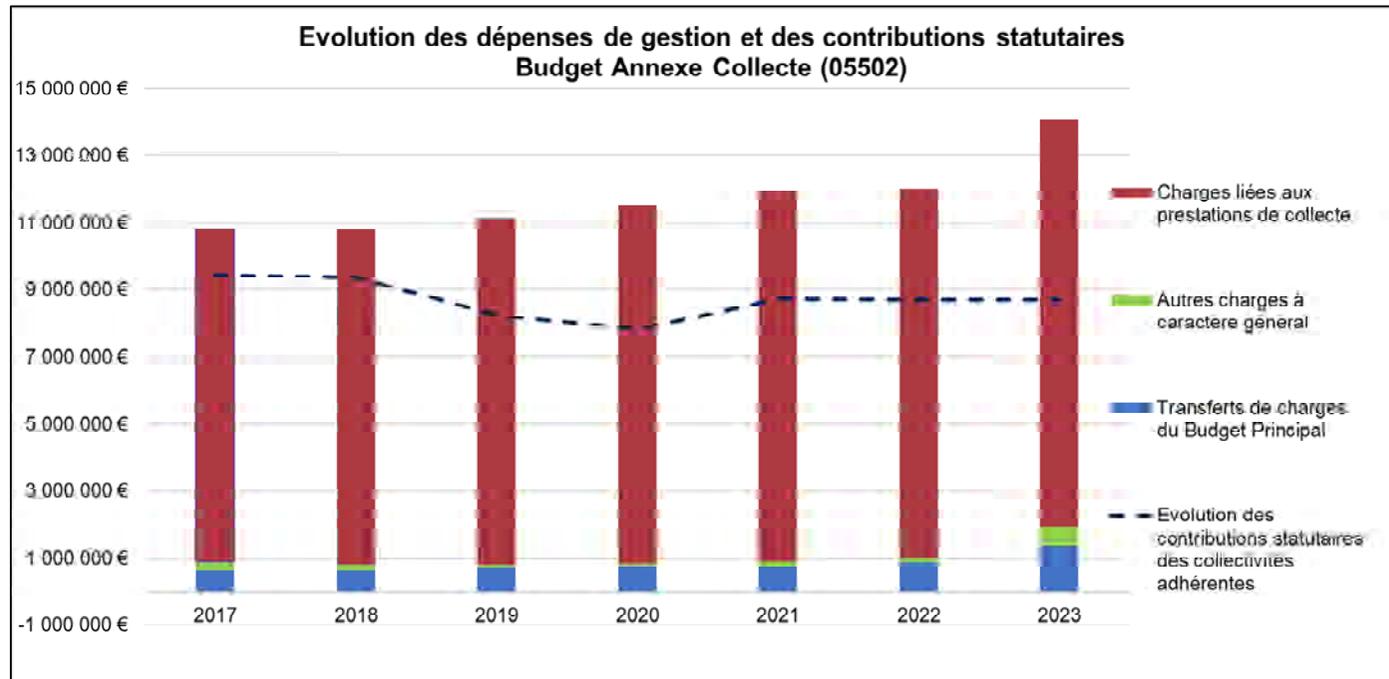
EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES COMPETENCE OPTIONNELLE (COLLECTE DES DECHETS MENAGERS)

EPCI adhérents	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
C.A. La Porte du Hainaut (CAPH)	6 865 694,00 €	6 855 459,00 €	6 032 804,00 €	5 731 164,00 €	6 612 653,00 €	6 595 008,00 €	6 953 782,00 €
C.A. Caudrésis Catésis (CA2C)	2 567 106,00 €	2 518 317,00 €	2 216 119,00 €	2 105 313,00 €	2 105 313,00 €	2 105 313,00 €	2 108 912,00 €
Total	9 432 800,00 €	9 373 776,00 €	8 248 923,00 €	7 836 477,00 €	8 717 966,00 €	8 700 321,00 €	9 062 694,00 €

- pour 33,8 % (soit 4,6 M€) d'autres recettes de fonctionnement dont :
 - les soutiens de CITEO pour 3,7 M€,
 - les produits issus de la vente de matières recyclables pour 0,9 M€.

2. Les dépenses de gestion

Avec un total de 14 Millions d'€uros, ces dépenses sont constituées de plusieurs éléments que sont les charges liées aux prestations de collecte, les autres charges à caractère général et les transferts de charges assumées par le Budget Principal dans le cadre de l'exercice de cette compétence collecte. Elles évoluent, depuis 2017, dans les conditions qui suivent :



Ce graphique mérite deux commentaires :

Avec un montant de 12,1 millions d'€uros, les charges liées aux prestations de collecte représentent 86,1 % des dépenses de gestion et représentent un volume très important dans le Budget Annexe Collecte et pour lesquelles le SIAVED n'a pas la totale maîtrise en raison des prix fixés par les prestataires dans un contexte de plus en plus monopolistique du monde des déchets, en raison des tonnages produits par les habitants du territoire et du niveau des prestations de services demandé par les deux intercommunalités adhérentes.

Les autres dépenses regroupées au sein des dépenses de gestion portent sur un montant de 1,9 M€ (soit 13,9 %) et concernent des dépenses de gestion courante dont la gestion du parc automobile affecté à la compétence collecte, les coûts liés à la confection, à l'impression et à la distribution des calendriers de collecte et de consignes de tri, les coûts de maintenance et d'entretien des conteneurs de collecte, les dépenses relatives aux actions de prévention et de sensibilisation ou encore les transferts de charges du Budget Principal au Budget Annexe Collecte.

LES RESULTATS CONSOLIDÉS

A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS ET LA STRUCTURE DE LA DETTE

Budgets consolidés

I. LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023 ET LES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE (budgets consolidés)

PRESENTATION AGREGEE DES COMPTES ADMINSTRATIFS 2023

EN MOUVEMENTS REELS

	RECETTES REELLES			DEPENSES REELLES		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL 05500	7 794 042,10 €	4 103 548,01 €	11 897 590,11 €	5 782 111,43 €	5 842 550,72 €	11 624 662,15 €
BA TRAITEMENT 05504	25 409 387,88 €	5 844 524,92 €	31 253 912,80 €	20 943 978,00 €	4 677 740,35 €	25 621 718,35 €
BA CVE 05501	18 557 106,96 €	5 774 506,44 €	24 331 613,40 €	11 667 233,88 €	9 701 725,77 €	21 368 959,65 €
BA TRI 05503	4 231 681,20 €	9 906 096,48 €	14 137 777,68 €	4 085 713,71 €	4 673 579,37 €	8 759 293,08 €
BA COLLECTE 05502	16 406 747,37 €	1 134 991,62 €	17 541 738,99 €	14 078 591,69 €	411 247,49 €	14 489 839,18 €
TOTAL GENERAL	72 398 965,51 €	26 763 667,47 €	99 162 632,98 €	56 557 628,71 €	25 306 843,70 €	81 864 472,41 €

Le total des **dépenses** mandatées à la clôture de l'exercice 2023 sur l'ensemble des budgets du SIAVED (en mouvements réels) s'établit à la somme de **81,9 Millions d'euros** et le total des **recettes** ayant fait l'objet d'un titre de recettes s'établit à la somme de **99,2 Millions d'euros**.

Rapporté aux prévisions budgétaires, le taux d'exécution global des dépenses et des recettes s'établit respectivement à 75,3 % et 91,2 %.

	Crédits ouverts en 2023	Réalisé 2023	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2023
Dépenses réelles de fonctionnement	65 523 077.25 €	56 557 628.71 €	86.3 %	
Dépenses réelles d'investissement	43 183 147.34 €	25 306 843.70 €	58.6 %	378 234.16 €
Total dépenses réelles	108 706 224.59 €	81 864 472.41 €	75.3 %	378 234.16 €
Recettes réelles de fonctionnement	71 000 343.24 €	72 398 965.51 €	102.0 %	
Recettes réelles d'investissement	37 705 881.35 €	26 763 667.47 €	71.0 %	
Total recettes réelles	108 706 224.59 €	99 162 632.98 €	91.2 %	

**EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DU SIAVED ENTRE 2017 ET 2023
TOUS BUDGETS CONFONDUS**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 Recettes de Gestion	45 866 350,54 €	45 637 247,07 €	42 545 217,53 €	40 466 076,83 €	48 431 690,87 €	55 656 185,67 €	64 078 074,76 €
Dont contributions statutaires des collectivités membres	29 879 832,00 €	29 723 776,00 €	26 498 923,00 €	26 390 227,00 €	29 682 791,01 €	33 676 526,00 €	33 676 526,00 €
Dont autres recettes de gestion	8 117 958,58 €	8 960 494,07 €	10 748 637,53 €	8 375 691,83 €	9 266 252,22 €	11 469 659,67 €	18 301 548,76 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	7 868 559,96 €	6 952 977,00 €	5 297 657,00 €	5 700 158,00 €	9 482 647,64 €	10 510 000,00 €	12 100 000,00 €
2 Dépenses de Gestion	37 014 820,66 €	37 120 292,27 €	36 183 099,53 €	40 251 674,46 €	46 782 150,93 €	47 743 324,38 €	55 947 411,27 €
Dont charges de personnel	3 371 427,25 €	3 478 682,49 €	3 788 274,98 €	3 890 458,85 €	4 046 811,96 €	4 291 972,62 €	4 625 268,03 €
Dont charges à caractère général	25 611 024,52 €	26 541 719,19 €	26 898 898,59 €	30 471 806,04 €	33 058 902,48 €	32 757 624,97 €	37 197 771,05 €
Dont charges de gestion courante	163 808,93 €	146 913,59 €	198 268,96 €	189 251,57 €	193 788,85 €	183 726,79 €	2 024 372,19 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	7 868 559,96 €	6 952 977,00 €	5 297 657,00 €	5 700 158,00 €	9 482 647,64 €	10 510 000,00 €	12 100 000,00 €
3=1-2 Excédent brut de fonctionnement (épargne de gestion)	8 851 529,88 €	8 516 954,80 €	6 362 118,00 €	214 402,37 €	1 649 539,94 €	7 912 861,29 €	8 130 663,49 €
4 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 Intérêts de la dette et charges financières	979 618,91 €	855 147,34 €	712 580,26 €	612 001,76 €	511 900,37 €	562 558,61 €	607 718,06 €
6=4-5 Résultat financier	-979 618,91 €	-855 147,34 €	-712 580,26 €	-612 001,76 €	-511 900,37 €	-562 558,61 €	-607 718,06 €
7 Produits exceptionnels	187 072,86 €	338 027,57 €	268 635,90 €	429 479,52 €	712 751,72 €	100 494,20 €	24 066,51 €
8 Charges exceptionnelles	298 717,38 €	7 885,63 €	1 220 527,65 €	70 726,41 €	95 973,06 €	9 678,12 €	2 499,38 €
9=7-8 Résultat exceptionnel	-111 644,52 €	330 141,94 €	-951 891,75 €	358 753,11 €	616 778,66 €	90 816,08 €	21 567,13 €
10=3+6+9 Capacité d'autofinancement (épargne brute)	7 760 266,45 €	7 991 949,40 €	4 697 645,99 €	-38 846,28 €	1 754 418,23 €	7 441 118,76 €	7 544 512,56 €
11 Recettes définitives d'investissement	1 510 774,68 €	1 699 975,49 €	2 441 383,11 €	2 530 180,94 €	1 749 082,08 €	1 758 813,06 €	6 898 312,05 €
12=10+11 Financement propre disponible	9 271 041,13 €	9 691 924,89 €	7 139 029,10 €	2 491 334,66 €	3 503 500,31 €	9 199 931,82 €	14 442 824,61 €
13 Dépenses d'investissement	4 839 216,34 €	5 785 725,62 €	10 632 788,10 €	7 429 575,61 €	14 164 940,29 €	19 162 471,50 €	13 594 678,61 €
Dont dépenses d'équipement brut	3 639 216,34 €	4 585 725,62 €	10 632 788,10 €	7 429 575,61 €	14 164 940,29 €	19 152 711,34 €	9 455 136,61 €
Dont Subventions d'équipements versées	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €
Dont autres dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 760,16 €	139 542,00 €
14=12-13 Besoin en financement avant remboursement de la dette	-4 431 824,79 €	-3 906 199,27 €	3 493 759,00 €	4 938 240,95 €	10 661 439,98 €	9 962 539,68 €	-848 146,00 €
15 Remboursement du capital annuel des emprunts	3 467 262,93 €	3 641 057,22 €	3 773 896,01 €	3 719 963,58 €	3 718 891,45 €	4 635 045,62 €	4 801 181,65 €
16=15+14 Besoin de financement total	-964 561,86 €	-265 142,05 €	7 267 655,01 €	8 658 204,53 €	14 380 331,43 €	14 597 585,30 €	3 953 035,65 €
17 Emprunts souscrits	0,00 €	200 000,00 €	5 000 000,00 €	3 200 000,00 €	23 375 000,00 €	15 000 000,02 €	6 000 000,00 €
18 Autres dettes (dont CLTR, cautions, régularisations, transferts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 509,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19 Fonds de roulement au 1er janvier	12 136 759,15 €	13 101 321,01 €	13 566 463,06 €	11 298 808,05 €	5 854 112,93 €	14 848 781,50 €	15 251 196,22 €
20 = 16-17-18 Variation du fonds de roulement	964 561,86 €	465 142,05 €	-2 267 655,01 €	-5 444 695,12 €	8 994 668,57 €	402 414,72 €	2 046 964,35 €
21 = 19+20 Fonds de roulement au 31 décembre	13 101 321,01 €	13 566 463,06 €	11 298 808,05 €	5 854 112,93 €	14 848 781,50 €	15 251 196,22 €	17 298 160,57 €
Encours de dette au 1er janvier	27 623 057,75 €	24 155 794,82 €	20 714 737,60 €	21 940 841,59 €	21 420 878,01 €	41 076 986,56 €	51 441 940,96 €
Encours de dette au 31 décembre	24 155 794,82 €	20 714 737,60 €	21 940 841,59 €	21 420 878,01 €	41 076 986,58 €	51 441 940,96 €	52 640 759,11 €

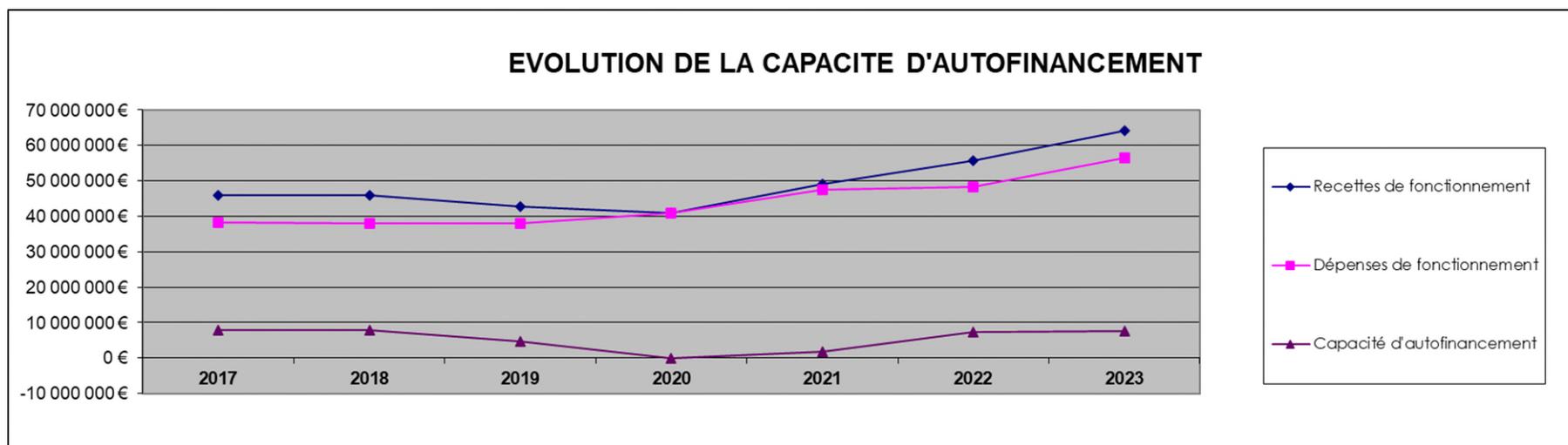
II. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement correspond à l'excédent issu de la section de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles.

La capacité d'autofinancement s'élève à la clôture de l'exercice 2023 à 7 544 512,56 €uros contre 7,4 M€ à l'issue de l'exercice 2022.

L'exercice 2023 conforte ainsi la capacité d'autofinancement du SIAVED pour lui permettre de mener à bien ses compétences.

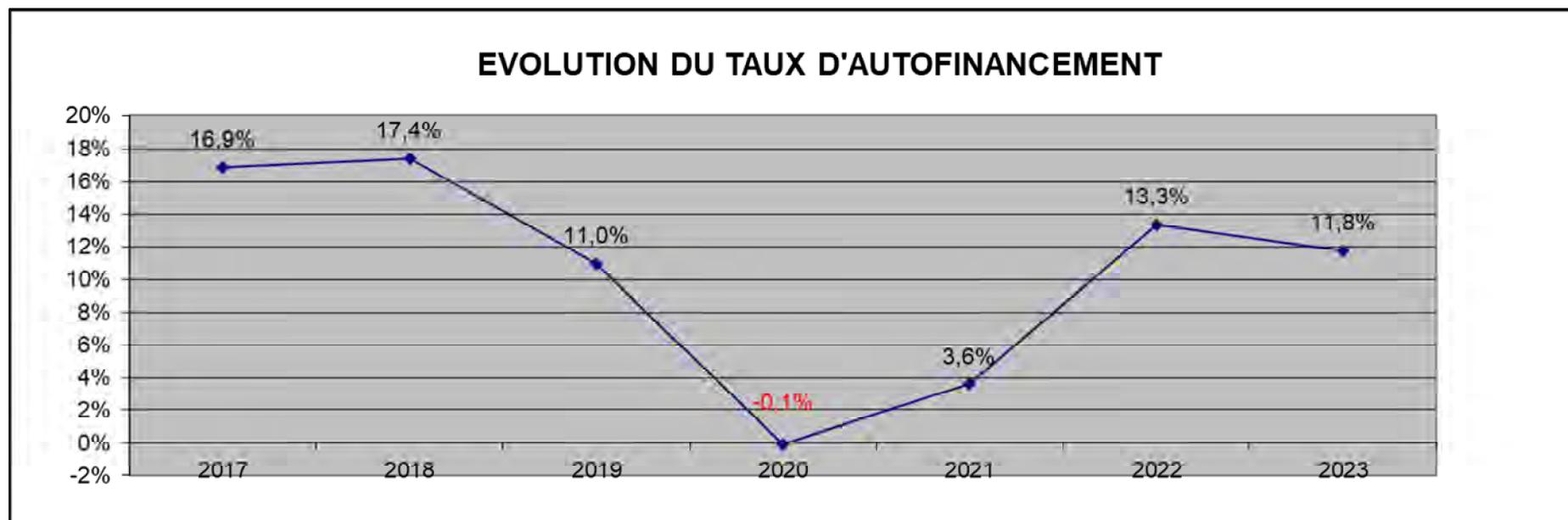
Cette capacité d'autofinancement est due à l'effet combiné de plusieurs facteurs développés ci-avant (dont la corrélation entre les besoins du SIAVED et le montant des contributions statutaires de ses EPCI membres lui ayant transféré leur compétence de la gestion des déchets ménagers, l'optimisation des recettes électriques et de chaleur issues du CVE de Douchy les Mines...).



Cette situation permettra au SIAVED de faire face aux enjeux qui lui sont dévolus en matière de gestion des déchets et de respect environnemental (dont des obligations réglementaires issues notamment de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 ou de la Loi AGEC **Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire** du 10 février 2020, les hausses continues de la TGAP **Taxe Générale sur les Activités Polluantes**, le coût toujours en augmentation de ses marchés d'exploitation et de traitement et de poursuivre ses programmes d'investissement correspondants (modernisation du Centre de Valorisation Énergétique, construction du Centre de Tri dans le cadre de l'extension des consignes de tri...) et l'extension de son périmètre au 1^{er} janvier 2024.

Le taux d'autofinancement est égal au rapport entre cette capacité d'autofinancement et les recettes de fonctionnement et indique la part des ressources affectées à l'autofinancement.

Ce taux s'établit à 11,8 % en 2023.



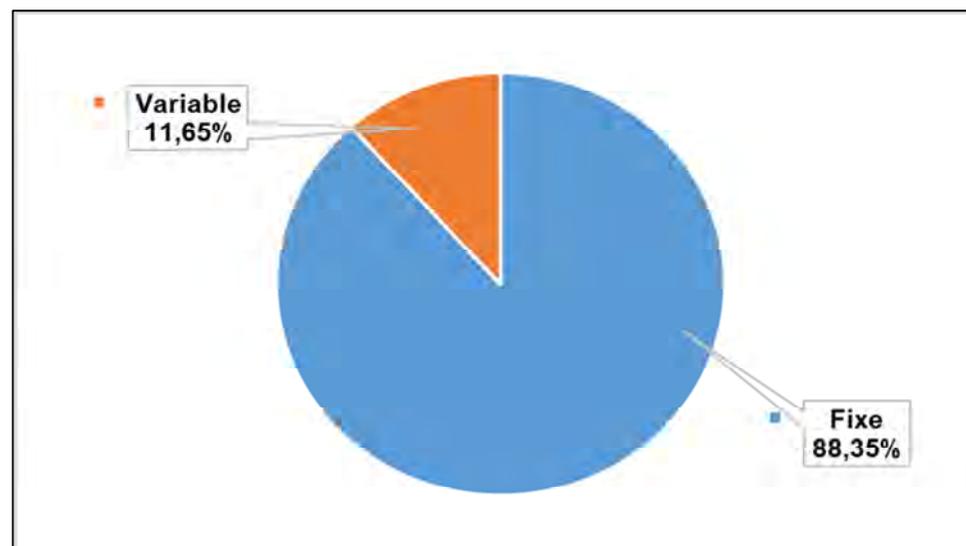
IV. LA STRUCTURE DE LA DETTE

Le portefeuille de la dette est constitué, à la fin de l'exercice 2023, de 25 contrats de prêt et le capital restant dû au 31 décembre 2023 s'établit à **52 640 759,11 €** (toutes compétences et budgets confondus), soit 179 €uros par habitant (3 EPCI membres : CAPH, CA2C et CCCO – 293 035 habitants).

L'annuité de dette réglée au cours de l'exercice 2023 représente une charge globale de 5,4 Millions d'€uros répartie entre le remboursement en capital et les intérêts à raison de 4,8 Millions d'€uros et 0,6 Million d'€uros.

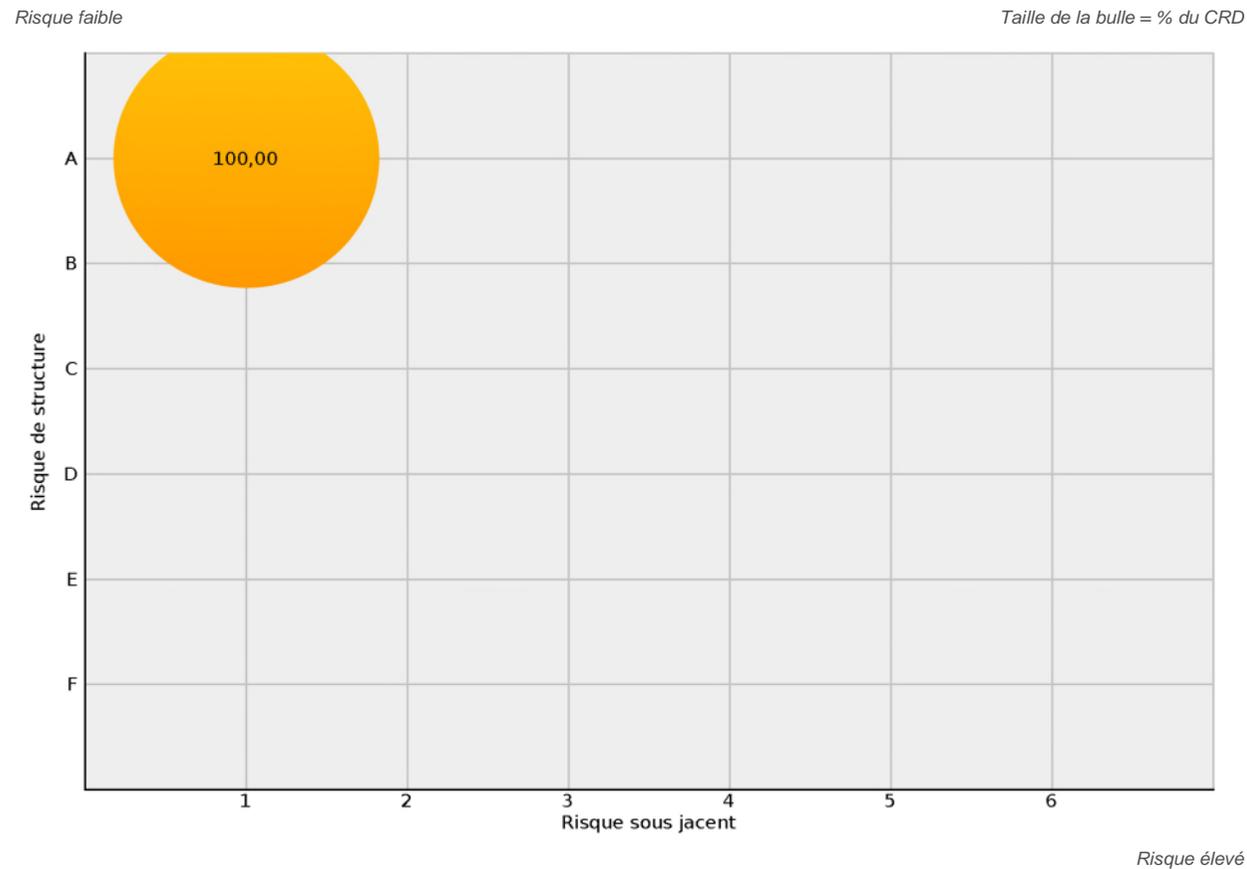
La dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	46 507 425,95 €	88,35%	0,92%
Variable	6 133 333,16 €	11,65%	5,06%
Ensemble des risques	52 640 759,11 €	100,00%	1,40%



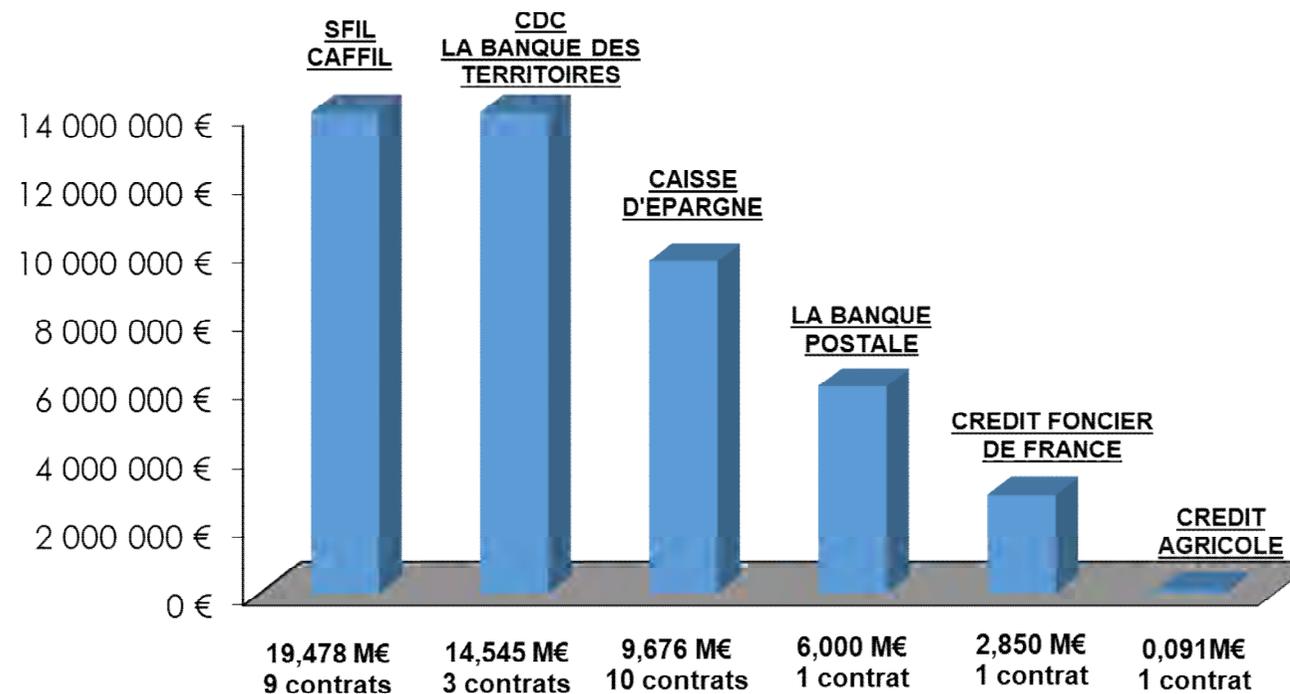
La dette selon la charte de bonne conduite

La classification Gissler a pour objectif de classer les emprunts en fonction de leur niveau de risque (du moins risqué (indice 1A au plus risqué indice 6F).
Le portefeuille de dette du SIAVED ne comporte aucun emprunt à risque puisque l'intégralité de ses emprunts est classée à l'indice 1A.



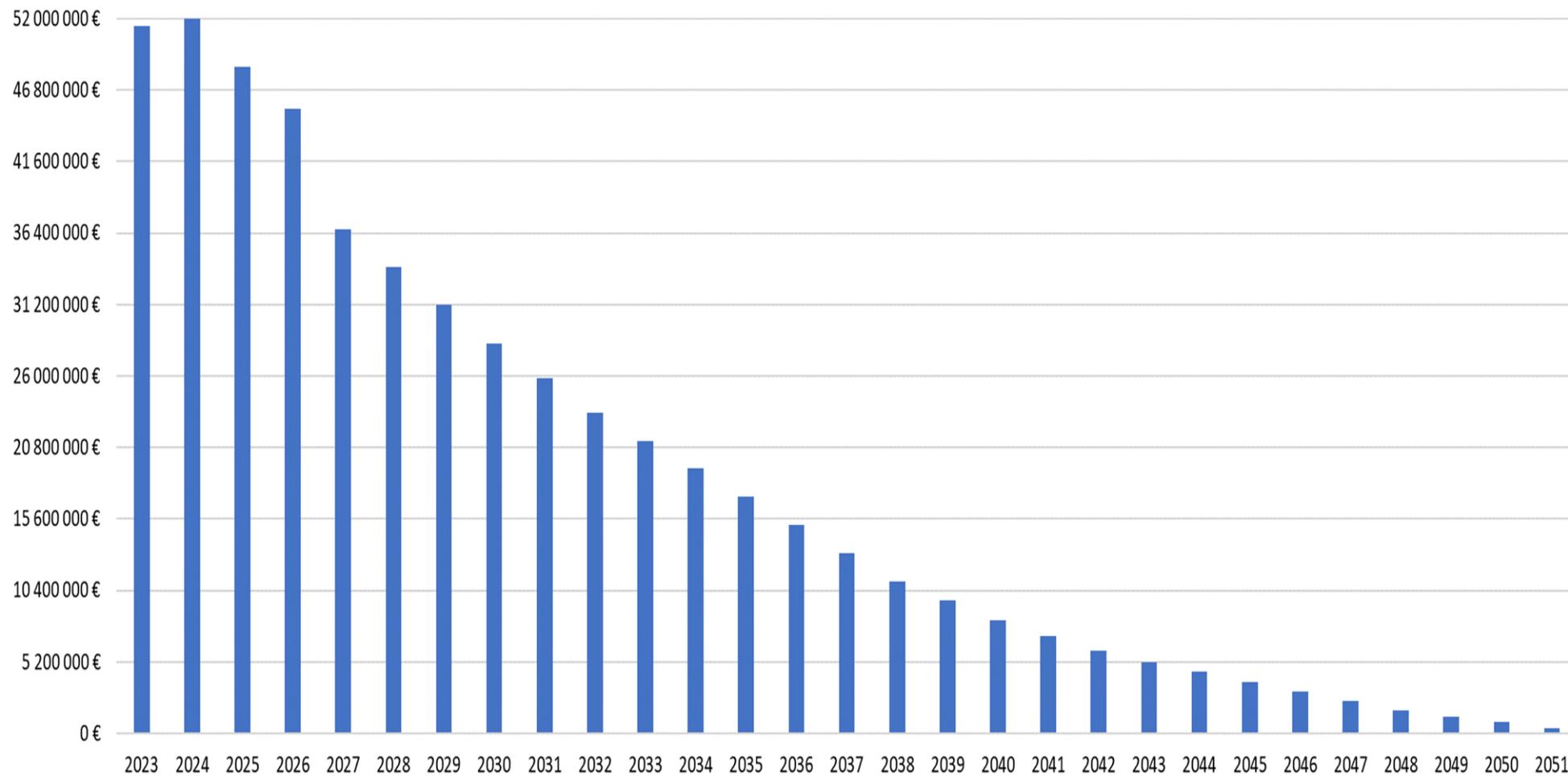
La dette par prêteur

REPARTITION DU CAPITAL RESTANT DU PAR ORGANISME PRETEUR AU 31 DECEMBRE 2023



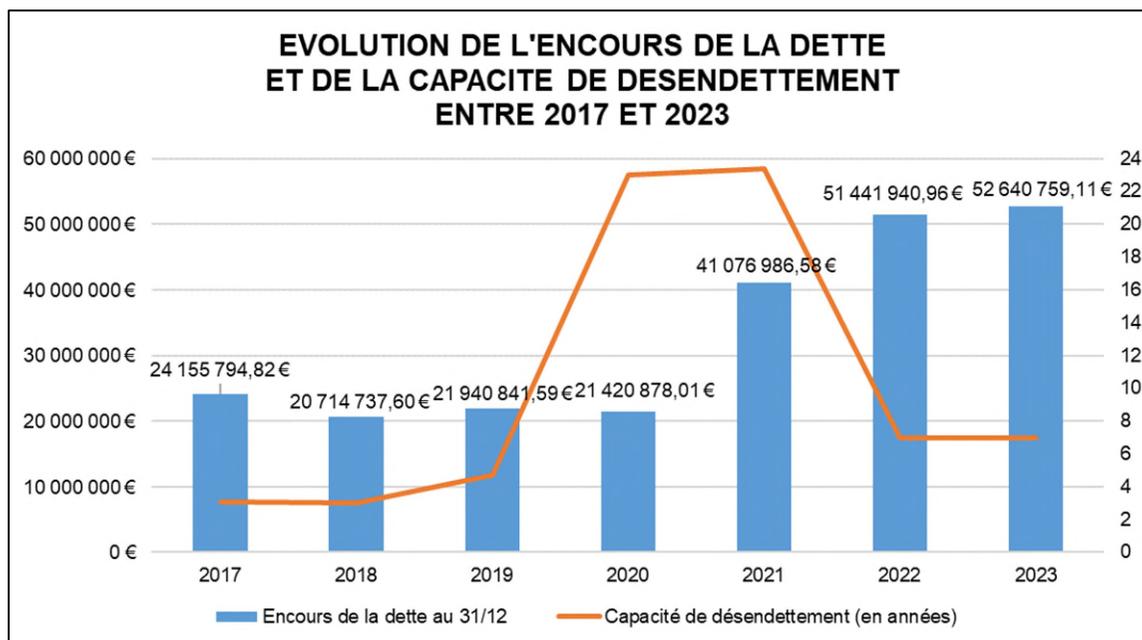
Le profil d'extinction de la dette

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2023	51 441 940,89 €	4 801 181,65 €	591 273,78 €	5 392 455,43 €	52 640 759,11 €
2024	52 640 759,11 €	4 107 710,47 €	709 188,01 €	4 816 898,48 €	48 533 048,64 €
2025	48 533 048,64 €	3 060 881,25 €	584 716,75 €	3 645 598,00 €	45 472 167,39 €
2026	45 472 167,39 €	8 757 796,25 €	471 811,93 €	9 229 608,18 €	36 714 371,14 €
2027	36 714 371,14 €	2 772 748,22 €	284 656,12 €	3 057 404,34 €	33 941 622,92 €
2028	33 941 622,92 €	2 788 227,16 €	258 867,13 €	3 047 094,29 €	31 153 395,76 €
2029	31 153 395,76 €	2 804 257,93 €	232 561,35 €	3 036 819,28 €	28 349 137,83 €
2030	28 349 137,83 €	2 505 011,50 €	206 217,87 €	2 711 229,37 €	25 844 126,33 €
2031	25 844 126,33 €	2 485 183,62 €	189 933,76 €	2 675 117,38 €	23 358 942,71 €
2032	23 358 942,71 €	2 058 766,03 €	174 379,17 €	2 233 145,20 €	21 300 176,68 €
2033	21 300 176,68 €	2 035 754,41 €	160 385,40 €	2 196 139,81 €	19 264 422,27 €
2034	19 264 422,27 €	2 039 822,38 €	146 445,42 €	2 186 267,80 €	17 224 599,89 €
2035	17 224 599,89 €	2 043 910,49 €	132 485,31 €	2 176 395,80 €	15 180 689,40 €
2036	15 180 689,40 €	2 048 018,81 €	118 505,00 €	2 166 523,81 €	13 132 670,59 €
2037	13 132 670,59 €	2 052 147,33 €	104 504,35 €	2 156 651,68 €	11 080 523,26 €
2038	11 080 523,26 €	1 411 110,25 €	91 448,79 €	1 502 559,04 €	9 669 413,01 €
2039	9 669 413,01 €	1 412 699,94 €	79 987,91 €	1 492 687,85 €	8 256 713,07 €
2040	8 256 713,07 €	1 164 298,39 €	69 433,36 €	1 233 731,75 €	7 092 414,68 €
2041	7 092 414,68 €	1 045 907,99 €	60 122,75 €	1 106 030,74 €	6 046 506,69 €
2042	6 046 506,69 €	857 528,05 €	51 901,93 €	909 429,98 €	5 188 978,64 €
2043	5 188 978,64 €	709 158,65 €	44 921,95 €	754 080,60 €	4 479 819,99 €
2044	4 479 819,99 €	710 799,87 €	38 765,73 €	749 565,60 €	3 769 020,12 €
2045	3 769 020,12 €	712 451,73 €	32 598,87 €	745 050,60 €	3 056 568,39 €
2046	3 056 568,39 €	714 114,32 €	26 421,28 €	740 535,60 €	2 342 454,07 €
2047	2 342 454,07 €	675 787,75 €	20 360,35 €	696 148,10 €	1 666 666,32 €
2048	1 666 666,32 €	416 666,68 €	15 134,38 €	431 801,06 €	1 249 999,64 €
2049	1 249 999,64 €	416 666,68 €	10 959,38 €	427 626,06 €	833 332,96 €
2050	833 332,96 €	416 666,68 €	6 784,38 €	423 451,06 €	416 666,28 €
2051	416 666,28 €	416 666,28 €	2 609,38 €	419 275,66 €	0,00 €
		57 441 940,76 €	4 917 381,79 €	62 359 322,55 €	



Les ratios d'endettement

Ratios	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital restant dû	24 155 794,82 €	20 714 737,60 €	21 940 841,59 €	21 420 878,01 €	41 076 986,58 €	51 441 940,96 €	52 640 759,11 €
Dette rapportée à la population	81,31 € / hab.	69,92 € / hab.	74,40 € / hab.	72,72 € / hab.	139,50 € / hab.	175,19 € / hab.	179,64 € / hab.
Annuité de dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement (hors résultats reportés)	9,66%	9,78%	10,48%	10,59%	8,61%	9,32%	8,44%
Encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement (hors résultats reportés)	52,45%	45,06%	51,25%	52,38%	83,58%	92,26%	82,12%



Au-delà des ratios courants, il existe un ratio plus significatif : il s'agit de la capacité dynamique de désendettement qui mesure la capacité de la Collectivité à rembourser sa dette au moyen de sa capacité d'autofinancement, la seule ressource à être récurrente.

Ce ratio qui s'exprime en nombre d'années nécessaires à l'amortissement total du capital de dette s'établit pour le SIAVED à la fin d'exercice 2023 à 7 années.



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Lourches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPRESZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) - Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS) - M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

- M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)
- M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)
- M. RAOUL Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)
- M. BAUDOIX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)
- M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget Principal (05500)	
N° CS20240627010	N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instructions Budgétaire et Comptable M57,

Vu le Compte Administratif pour 2023 et le Compte de Gestion pour 2023,

Vu la délibération n° CS20240411001 du Comité Syndical en date du 11 avril 2024 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023,

Considérant que le Compte Administratif pour 2023 et le Compte de Gestion pour 2023 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2023 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2024, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET PRINCIPAL (05500)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023
--

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	16 618,05 €
Part affectée à l'investissement	-16 618,05 €
Résultat subsistant	0,00 €

Recettes de l'exercice 2023	7 794 042,10 €
Dépenses de l'exercice 2023	-6 546 885,18 €

Résultat de l'exercice 2023	1 247 156,92 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023	1 247 156,92 €
--	-----------------------

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	-3 398 577,30 €
---	-----------------

Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	5 008 504,90 €
Dépenses de l'exercice 2023	-2 584 156,56 €

Résultat de l'exercice 2023	2 424 348,34 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	-974 228,96 €
---	----------------------

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	1 247 156,92 €
Section d'investissement	-974 228,96 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2023	272 927,96 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	-245 076,34 €
Recettes	0,00 €
Solde	-245 076,34 €

Besoin de financement (1068)	-1 219 305,30 €
-------------------------------------	------------------------

Résultat d'investissement (001)	-974 228,96 €
--	----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	27 851,62 €
--	--------------------

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du **03 JUIL. 2024**
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tel : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) - Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)
M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)
Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)
M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)
M. RAOUD Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)
M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)
M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Compétence obligatoire

Objet : Compte de Gestion pour 2023 – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

N° CS20240627011

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2023 ci-annexé et dressé par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Wallery, Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2023 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du **03 JUIL. 2024**
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



ID : 059-255900953-20240627-CS20240627011-DE



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 50
- Excusés : 6
- Absents : 15
- Ne prend pas part au vote : 1 (Charles LEMOINE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Michel HENNEQUART, Délégué Titulaire du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)

M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)

M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

M. RAOUT Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)

M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)

M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Compétence obligatoire

Objet : Compte Administratif pour 2023 – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

N°

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Vu le Compte de Gestion pour 2023 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2023, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide :

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'adopter le Compte Administratif pour 2023 ci-annexé.

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du 03 JUIL. 2024
Le Président,



SIAVED
Producteur de Ressources

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le 1^{er} Vice-Président du SIAVED,
par délégation,
Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et d'Elimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-S.-M. (59)
Tel : 03 27 63 78 90
Mail : info@siaved.fr

Jean-Michel DENHEZ

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

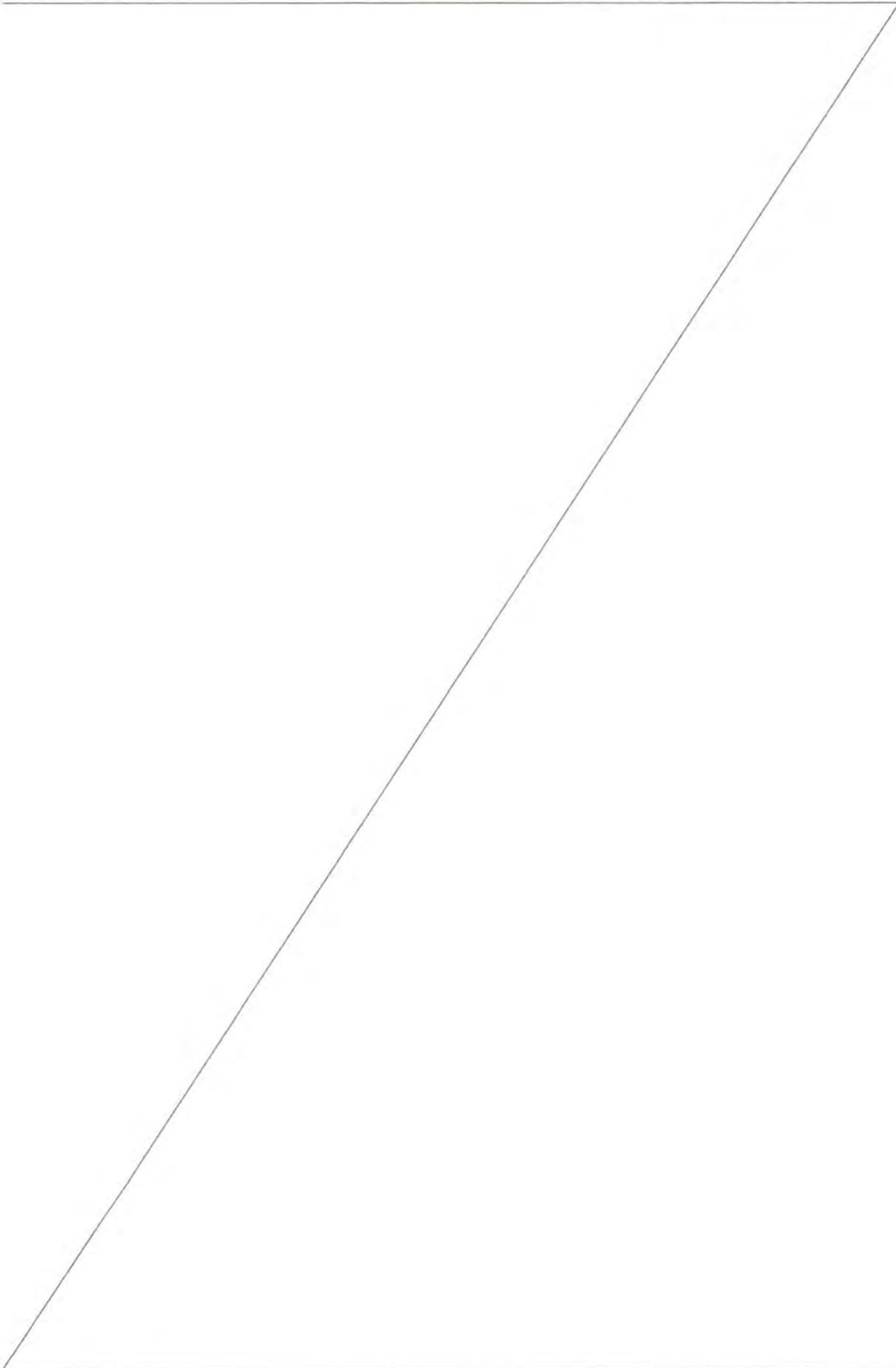
Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



ID : 059-255900953-20240627-CS20240627012-DE





DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) - Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)
M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)
Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)
M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)
M. RAOUT Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)
M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)
M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Compétence obligatoire

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

N° CS20240627013

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instructions Budgétaire et Comptable M57,

Vu le Compte Administratif pour 2023 et le Compte de Gestion pour 2023,

Vu la délibération n° CS20240411005 du Comité Syndical en date du 11 avril 2024 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023,

Considérant que le Compte Administratif pour 2023 et le Compte de Gestion pour 2023 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2023 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2024, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE TRAITEMENT (05504)**LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023****Section de fonctionnement :**

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	3 668 537,57 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	3 668 537,57 €
Recettes de l'exercice 2023	22 049 827,24 €
Dépenses de l'exercice 2023	-21 727 649,11 €
Résultat de l'exercice 2023	322 178,13 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023	3 990 715,70 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	5 563 132,05 €
Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	1 065 063,98 €
Dépenses de l'exercice 2023	-4 986 717,28 €
Résultat de l'exercice 2023	-3 921 653,30 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	1 641 478,75 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	3 990 715,70 €
Section d'investissement	1 641 478,75 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	5 632 194,45 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	-76 959,32 €
Recettes	0,00 €
Solde	-76 959,32 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	1 641 478,75 €
--	-----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	3 990 715,70 €
--	-----------------------

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du 03 JUIL. 2024
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tel. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPRESZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)

M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)

M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

M. RAOUT Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)

M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)

M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Compétence obligatoire

Objet : Compte de Gestion pour 2023 – Budget Annexe CVE (05501)

N° CS20240627014

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe CVE (05501),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2023 ci-annexé et dressé par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Wallers, Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2023 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du **03 JUIL. 2024**
Le Président,



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



ID : 059-255900953-20240627-CS20240627014-DE



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 50
- Excusés : 6
- Absents : 15
- Ne prend pas part au vote : 1 (Charles LEMOINE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Michel HENNEQUART, Délégué Titulaire du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) - Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)
M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)
Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)
M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)
M. RAOUD Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)
M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)
M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Compétence obligatoire

Objet : Compte Administratif pour 2023 – Budget Annexe CVE (05501)

N° CS20240627015

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe CVE (05501),

Vu le Compte de Gestion pour 2023 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2023, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide :

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'adopter le Compte Administratif pour 2023 ci-annexé.

Acte rendu exécutoire

par publication et dépôt
au contrôle de légalité

en date du 03 JUIL. 2024

Le Président,



SIAVED
Producteur de Ressources

Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Elimination des Déchets
5, Route de Louviers
59282 DOUCHY-LES-BAINS
Tel : 03 27 58 33 33
Mail : infos@siaved.fr

Le 1^{er} Vice-Président du SIAVED,

par délégation,

Jean-Michel DENHEZ

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

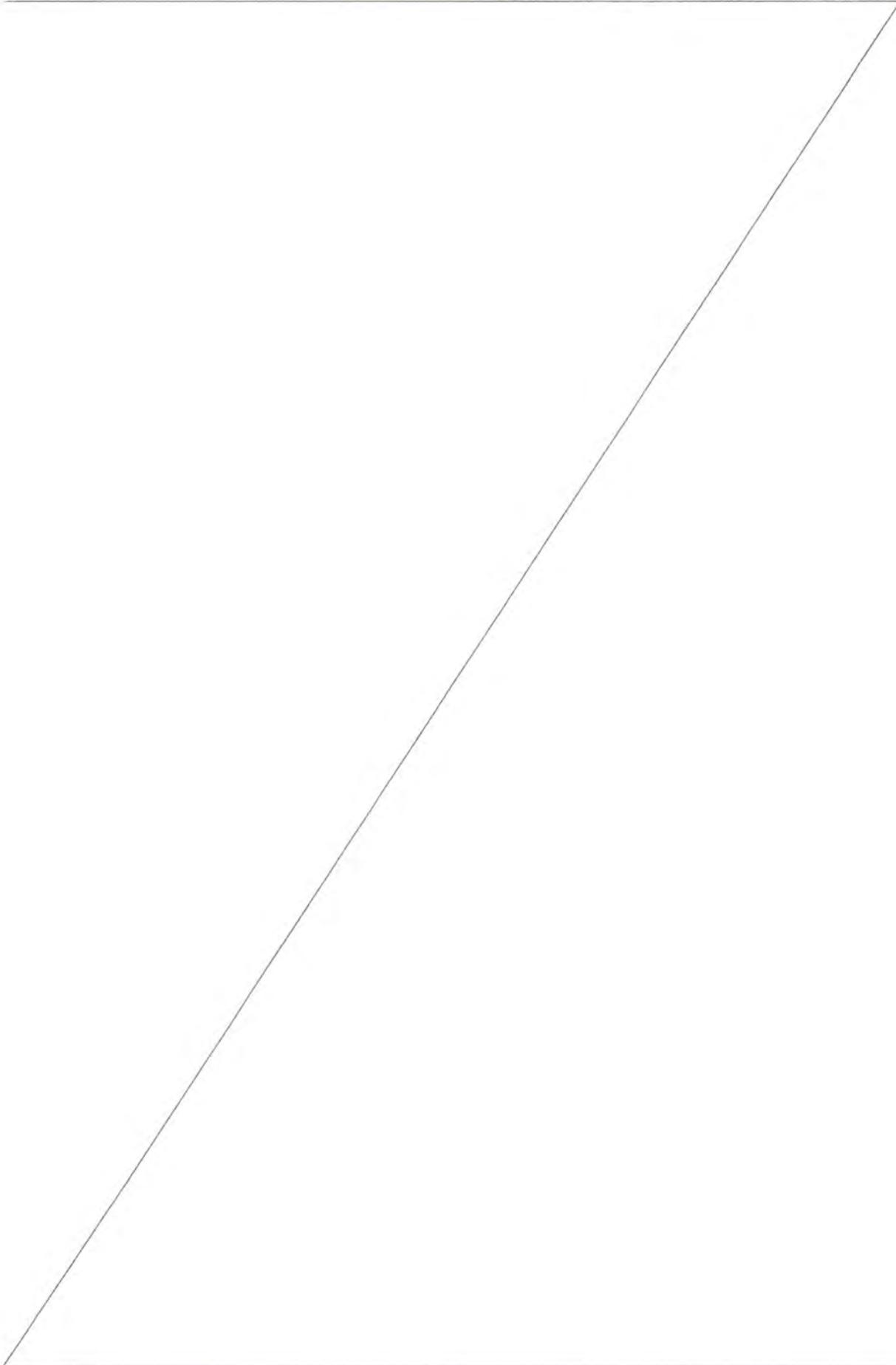
Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



ID : 059-255900953-20240627-CS20240627015-DE





DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) - Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)
M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)

M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

M. RAOUL Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)

M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)

M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Compétence obligatoire

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget Annexe CVE (05501)

N° CS20240627016

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instructions Budgétaire et Comptable M57,

Vu le Compte Administratif pour 2023 et le Compte de Gestion pour 2023,

Vu la délibération n° CS20240411003 du Comité Syndical en date du 11 avril 2024 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023,

Considérant que le Compte Administratif pour 2023 et le Compte de Gestion pour 2023 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2023 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2024, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE CVE DOUCHY LES MINES (05501)**LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023****Section de fonctionnement :**

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	1 415 283,75 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	1 415 283,75 €

Recettes de l'exercice 2023	17 762 971,03 €
Dépenses de l'exercice 2023	-13 456 498,26 €

Résultat de l'exercice 2023	4 306 472,77 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023	5 721 756,52 €
-------------------------------------	----------------

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	-3 512 406,14 €
---	-----------------

Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	7 563 770,82 €
Dépenses de l'exercice 2023	-6 810 467,45 €

Résultat de l'exercice 2023	753 303,37 €
-----------------------------	--------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	-2 759 102,77 €
--	-----------------

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	5 721 756,52 €
Section d'investissement	-2 759 102,77 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2023	2 962 653,75 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	-2 759 102,77 €
------------------------------	-----------------

Résultat d'investissement (001)	-2 759 102,77 €
---------------------------------	-----------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	2 962 653,75 €
---	----------------

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 059-255900953-20240627-CS20240627016-DE

S²LOW

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du **03 JUL. 2024**
Le Président,



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Lourches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)

M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)

M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

M. RAOUT Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)

M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)

M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Compétence obligatoire

Objet : Compte de Gestion pour 2023 – Budget Annexe Tri (05503)

N° CS20240627017

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2023 ci-annexé et dressé par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Wallers, Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2023 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du **03 JUIL. 2024**
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Louches
59282 LOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

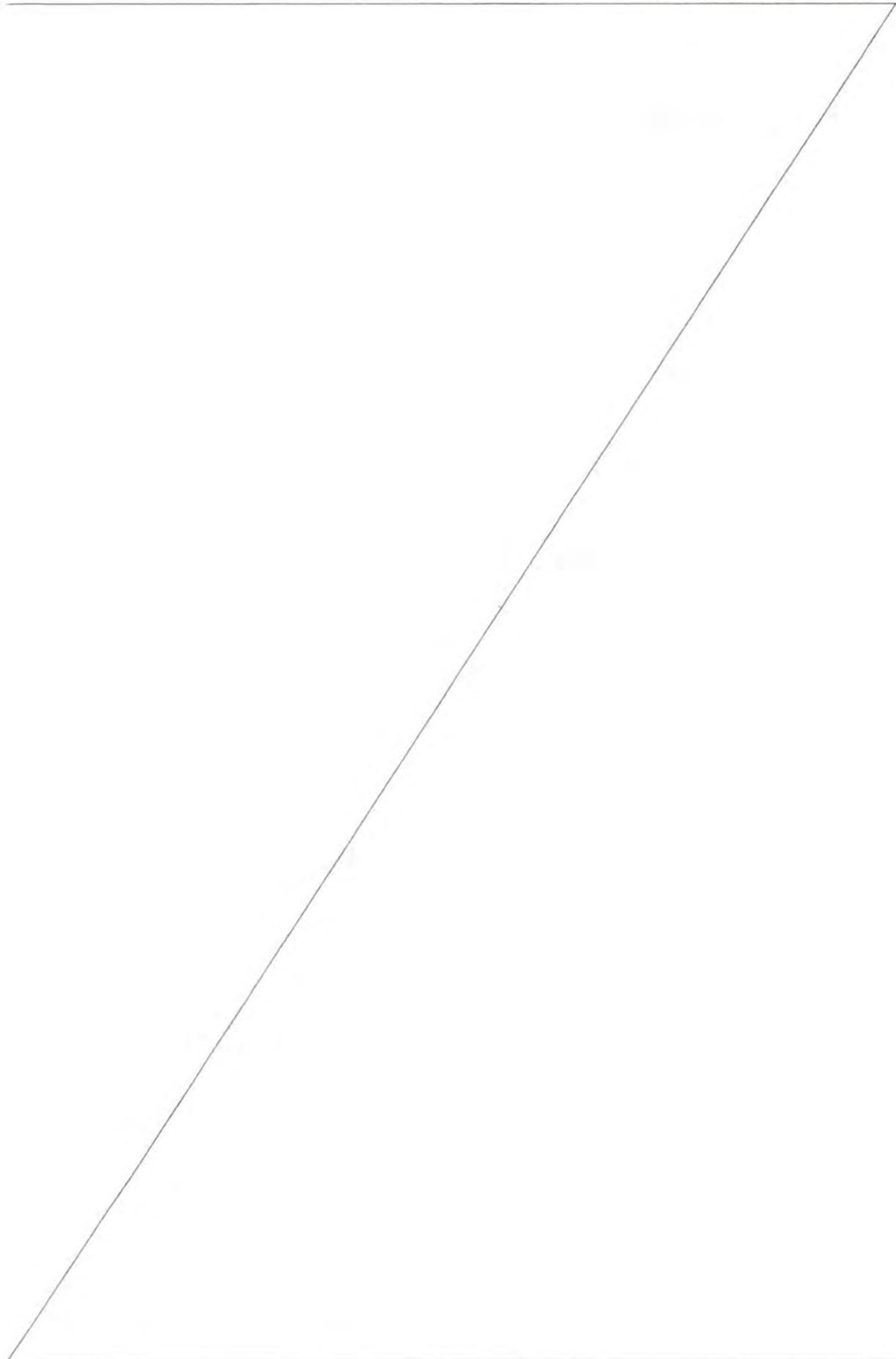
Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



ID : 059-255900953-20240627-CS20240627017-DE





DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 50
- Excusés : 6
- Absents : 15
- Ne prend pas part au vote : 1 (Charles LEMOINE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Michel HENNEQUART, Délégué Titulaire du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) - Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)
M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

- M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)
- M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)
- M. RAOUT Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)
- M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)
- M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Compétence obligatoire

Objet : Compte Administratif pour 2023 – Budget Annexe Tri (05503)	
N° CS20240627018	N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),

Vu le Compte de Gestion pour 2023 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2023, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide :

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'adopter le Compte Administratif pour 2023 ci-annexé.

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du 03 JUIL. 2024
Le Président,



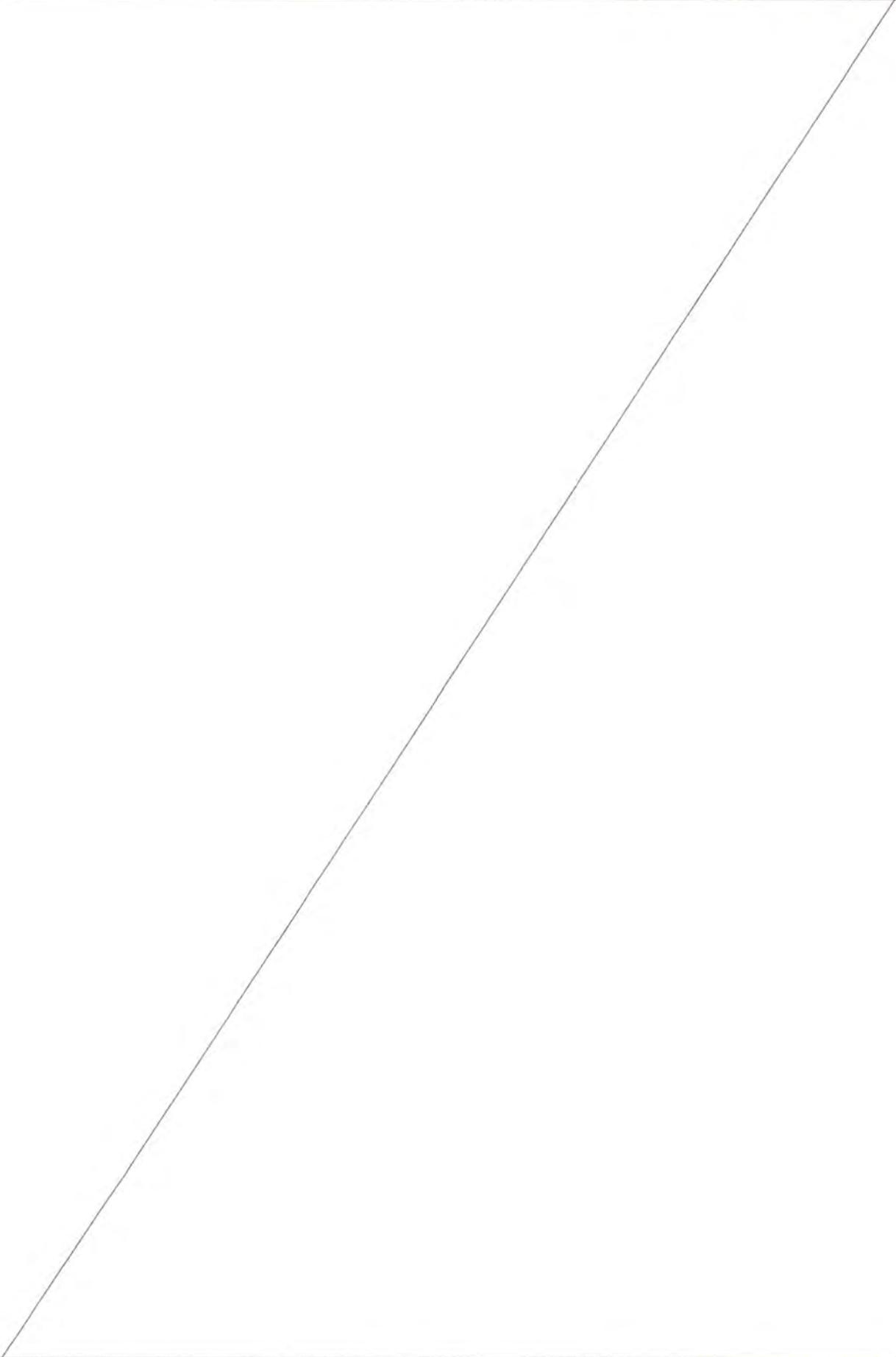
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le 1^{er} Vice-Président du SIAVED,
par délégation,
Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Lons
59282 DOUCHY-LEZ-BOIS
Tel. 03 27 43 70 99
Mail : infos@siaved.fr

Jean-Michel DENHEZ

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.





DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)

M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)

M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

M. RAOUT Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)

M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)

M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Compétence obligatoire

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget Annexe Tri (05503)

N° CS20240627019

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instructions Budgétaire et Comptable M57,

Vu le Compte Administratif pour 2023 et le Compte de Gestion pour 2023,

Vu la délibération n° CS20240411008 du Comité Syndical en date du 11 avril 2024 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023,

Considérant que le Compte Administratif pour 2023 et le Compte de Gestion pour 2023 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2023 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2024, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE TRI (05503)**LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023****Section de fonctionnement :**

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	507 992,81 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	507 992,81 €

Recettes de l'exercice 2023	3 723 688,39 €
Dépenses de l'exercice 2023	-4 085 713,71 €

Résultat de l'exercice 2023	-362 025,32 €
-----------------------------	---------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023	145 967,49 €
--	---------------------

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	3 681 445,72 €
---	----------------

Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	6 224 650,76 €
Dépenses de l'exercice 2023	-4 673 579,37 €

Résultat de l'exercice 2023	1 551 071,39 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	5 232 517,11 €
---	-----------------------

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	145 967,49 €
Section d'investissement	5 232 517,11 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2023	5 378 484,60 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	5 232 517,11 €
--	-----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	145 967,49 €
--	---------------------

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du **03 JUIL. 2024**
Le Président

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Louches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



SIAVED
Producteur de Ressources

DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

- Présents : 46
- Votants : 51
- Excusés : 6
- Absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - GAMBIEZ Daniel (CCCO) - Mme MAZZONI Isabelle (CCCO) en suppléance de Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : GERNET Gilbert (CCPS) - LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)

M. MANFROY Jean-Pierre (CAMVS) en suppléance de M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

CCPM : ERLEM François (CCPM) - EUSTACHE Philippe (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM)

Mme GHEZZOU Zahra (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)

M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

M. RAOUT Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)

M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)

M. DUFOUR Stéphane (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - CINO Georges (CCCO) - DELCROIX Séverine (CCCO) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - DUVEAUX Michel (CAMVS)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - GOUY Eric (CCCO) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) - COURTIN Benoît (CAMVS) - LAMQUET Jacques (CAMVS) - DRUESNES Danièle (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Compétence obligatoire

Objet : Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société ENGIE		AFFECTATION DES CREDITS
		Budget : 05501
		Fonction : 7213
		Compte budgétaire : 70323
		Opération : -
		Montant prévisionnel : 1500€ HT/an
N° CS20240627020	N° ACTES : 3.5	

Par délibération en date du 28 mars 2013, dans le cadre de l'alimentation du réseau de chaleur, le SIAVED a signé le 30 mai 2013 avec la société SEC devenue ENGIE, une convention de fourniture de chaleur thermique produite par le Centre de Valorisation Energétique de Douchy-Les-Mines, afin d'alimenter le réseau de chauffage urbain de Douchy-Les-Mines.

La société ENGIE a été autorisée à réaliser sur le domaine public les installations suivantes (« le Local Pompes ») telles que décrites ci-dessous :

- un bâtiment clos et couvert d'une superficie de 37 m² dans l'emprise parcellaire : section cadastrale A 1688 ;
- un local pompe permettant d'alimenter le réseau de chaleur objet de la convention de fourniture d'énergie calorifique conclu en date du 27/06/2013 avec SIGH, dans l'emprise parcellaire : section cadastrale A 1688 ;
- d'un réseau permettant au fluide caloporteur de relier le local pompe à la chaufferie centrale du réseau de chaleur. Ce réseau traversant l'emprise parcellaire : section cadastrale A 1688 et A 1917.

Au vu de l'occupation du domaine public, la convention fixera les conditions d'occupation et notamment la redevance.

A ce titre, la redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1500€ HT/an à partir du 1^{er} janvier 2025.

A noter, concernant la période antérieure au 31 décembre 2024, les parties ont convenu de fixer la redevance à un montant forfaitaire de 7 500 €.

Vu l'avis de la Commission Réseau de chaleur,

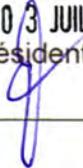
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public avec ENGIE et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du **03 JUIL. 2024**
Le Président,



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lotrehies
59282 DOUICHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

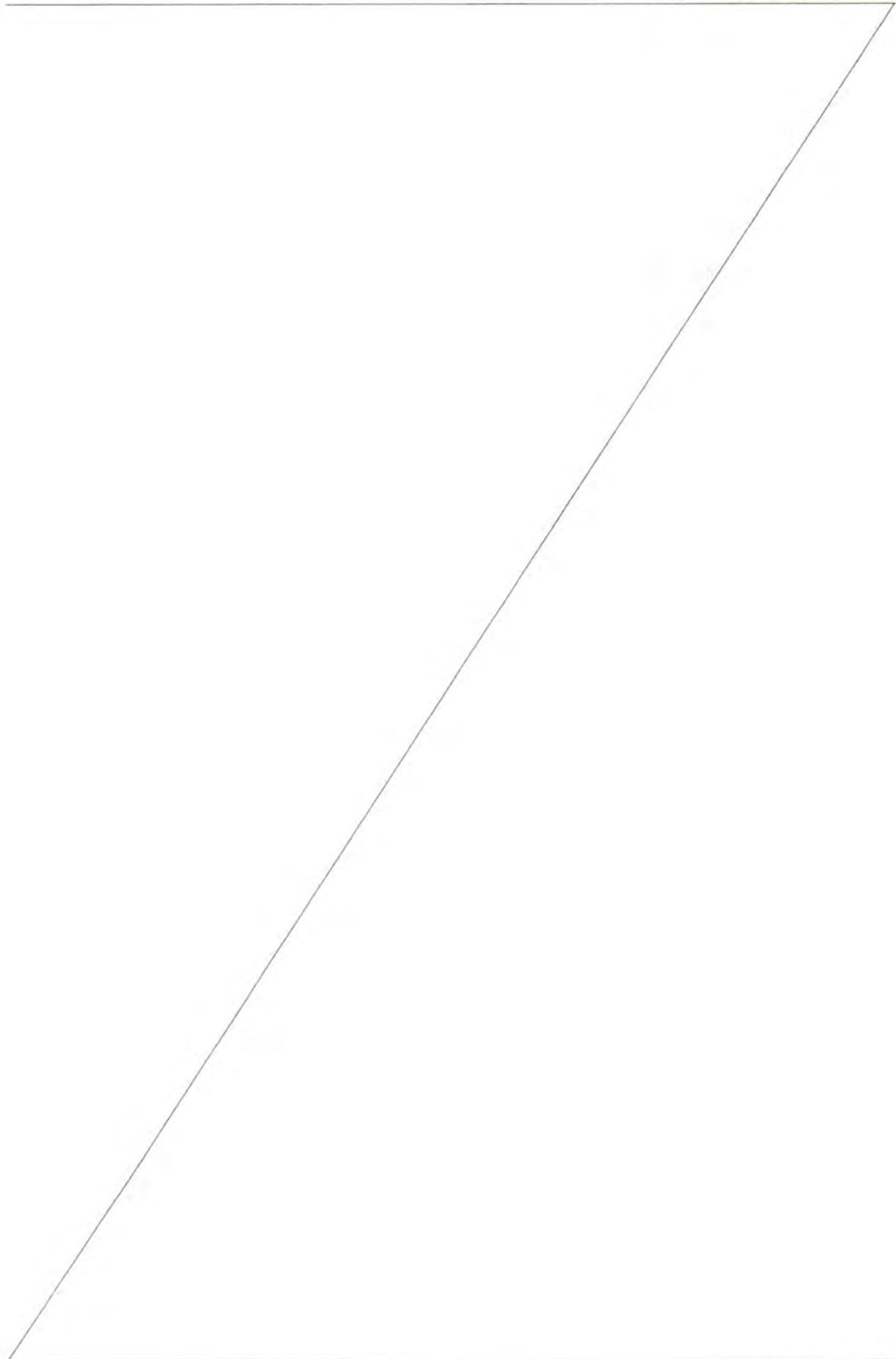
Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le



ID : 059-255900953-20240627-CS20240627020-DE





DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 41

- Présents : 29
- Votants : 31
- Excusés : 3
- Absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)
M. RAOUT Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Compétence optionnelle**Objet : Compte de Gestion pour 2023 – Budget Annexe Collecte (05502)****N° CS20240627021****N° ACTES : 7.1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2023 ci-annexé et dressé par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Wallers, Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2023 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.**Acte rendu exécutoire**par publication et dépôt
au contrôle de légalitéen date du **03 JUL 2024**

Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Loureches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,
Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 41

- Présents : 29
- Votants : 30
- Excusés : 3
- Absents : 7
- Ne prend pas part au vote : 1 (Charles LEMOINE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Michel HENNEQUART, Délégué Titulaire du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)
M. RAOUD Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Compétence optionnelle**Objet : Compte Administratif pour 2023 – Budget Annexe Collecte (05502)****N° CS20240627022****N° ACTES : 7.1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),

Vu le Compte de Gestion pour 2023 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2023, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide :

- **de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes,**
- **de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,**
- **d'adopter le Compte Administratif pour 2023 ci-annexé.**

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du **03 JUIL. 2024**
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.



SIAVED
Producteur de Ressources

Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Louiches
59282 L'UCHY-LES-MINES
Tel : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le 1^{er} Vice-Président du SIAVED,
par délégation,

Jean-Michel DENHEZ

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



DÉLIBÉRATION

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de Délégués en exercice : 41

- Présents : 29
- Votants : 31
- Excusés : 3
- Absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Lourches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents :

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DELCROIX Jacques (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - KOWALCZYK Patrick (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

CA2C : DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - GOETGHELUCK Alain (CA2C) - HENNEQUART Michel (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - PLATEAU Marc (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémy (CA2C)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BROUILLARD Hervé (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - POPULIN Agostino (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VÉNIAT Michel (CAPH)
M. RAOUT Michel (CAVM) a donné pouvoir à M. BUSTIN David (CAVM)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - DUBRULLE José (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM)

Absents : SAUVAGE Daniel (CAPH) - LEFEBVRE Bertrand (CA2C) - ANDRÉ Liliane (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM)

Secrétaire de séance : Didier MARECHALLE (CA2C)

Compétence optionnelle**Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget Annexe Collecte (05502)****N° CS20240627023****N° ACTES : 7.1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instructions Budgétaire et Comptable M57,

Vu le Compte Administratif pour 2023 et le Compte de Gestion pour 2023,

Vu la délibération n° CS20240411011 du Comité Syndical en date du 11 avril 2024 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023,

Considérant que le Compte Administratif pour 2023 et le Compte de Gestion pour 2023 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical décide de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2023 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2024, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)**LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023****Section de fonctionnement :**

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	2 705 010,11 €
Part affectée à l'investissement en 2023	0,00 €
Recettes de l'exercice 2023	13 701 737,26 €
Dépenses de l'exercice 2023	-14 784 483,59 €
Résultat de l'exercice 2023	-1 082 746,33 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023	1 622 263,78 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	1 091 753,46 €
Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	749 130,06 €
Dépenses de l'exercice 2023	-411 247,49 €
Résultat de l'exercice 2023	337 882,57 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	1 429 636,03 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

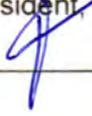
Section de fonctionnement	1 622 263,78 €
Section d'investissement	1 429 636,03 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2023	3 051 899,81 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	-56 198,50 €
Recettes	0,00 €
Solde	-56 198,50 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
Résultat d'investissement (001)	1 429 636,03 €
Résultat de fonctionnement subsistant (002)	1 622 263,78 €

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du **03 JUIL. 2024**
Le Président,



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Louvriès
59282 LOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.